Bibliothèque du Recteur

20me Année JANVIER-MARS 1948 No 1

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

UNIVERSITÉ DE LIÈGE BIBLIOTHÈQUE

LIÈGE
H. VAILLANT-CARMANNE, S. A., IMPR. DE L'ACADÉMIE
4, PLACE SAINT-MICHEL, 4
1948

18153

L'Association des Amis de l'Université de Liège

« Les Amis de l'Université de Liège » sont groupés en une Association sans but lucratif, qui fut fondée le 13 mars 1929. Elle a pour objet, en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques, « de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ». Elle agit « en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

L'Association fait le service de son bulletin trimestriel à tous ses membres. Elle comprend des membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à 100 fr. au moins, des membres adhérents dont la cotisation annuelle est fixée à 50 fr. au moins, des membres protecteurs dont la cotisation annuelle est fixée à 1000 fr. au moins. Le Bulletin publie chaque année la liste de ceux dont la cotisation s'élève à 500 fr. au moins. Les cotisations peuvent être versées au C. Ch. P. nº 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège », Place du Vingt-Août, 7, à Liège.

Conseil d'Administration :

Président : M. A. Dewandre, Ingénieur A. I. Lg.

Vice-Présidents : MM. L. Pirard, Gouverneur honoraire de la Province de Liège et L. Graulich, Professeur à la Faculté de Droit, Ancien Recteur.

Secrétaires : MM. R. Clémens et A. Buttgenbach, Professeurs à la Faculté de Droit.

Trésorier : M. P. Laloux, Professeur à la Faculté de Droit.

Membres : MM. F. Capelle, Administrateur-Délégué du Grand Bazar de la place St-Lambert; M. Dehalu, Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université de Liège; N. Dessard, Administrateur-Délégué des Charbonnages de Wérister; P. Fincœur, Président de l'Association Générale des Etudiants; E. Frankignoul, Administrateur-Délégué de la S. A. des Pieux Franki; F. Graindorge, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; P. Harsin, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; H. Janne, Professeur à la Faculté des Sciences; J. Leclercq, Gouverneur de la Province de Liège; L. Lepage, Administrateur-Délégué de la S. A. de l'Azote et des Produits chimiques du Marly; J. Merlot, Ministre du Budget; Baron Meyers, Procureur général honoraire; J. Nagelmackers, banquier à Liège; A. Nerf de Sainval, Administrateur-Délégué de la S. A. John Cockerill; J. Roskam, Professeur à la Faculté de Médecine; R. Verdeyen, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; E. Witmeur, Professeur émérite à l'Université.

Commissaires : MM. R. Bidlot, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées et P. Fraifont, Professeur à l'Université et Secrétaire de l'Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques.

20e Année JANVIER-MARS 1948 N° 1

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : Place du Vingt-Août, 7, LIÈGE
C.C.P. N° 1507.13

ÉDITORIAL

Trois Amis de l'Université ont occupé la tribune de notre Association aux mois de janvier, de février et de mars. Maîtres dans leur art — l'art de l'ingénieur, l'art du médecin et l'art du juriste —, trois Amis de l'Université sont venus témoigner de leur enthousiasme pour leur travail et de leur fidélité à l'idéal professionnel de leurs vingt ans.

Ce témoignage, ils l'ont donné, sans l'avoir voulu peut-être. Ils ont dit tout simplement à un public composé surtout de jeunes — et aussi, de parents — ce que sont, à leurs yeux, les conditions de leur vie professionnelle : les qualités, les précautions et les garanties qu'elle requiert dans le choix et dans l'accomplissement, les renoncements, les peines et les joies qu'elle apporte dans une vie d'homme et, par-dessus tout, l'amour du travail que, toujours, elle suppose.

Personne, mieux que des « professionnels » parlant de leur vie qu'ils aiment, ne pouvait contribuer à « orienter » des jeunes qui cherchent à se découvrir, à leur faire comprendre que, dans le choix, ce qui importe surtout, c'est ce qu'ils pourront mettre d'âme à suivre la route choisie et que, dans chaque profession, comme dans toute la vie, le bonheur est fruit d'une longue fidélité.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE BIBLIOTHÈQUE

Nous publions le texte des trois conférences de M. A. Dewandre, notre nouveau président, du Docteur R. Reynders et de Me Haversin de Lexhy.

* * *

Les dernières chroniques de la vie universitaire ont paru en octobre. Les mois qui viennent de s'écouler ont été fertiles en manifestations importantes. L'abondance des matières nous oblige à reporter au nº 2 la chronique consacrée à « La vie universitaire à l'étranger et les organismes universitaires internationaux ». Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs et de nos collaborateurs.

LA RÉDACTION.

Les carrières d'ingénieur [1]

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une série de causeries à caractère d'orientation professionnelle, les amis de l'Université de Liège — leur chère Alma Mater — m'ont donné pour mission aujourd'hui de vous donner mon point de vue sur la carrière d'ingénieur, évidemment, pour moi, la plus belle carrière, désirant, par là, faire connaître aux parents, aux jeunes gens, les possibilités que l'Université, son enseignement, son organisation, ses laboratoires, mettent à leur disposition pour leur permettre d'atteindre certaines carrières, certaines professions ou certaines activités.

Je suis, en effet, amoureux de mon métier. Est-ce à dire que le chemin de cette carrière est couvert de roses ? Il y a aussi les épines, mais je proclame bien haut que, suivant une formule consacrée, si je devais recommencer ma vie, je la recommencerais dans la même voie.

Faut-il en conclure que tous les jeunes gens doivent embrasser cette carrière ? Non pas.

Vous entendrez émettre la même profession de foi par un médecin, un avocat, un commerçant. Et c'est très bien ainsi; il en faut pour tous les goûts. Il y a place pour toutes les aptitudes, pour autant que notre jeunesse comprenne que pour avoir droit à la vie, il faut travailler. Croyez-moi, le métier de rentier ne paie plus. Le fisc est, d'ailleurs, là pour le faire disparaître.

Notre jeunesse comprend bien qu'elle doit se préparer à travailler. C'est la seule façon de défendre son foyer, sa famille, son pays; je dirai même l'humanité.

Dès lors, la jeunesse, aidée des conseils des parents doit penser à la façon dont elle entend travailler et, ainsi, s'intégrer dans la vie active.

Ici, examinons bien la question études de notre jeunesse après l'école primaire, voire l'école moyenne.

Les parents ne doivent pas perdre de vue la noblesse du travail manuel. Je ne cesse d'admirer les travaux de nos armuriers, de nos tourneurs, de nos tailleurs de cristaux du Val-Saint-Lambert, et de tous les artisans, qui par un travail scientifique, appris dans les écoles industrielles, font des merveilles et se créent une vie heureuse,

---

[1] Conférence donnée le 19 janvier 1948, sous les auspices des « Amis de l'Université de Liège », par M. A. Dewandre, Ingénieur A. I. Lg.

tandis que d'autres, par la fréquentation d'écoles spécialisées, apprennent les langues, le commerce, la comptabilité et arrivent à de magnifiques situations.

Ne nous imaginons pas qu'en dehors des études universitaires il n'y a rien à faire.

Que les jeunes qui entrent à l'Université, n'y entrent que si c'est avec la ferme conviction, la ferme volonté de travailler. Sans cela, c'est la culbute avant la fin, avec ses découragements, du temps et beaucoup d'argent perdus. Ils débuteront mal dans la vie pratique. Il faut éviter ce mauvais aiguillage.

Comment déceler les aptitudes d'un jeune homme pour embrasser la carrière d'ingénieur ?

Et ici, je m'élève contre les examens psycho-techniques que l'on fait subir à des jeunes gens, même des enfants; parfois ces examens ont lieu dans des écoles primaires, sans qu'on ait pu leur expliquer au préalable quelle est la portée des tests auxquels ils sont soumis. On commet, au nom de cette science, de terribles erreurs.

Par exemple, il y a de cela un mois, dans une de nos écoles de Liège, dans une classe d'enfants de 12 ans, le professeur, à brûle-pourpoint, leur a demandé, en bloc, qu'ils indiquent la situation qu'ils voulaient atteindre. Certains ont dit ingénieurs, parce que leur père est ingénieur, d'autres ont dit avocat, architecte, conducteur de tramways, détective et... marchand de chiques !

De même, procéder à un examen psycho-technique sur des jeunes gens de 18 ans, ne peut rien donner. La Psycho-technique qui devrait les juger pour savoir s'ils sont à même d'embrasser une carrière déterminée n'est pas encore née.

Je ne veux pas dire qu'un examen psycho-technique n'est pas excellent pour déterminer les aptitudes spéciales dans des métiers manuels déterminés. Le professeur Coppée, de notre Université, a fait, dans cette technique, des choses remarquables et très utiles.

Évidemment, le professeur Coppée, vous dira avec certitude, si on lui amène un cul-de-jatte, qu'on n'en fera certainement pas un coureur cycliste. Mais, si on lui demande si on ne peut en faire un ingénieur, un avocat, un médecin, il sera beaucoup plus prudent dans sa réponse.

Comment peut-on déceler les aptitudes d'un jeune homme et l'encourager à faire des études d'ingénieur quand, souvent, son cerveau est en pleine évolution et qu'il effleure seulement la maturité ?

Pour qu'un jeune homme envisage les études d'ingénieur, il faut évidemment que ses études d'Humanités se soient passées normalement. (Je dis à bon escient normalement, car il n'est pas nécessaire qu'elles soient exceptionnellement belles.) A côté de cela, le milieu dans lequel il vit, ou qu'il s'est créé lui-même, l'ascendant du père — s'il est lui-même ingénieur ou employé dans une usine, un charbonnage, une industrie — si le père l'intéresse à son travail, à ses préoccupations, pourront l'entraîner vers la carrière d'ingénieur.

J'ai connu des jeunes gens qui ont débuté dans la carrière par la création, chez eux, de petits laboratoires de chimie, de mécanique, de radio, réalisant des jouets scientifiques, curieux de démonter le réveille-matin et parvenant, parfois, à le remonter.

Certains professeurs également pourront donner aux jeunes gens une indication précise quant à leur orientation professionnelle.

L'examen de tous ces facteurs doit permettre de susciter le désir, chez le jeune homme de faire des études d'ingénieur plutôt que celles de médecin ou d'avocat.

Tout ce que je viens de dire jusqu'à présent, s'adresse beaucoup plus aux parents qu'aux jeunes gens.

Maintenant, à vous les jeunes gens !

Voulez-vous devenir ingénieur ? Pourquoi ?

Votre père est lui-même ingénieur ou s'occupe d'industrie. Certains problèmes de l'activité de votre père ont éveillé en vous de la curiosité, de l'intérêt. Vous manifestez une curiosité pour les phénomènes de physique. Vous avez déjà fait, chez vous, quelques courts-circuits malheureux, qui ont plongé la maison dans l'obscurité. Mais, vous cherchiez quand même à réaliser quelque chose.

Vous avez fait sauter les lampes de T. S. F., vous avez cassé pas mal de choses pour les réparer mais, finalement, vous êtes quand même parvenus à analyser des faits de la vie courante sous un angle objectif et peut-être même constructif.

Vous avez établi des maquettes d'avions. Vous ne répugnez pas, en examinant un moteur, à vous brûler les doigts et vous salir les mains. Vous pénétrez dans les mystères de la mécanique. Autrement dit, il ne vous répugne pas de satisfaire votre curiosité, en mettant parfois la main à la pâte.

C'est peut-être par ces manifestations qu'est née ma décision de ne jamais être médecin ou chirurgien, car s'il me répugnait de vider un poulet, d'écorcher un lapin, il ne me répugnait pas du tout de me salir les mains en démontant des motos, des autos.

D'autre part, ceux qui se destinent à des carrières d'ingénieur doivent avoir manifesté un plaisir à étudier l'arithmétique, l'algèbre et avoir suivi avec intérêt, les cours d'embryon de physique que l'on donne lors de l'étude des Humanités. Il est évident que celui auquel répugnent la géométrie et l'algèbre, ne doit pas commencer à faire des études d'ingénieur. Cela il vaut mieux le dire.

A titre d'exemple, dans mon cas particulier, quels sont les deux éléments qui ont été prédominants dans le choix de la carrière d'ingénieur.

D'abord, mon père était ingénieur A. I. Lg. et mon père était mon meilleur ami.

L'autre élément, je vais vous en donner quelques détails que j'aurai l'occasion de vous rappeler dans la suite de mon exposé.

En 1896 — j'avais 12 ans — mon père recevait, à Charleroi, envoyée par chemin de fer, une voiture automobile, une des premières

voitures qui pénétraient en Belgique. Il l'a ramenée à Liège par la route avec, comme compagnons, ses trois frères. Ils étaient donc trois ingénieurs dans la voiture; on avait quelque chance d'arriver au but.

Je fus autorisé, malgré mon jeune âge, à les accompagner, à condition que je tienne le livre de bord.

Ce parcours de 100 kilomètres de Charleroi à Liège, je vais vous en donner quelques caractéristiques, car les termes techniques que j'emploierai sont d'un usage courant.

En 1986, la voiture Panhard-Levassor, voiture française, avait 2 cylindres, et une cylindrée de 1½ litre. Elle avait 4 vitesses, et la vitesse maximum était de 24 kilomètres à l'heure. Elle pesait 750 kilos; le moteur donnait 6 chevaux au frein.

Pour effectuer le parcours de Charleroi à Liège, nous avons consommé 27 litres d'essence, 1 litre d'huile, ½ kilo de graisse, car cette voiture ne possédait aucun roulement à billes. Elle consommait 40 litres d'eau, car il n'y avait pas de radiateur. Cette voiture coûtait 7000 francs, qui, multipliés par le coefficient actuel, représente 280.000 francs de notre monnaie du moment.

Cette voiture a réalisé sur un parcours de 100 kilomètres une vitesse moyenne de 13 kilomètres à l'heure. C'était magnifique !

Évidemment, vous vous imaginez l'enthousiasme du jeune gamin devant cette expédition et sa réussite, car il n'y eut aucun incident mécanique; il y eut seulement des préoccupations mécaniques et nous sommes arrivés, finalement, à très bon port.

Il est évident que cette voiture avait suscité beaucoup d'intérêt et il s'est passé ceci, que mon père a acheté les brevets Panhard-Levassor et Gottlieb Daimler, de façon à construire ces voitures aux ateliers Germain de Monceau-sur-Sambre.

Pour établir les plans de cette voiture, deux dessinateurs sont venus démonter toute la voiture dans le porche de notre maison, boulevard Frère-Orban. J'avais 12 ans et quelques mois et on dessinait toutes les pièces de la voiture... J'étais dans le bain. Rien à faire, j'étais destiné à devenir ingénieur !

Voilà comment des éléments particuliers peuvent faire naître une profession, par intérêt, par sport.... La recherche n'est-elle pas une sorte de sport ?

Évidemment, j'anticipai sur mon métier; mes vacances, je les passai aux ateliers de construction Germain; l'évolution technique était très rapide et c'est ainsi que j'échouai à l'Université.

Il faut bien le dire, mes études ont été un peu bousculées par ces préoccupations mécaniques; elles n'ont pas été brillantes, pas brillantes du tout. Enfin, je suis entré à l'Université d'une façon raisonnable et rationnelle, à la Faculté des Sciences.

Ici, je m'adresserai spécialement à ceux qui se destinent à la carrière d'ingénieur. Les deux premières années de la Faculté des Sciences, mes chers amis, mes futurs collègues, sont très dures; à

part les cours de chimie et de physique, qui sont éminemment intéressants, l'ensemble des cours se présentent d'une façon assez confuse dans l'esprit des jeunes. Ils ne voient pas où ils vont; ils ne voient pas où ils veulent arriver et ils se trouvent devant un travail considérable. Je dois dire que de mes deux années de Faculté des Sciences, je n'ai pas conservé un souvenir magnifique, si ce n'est qu'étant étudiant de première année, très jeune — on sortait des jupes de la mère — on était émancipé. Oui, à la première manifestation estudiantine à laquelle j'ai participé — c'était le baptême des casquettes — il s'agissait de boire de la bière dans les casquettes mêmes — j'y ai attrapé une cuite formidable — la seule de ma vie, d'ailleurs. Et pendant deux ans, je n'ai pas pu voir un verre de bière.

J'étais donc entré dans la vie estudiantine. J'y rencontrai cette amitié réciproque entre étudiants, qui se manifeste bien au delà de l'Université. Vraiment cette solidarité créée sur les bancs de l'Université n'est pas un vain mot et nous pouvons nous en féliciter.

La Faculté des Sciences, évidemment, est parfois pénible. Et pourquoi ? Aux yeux des étudiants il y a un manque de coordination entre les professeurs et ils souhaiteraient qu'on y mette un préfet des études, non pas pour surveiller les étudiants, mais précisément pour tâcher de coordonner les cours de tous les professeurs de la Faculté des Sciences. Ces professeurs sont tous éminents, évidemment, mais je crois qu'ils s'ignorent et peut-être qu'ils perdent de vue que nous avons tous l'envie d'arriver à remplir, le plus tôt possible, notre carrière d'ingénieur au mieux.

Lorsqu'un candidat ingénieur obtient son diplôme à la Faculté des Sciences, se pose alors une première question : Electricité, Métallurgie, Chimie, Mécanique, Génie civil, Electro-mécanique ? Quelle voie faut-il prendre ?

A ce moment, les étudiants ont déjà subi deux années de la Faculté des Sciences. Ils ont déjà montré des aptitudes particulières. Leur orientation se fait d'elle-même, automatiquement. En effet, il est rare que l'on rencontre une hésitation et si elle se manifeste parfois, je crois que cela n'a pas beaucoup de conséquence.

L'impression ressentie à la Faculté Technique, est qu'on y respire... et qu'on y respire bien. Je dois dire que j'en ai conservé un souvenir magnifique.

Maintenant, plus que dans le passé, les professeurs attachés à la Faculté sont jeunes, dynamiques et ont un esprit large, justifiant leur autorité.

La Faculté Technique, elle, est merveilleuse. Les bâtiments du Val-Benoît, que l'on a remis heureusement en état ont démontré toute leur puissance, toutes leurs possibilités, lors de la manifestation de l'A. I. Lg., lorsqu'on a fêté le 100e anniversaire de l'Association des Ingénieurs sortis de l'École de Liège. On a là-bas l'impression certaine que les hommes qui y sont attachés sont tous à la hauteur de leur grande tâche, de telle sorte qu'un étudiant qui prend à la

Faculté Technique une orientation est un jeune homme qui recevra — et ici c'est très important — une formation encyclopédique forte et suffisante pour que, par après, au cours de son existence, il puisse toujours s'adapter aux circonstances et que par lui-même, par son travail, il puisse conquérir la situation qu'il désire.

J'insiste sur le fait que l'enseignement universitaire à Liège, quelle que soit la discipline qu'on a adoptée, est un enseignement encyclopédique. Évidemment, on n'y forme pas des physiciens. Les physiciens sont des hommes exceptionnels. Il en existe de par le monde, mais aucun pays ne peut revendiquer pour lui seul la formation de physiciens. Comme je le disais, ce sont des hommes exceptionnels, et les ingénieurs sont sur les premières marches de la montée qui donne accès au grade de physiciens, qui sont, et resteront, les maîtres du monde.

Notre pays est petit; les industries y sont multiples, diverses, mais il n'y en a aucune de très grande comme en Amérique. De ce fait, un ingénieur qui débute peut, après un certain temps, chercher à appliquer sa science à l'étranger s'il ne trouve pas sa voie dans notre propre pays; sa formation de base lui permet de s'adapter à toutes les circonstances dans l'art de l'ingénieur.

Nous devons rendre hommage à l'organisation de notre Université, qui aboutit à ce résultat. Cela fait que nos ingénieurs sont appréciés à l'étranger et je vous assure que cette formation est très recherchée. J'ai rencontré des ingénieurs sortis de notre Université dans tous les pays et ils y occupent des situations importantes où ils sont très appréciés. Nous en voyons qui sont professeurs dans quantité d'universités sud-américaines et aux U. S. A. Il y a un an, quand j'étais avec mon ami, le professeur Dacos, en Amérique, j'en ai rencontré dans les laboratoires universitaires, dans les laboratoires d'usines industrielles. Vraiment, on peut en retirer un certain sentiment de fierté. Nous sommes pourvus, ici, d'une organisation parfaite.

J'ai visité en Amérique de nombreux laboratoires universitaires et d'universités que l'on vante tant. Je n'en ai pas trouvé d'équivalent à ceux que nous avons ici. Évidemment, le laboratoire de Montefiore, le premier du monde, conserve toujours sa place, place d'honneur qu'il pourrait encore surpasser s'il disposait de quelques millions de crédit pour compléter l'outillage. Mais, espérons que tout s'arrangera et que l'on ne perdra pas trop de vue ce point important.

La vie des étudiants est belle à la Faculté Technique : professeurs remarquables, laboratoires admirablement équipés. Il y a un fait, qui est particulier à l'Université de Liège, c'est qu'il se trouve une connexion entre l'industrie et l'Université. Vous savez que les industries, surtout la grosse métallurgie, créent des problèmes qui nécessitent des études très longues, très difficiles. Il n'est pas possible à l'Université de s'équiper indéfiniment, pour étudier tous les problèmes qui se présentent. Aussi, l'ensemble de

la grosse métallurgie belge s'est-il entendu de façon à créer, à Liège, le Centre de Métallurgie physique, en considérant que les étudiants qui assistent aux recherches au laboratoire sont, de ce fait, attachés à la solution des problèmes qui sont posés par l'industrie et y participent déjà, par leur travail et par leur esprit de recherche. Ils se trouvent déjà, ainsi, dans la réalité de leur métier. C'est vraiment une chose importante et intéressante.

D'autre part, l'Université de Liège se trouve au milieu d'usines métallurgiques, mécaniques, électriques, d'exploitations minières, chimiques.

Il ne s'agit plus seulement d'étudier la métallurgie, la physique. On s'adresse maintenant à l'Université pour l'utilisation de ses savants, professeurs et assistants, de ses laboratoires afin de solutionner des problèmes qui, au fond, intéressent l'économie du pays.

Aux États-Unis, la formation des ingénieurs est assez différente. Ils procèdent par spécialités. Ils peuvent se permettre ce luxe; et si on limite les connaissances du chercheur, elles gagnent en profondeur. Là-bas, le champ d'études est énorme, car les industries ont des proportions fantastiques et la vie du chercheur peut être assurée dans une seule et même voie, fût-elle même très étroite. On voit alors dans les laboratoires, un chef de laboratoire qui, lui, doit réunir toutes les informations de ses divers chercheurs, pour en retirer la synthèse.

Qui trouve-t-on pour faire la synthèse des recherches dans les laboratoires américains ? Non pas des Américains. On va, précisément, chercher des savants qui ont reçu un enseignement encyclopédique; on y trouve des Belges, des Français, des Anglais, des Allemands et très peu d'Américains.

La bombe atomique a été obtenue grâce à un concours de physiciens internationaux. Il est bien entendu que l'Amérique, avec sa puissance d'argent, pourrait utiliser toute la science du monde. Est-ce à dire qu'il serait interdit à la Belgique de faire une bombe atomique ? Mais certainement, par le fait qu'elle ne serait jamais à même de la réaliser. Il fallait, étant donné les circonstances, que ce soit l'Amérique qui prenne l'avance réalisée par les savants; je parle de l'énergie nucléaire. Nous, les ingénieurs, nous ne sommes pas fabricants d'engins de destruction mais, au contraire, d'engins de construction.

Une chose très intéressante pour les jeunes étudiants qui sont sur le point de terminer ou qui terminent leurs études, c'est l'intervention dans notre vie scientifique de l'I. R. S. I. A. (Institut de Recherches scientifiques pour l'Industrie et l'Agriculture) qui permet, avec le concours de fonds mis à sa disposition par les industriels, l'exécution de recherches. Il y a évidemment aussi le Fonds National de la Recherche scientifique, qui permet à des jeunes gens qui veulent se spécialiser d'approfondir leurs connaissances pour le plus grand bien de notre économie nationale. Ces institutions leur permettent également d'aller se perfectionner à l'étranger. Et je ne saurais trop

attirer l'attention sur ce que cette formation d'ingénieurs d'élite pose un problème social. En effet, j'ai pu constater, lors d'un travail important, que certains ingénieurs qui, après leurs études, étaient allés chercher, un complément de connaissances en Amérique, parvenaient à un résultat correspondant à 5 ans d'avance sur les camarades avec lesquels ils étaient sortis. Évidemment, les voyages forment la jeunesse. Ils voient autre chose; ils comprennent une autre discipline. Même si leur bagage ne s'était pas accru, ils avaient gagné la confiance en eux, gagné l'enthousiasme, le dynamisme que les Américains mettent dans tout ce qu'ils font.

Maintenant, supposons que vous sortez de l'Université. Le monde vous est ouvert. En effet, il n'est pas donné à toutes les professions d'avoir la possibilité de s'exercer dans le monde entier. Prenons un avocat belge, mettons-le à côté d'un avocat anglais, d'un américain, d'un chinois (Je ne sais s'il existe des avocats en Chine, mais il doit y en avoir...): ils ne parleront pas la même langue; tandis que vous pouvez mettre un ingénieur belge à côté d'un ingénieur de n'importe quelle autre nation, ils parleront le même langage. Et cela vous permet d'avoir vos possibilités dans le monde entier.

En 1905, quand je suis sorti de l'Université, j'ai été très heureux de trouver à me faire embaucher aux Ateliers de Construction de la Meuse, aux conditions de 75 francs par mois, ce qui représente, au coefficient actuel, 3000 francs, alors que le taux d'engagement d'un jeune ingénieur sortant de l'Université est d'environ 6000 francs par mois. Vous me direz que c'est deux fois plus que ce qui existait en 1905. Ce n'est pas tout à fait vrai, parce que le standard de vie s'est élevé en général et un jeune ingénieur gagnant 6000 francs n'est pas plus heureux maintenant qu'en ce temps-là avec 75 francs. En tout cas, j'étais heureux...

Évidemment, le rôle de l'ingénieur devient important dès qu'il sort de l'Université. Son rôle le plus important est d'ordre social. En effet, l'ingénieur est l'agent de liaison entre le capital et le travail. Sans capital, pas de travail... sans travail, pas de capital. Donc, l'ingénieur est pris entre l'enclume et la marteau. Évidemment, il doit combiner son travail pour que la rentabilité de la tâche qui lui échoit soit assurée, parce qu'il ne peut y avoir de capitaux autrement.

La technique évolue continuellement. Les marchés changent continuellement de situation et d'aspect et nous en voyons quelque chose pour le moment. Il faut donc qu'on comprenne le rôle de l'ingénieur vis-à-vis du capital et du travail.

Quand on parle d'ouvriers, je ne suis pas toujours d'accord. Pour certains, ouvriers est synonyme d'esclaves. Non, je dirai collaborateurs. Nous parlerons donc de nos ouvriers-collaborateurs. Nous ne sommes plus au temps des pyramides, que l'on construisait à bras d'hommes. Il n'y avait pas d'ingénieur à l'origine. Lorsque les bras venaient à manquer, on faisait une petite guerre, et on ramenait des esclaves, ce qui permettait de continuer les pyramides. Cela, c'était abaisser l'homme au niveau de la bête. La question ici est

tout autre. Le rôle de l'ingénieur est de supprimer tout effort physique anormal.

Le rôle de l'ingénieur est très important; il s'agit qu'il comprenne son travail de façon que ce qui est demandé à l'ouvrier-collaborateur soit compatible avec ses possibilités physiques, mais soit plus poussé au point de vue intellectuel.

Vous verrez que c'est précisément par l'outillage que l'on met entre les mains des ouvriers que l'on arrive à obtenir le plus haut standard de vie. C'est pour cette raison qu'il en est ainsi en Amérique. Comme exemple, je vous dirai qu'un ouvrier de la construction métallique a, à sa disposition, 5 kilowatts aux Etats-Unis. En Angleterre, le même ouvrier n'en a que 2½ et, en Belgique, les statistiques ne sont pas terminées, mais je crains bien qu'il n'atteigne pas 2 kilowatts. Vous pouvez ainsi comparer le standard de vie de l'Américain comparativement au Belge. Plus vous mettez de l'énergie asservie à la disposition de l'homme, plus il y a de bien être.

Les esclaves, de nos jours, ce sont les kilowatts et nous devons les domestiquer. Là est la tâche de l'ingénieur.

Ne resteront ouvriers que ceux qui sont vraiment bornés; qu'ils fassent donc de la grosse besogne, ce sera très bien pour eux. Mais, je vous dirai que pour les autres, les collaborateurs, on en obtient ce que l'on veut, seulement il faut mettre à leur disposition des engins qui ne leur demanderont que de l'intelligence et de la volonté.

Quant à l'avenir des ingénieurs, je vais reprendre ce que je disais tout à l'heure. Nous reprendrons l'année 1948, car je ne puis présumer de ce qui se passera en 1949.

Regardons ce que les ingénieurs ont fait dans le domaine de l'automobile en reprenant le véhicule de 1896, et en comparant ses performances à celles d'un véhicule de même cylindrée, parcourant la même distance, soit 100 kilomètres, en 1948.

Cylindrée : 1,5 litre. Consommation : essence, 11 litres au lieu de 27; huile, 100 grammes au lieu de 1 litre; graisse, 30 grammes au lieu de 500 grammes. Vitesse moyenne : 60 kilomètres au lieu de 13 kilomètres. Prix : 120.000 francs, soit 3000 francs de 1896, au lieu de 7000 francs. Puissance du moteur : 45 HP à 4500 tours-minute, contre 6 HP à 600 tours.

Voilà ce que les ingénieurs ont fait en 50 ans.

Nous voyons la consommation d'essence réduite, la vitesse moyenne augmentée dans des proportions considérables, la consommation d'huile et de graisse réduite; nous voyons une évolution de tous les facteurs; au point de vue puissance, par exemple, on peut considérer que les 6 HP à 600 tours d'alors sont devenus 45 HP à 4500 tours-minute. Évidemment, tout cela est le fait de l'activité des ingénieurs de toutes les techniques des ingénieurs.

Nous avons, maintenant, des véhicules pourvus d'appareils de T. S. F., éclairage électrique, des pneus qui tiennent, des toiles qui résistent.

Mais, les ingénieurs sont-ils satisfaits ? Pas du tout, car l'augmentation de la vitesse moyenne a créé de nouveaux problèmes, qui n'existaient pas. Rouler à 65 kilomètres de moyenne crée des exigences. Faire tourner des moteurs à 4500, 5000, même 9000 tours, crée des conditions spéciales.

Les progrès de la métallurgie, de la mécanique, de la chimie, de l'électricité, forment et créent de nouvelles techniques. Vous pouvez transposer cet exemple de l'automobile dans tous les domaines qui nous entourent.

Évidemment, vous me direz : « Et l'avenir dans tout cela ? ». Je répondrai : « Nous ne sommes encore qu'à un début d'évolution dans l'automobile; le moteur à piston sera remplacé par des turbines à gaz ».

Pourquoi turbines à gaz ? Évidemment, pas pour tout de suite, car la métallurgie nous tient. Mais, le jour n'est pas éloigné où nous pourrons utiliser des aubages de turbines travaillant dans un milieu à 850° sur des disques tournant à 16.000 tours, alors, le moteur à pistons sera relégué dans le magasin d'accessoires.

Et puis, l'énergie nucléaire. Pourquoi pas ? Une feuille de laurier dans nos réservoirs pour aller de Liège à Bruxelles. Pourquoi sur 4 roues ? Peut-être plus de roues du tout; nous voyageons comme des rampants ; et la troisième dimension ? nous nous débarrasserons bientôt de la pesanteur. Il y a devant nous un champ extraordinairement vaste de recherches, de réalisations. L'électronique nous ouvre des horizons fantastiques, illimités.

Ici, je vous dirai que les ingénieurs se trouvent toujours devant trois ennemis. Ils en ont trois à vaincre : le poids, le volume, le prix, et c'est toujours un compromis entre ces trois éléments qui donne la solution. Ce compromis évolue journellement; la solution ne nous appartient pas. Il y a donc de l'avenir pour les ingénieurs; il y a de quoi chercher; il y a encore de quoi travailler.

Devant les nombreux problèmes résolus, on peut parfois se demander que reste-t-il encore à inventer ? Pour répondre à cette question, il faut chercher la meilleure définition, que j'ai trouvée, d'un brevet :

Un brevet, c'est la combinaison d'éléments connus pour obtenir un effet nouveau. Or, journellement arrivent à notre connaissance des éléments nouveaux, les combinaisons d'éléments nouveaux se multiplient et, de même, les effets nouveaux qui en résultent. Le champ d'action des inventeurs s'étend journellement. Or, les ingénieurs sont à la source de ces éléments nouveaux et ce fait crée un champ d'action technique qui leur permet d'accéder plus facilement que d'autres aux inventions.

Le monde serait-il meilleur si tous ses habitants étaient ingénieurs ? Mais il nous manquerait des médecins. Les médecins ne sont peut-être pas tellement éloignés des ingénieurs, ce sont en quelque

sorte des physiciens. Évidemment, il manquerait des fonctionnaires, mais qui s'en plaindrait ? Mais, nous n'en sommes pas là...

Maintenant, je vous ai tenus assez longtemps pour vous convaincre qu'il faut aborder cette carrière avec une résolution bien définie et un enthousiasme, qui est nécessaire à toute profession.

Mais, je ne voudrais pas terminer sans mentionner particulièrement l'éducation post-universitaire réalisée par l'Association des Ingénieurs sortis de l'École de Liège qui, par ses conférences, ses publications, ses réunions, ses congrès, maintient cette camaraderie entre ingénieurs, qui est la suite de cette fraternité qui existe entre étudiants, amitié sincère, le plus précieux de tous les biens qui nous sont donnés sur terre.

Albert DEWANDRE

Ingénieur A. I. Lg.,
Président de l'Association
des Amis de l'Université de Liège.

Les carrières de médecin [1]

Mesdames, Messieurs,

Le sujet que nous allons essayer de traiter devant vous, ce soir : La Profession Médicale — ce qu'elle réclame : ses devoirs — ce qu'elle peut donner : de très hautes satisfactions, certainement — ce qu'il faut de dispositions d'esprit et de dispositions de cœur pour l'entreprendre et l'exercer — ce qu'on peut en attendre, où elle mène — ce qu'elle accorde, dans la société, de place et de situation — ce sujet, l'Association des Amis de l'Université a souhaité qu'il vous fût exposé par un médecin de la pratique médicale journalière, par quelqu'un qui ne serait ni un grand Maître, ni un grand chirurgien, ni un grand interniste, ni un grand spécialiste, mais par un médecin du modèle courant, par un médecin dont la situation pourrait représenter, à vos yeux, la situation habituelle et moyenne du médecin, par un médecin pénétrant dans les milieux familiaux, par un médecin comme l'est votre médecin de famille et qui viendrait, dans une causerie toute simple, vous parler, comme vous parle et vous conseille votre médecin de famille, par un médecin tout près de vous... assez loin toutefois dans la vie pour qu'il pût vous parler avec un peu d'expérience.

J'ai eu la faiblesse d'écouter les propositions qu'ont bien voulu me faire les Amis de l'Université de vous donner cette causerie. J'ai cru pouvoir répondre à l'honneur qu'ils me faisaient. J'ai cru que je pourrais être ce médecin-là.

Et cependant je n'ai été dans ma vie qu'un médecin militaire. Mais je me suis dit qu'après tout il n'y a qu'une seule médecine...

Je me suis laissé tenter aussi par le sujet qui est un beau sujet.

Et puis je me suis représenté cet auditoire sympathique de Jeunesse à laquelle je pourrais m'adresser... et à un certain âge on se retourne volontiers vers la Jeunesse... c'est si frais la Jeunesse !...

O gioventù, primavera della Vita, s'extasie le Poète.

---

[1] Conférence donnée le 19 février 1948, sous les auspices des « Amis de l'Université de Liège », par le Docteur R. Reynders.

Et que cette Jeunesse qui viendrait peut-être m'écouter, si elle venait m'écouter, c'est qu'elle pensait à la Médecine, et à ce propos il me semblait que j'avais tant de choses à lui dire.

J'ai mesuré par après toute ma prétention. Mais je m'étais engagé, je devais tenir mon engagement. J'accomplis aujourd'hui la tâche que j'ai trop légèrement acceptée. A défaut de talent, je crois pouvoir y mettre au moins de la sincérité.

Mesdames, Messieurs,

Faire de la Médecine ! C'est ordinairement vers la deuxième latine, la Rhétorique que la question se pose pour l'élève, pour l'éducateur et pour les parents.

Est-il possible, à ce moment à l'éducateur qui suit et connaît son élève de le conseiller ou de le déconseiller de s'engager dans cette voie ? Y a-t-il des indices, des références que l'élève puisse présenter, un signe dont il puisse être marqué ? un appel qu'il puisse entendre ? Y a-t-il quelque chose qui puisse encourager les parents dans leurs projets et leur ambition ? Peut-être oui, si les élèves, les éducateurs, les parents appartiennent à un milieu ou à une famille médicale. A part cette réserve, non. La Médecine est une profession trop particulière. On ne se représente pas la Médecine. Elle est trop en dehors de tout. Et à ce moment, elle est beaucoup trop loin.

Il y a tout de même et dès ce moment quelques relevés à faire.

Faut-il être un parfait élève ? Faut-il être doué d'une intelligence supérieure ? Les intelligences supérieures sont bien rares. Et qu'est-ce qu'une intelligence supérieure ? Ce serait une intelligence apte à tout comprendre, à tout sentir, à s'émouvoir de tout. L'intelligence supérieure et surtout le génie se manifestent souvent dans un seul sens, ils pourraient être schématisés par une circonférence irrégulière présentant une longue pointe et des creux profonds. Tant mieux si on est un parfait élève. Mais il suffit ici de présenter le schéma d'une bonne circonférence tout unie et bien ronde, d'être un bon élève moyen, avec une bonne moyenne, et qui avec sa bonne moyenne, reflet d'un bon équilibre, est peut-être le meilleur.

Sont à détourner des études médicales, comme d'ailleurs de toute étude universitaire les élèves par trop médiocres, montrant par trop peu de dispositions aux études. L'élève médiocre n'est pas nécessairement un élève qui n'est pas intelligent. Il peut parfaitement être apte à autres choses, et avoir d'autres curiosités.

Il est bien difficile de le faire admettre aux parents qui dans leur ambition, leur bien compréhensible ambition, se figurent qu'en dehors de l'Université, il n'y a pas de salut. Quand fera-t-on comprendre que les Humanités, si on ne les poursuit pas, par après, et jusqu'où elles mènent, sont une perte de temps. Il n'est personne de plus désemparé devant la vie qui s'ouvre qu'un élève qui a dû

abandonner les Humanités, qui a fait de mauvaises Humanités. Il n'est ni préparé, ni apte à quoi que ce soit.

Nous pensons qu'il faut aujourd'hui posséder une solide mémoire. La matière est vaste, les cours sont nombreux, multipliés, polycopiés, polygraphiés et s'accumulent en chapitres et en nombreux fascicules.

De notre temps on les prenait sous la dictée. Les plus importants comprenaient trois ou quatre cahiers du format « Etudiant ». Ce sont aujourd'hui des cours qui s'étendent sur des centaines de pages d'un texte imprimé et serré. Nos vieux cours formaient cependant une bonne base, qui restait.

Il ne s'agit plus, comme nous le faisions, de dire adieu aux Amours et aux Ris et d'entrer en retraite que vers Pâques, mais de travailler d'arrache-pied toute l'année.

Nous pensons à ce que l'étudiant y sacrifie de sa belle jeunesse, mais c'est le tribut nécessaire de toutes les études, aujourd'hui.

Sans qu'il ait la bosse des Mathématiques... la bosse des Mathématiques, encore une de ces idées fausses, car les mathématiques sont assimilables à toute intelligence moyenne, seulement c'est une chaîne, il ne faut jamais en perdre une maille... on doit conseiller à celui, qui à l'heure qu'il est veut entreprendre la Médecine, de sérieusement les « bloquer ».

Présidant les « Journées Médicales de Bruxelles » en juin passé, le professeur Weill envisageant dans son discours inaugural les acquisitions de la Médecine au cours de ces dernières années, ce qu'elle a emprunté et ce qu'elle empruntera de plus en plus au domaine de la Physique, de la Chimie et des Sciences Mathématiques, dit aux jeunes médecins de son auditoire : Mes amis, faites des Maths !

On doit en effet prévoir, comme le soulignait le Professeur Weill que d'ici dix ans, l'interprétation des phénomènes de la Biologie ne sera plus possible sans la connaissance approfondie des nombres.

Les gens de mon temps — excusez-moi si j'y reviens souvent, c'est un travers ou un attendrissement, dans lequel on retombe souvent à un certain âge — élevés dans les vieilles Humanités gréco-latines et aussi hélas, dans l'indifférence, dans la négligence, et même un peu dans le dédain des Sciences Mathématiques... les gens de mon temps payent aujourd'hui bien cher leur genre de formation et leur stupide mépris.

Quand ils ouvrent un de ces livres de Biochimie ou de Physique biologique, hérissés de logarithmes, de formules algébriques et de racines carrées, autant dire, pour la plupart tout au moins, qu'ils n'y comprennent rien de rien.

Aussi les Dirigeants de l'Enseignement, dans un souci bien compréhensible, ont-ils cru devoir supprimer le Grec des études qui mènent à la Médecine ou tout au moins de ne plus l'exiger — considérant que les heures consacrées à l'étude de l'iota souscrit et des verbes en « mi » seraient infiniment mieux employées à acquérir de solides notions d'Algèbre et de Trigonométrie.

Il ne nous reste en effet pas grand'chose du Grec que nous avons appris, et nous serions bien embarrassés s'il nous fallait aujourd'hui traduire rien qu'un vers d'Homère... Il ne nous en reste pas grand'chose ! Mais si tout de même... ne fût-ce qu'aux lèvres le goût du miel de l'Hymette et dans les yeux la lumière des Cyclades. Et nous ne sommes pas sans regretter non plus que le médecin de demain, prescrivant un hypnotique ou chargeant sa seringue de morphine, n'évoquera plus la douce image d'Hypnos et de Morphée, ces divinités bienfaisantes, dispensatrices du repos, de l'apaisement, de l'oubli et du sommeil.

Ce qu'il faut craindre, c'est qu'ayant supprimé le Grec on en vienne à supprimer aussi le Latin. Pourquoi ne supprimerait-on pas aussi bien le Latin ? Il n'est pas plus utile que le Grec. Autant d'heures de gagnées encore pour l'étude des Mathématiques... ou pour apprendre les langues vivantes : l'Anglais, l'Allemand, même l'Espagnol et l'Italien, qui permettraient au médecin de lire les auteurs étrangers, les publications, les revues étrangères, de voyager... apprendre l'Anglais tout particulièrement qui permettrait d'aller en Amérique, où va se parfaire aujourd'hui notre jeunesse médicale, comme autrefois nos jeunes peintres allaient se parfaire en Italie. Les Américains, empressons-nous de le dire, sont à la pointe de la Science Médicale. A côté de tant d'hommages que nous pourrions leur rendre, rendons-leur cet hommage tout particulier.

...Mais il ne resterait rien alors de nos vielles Humanités Gréco-Latines !

Et il faudrait tout de même savoir ce qu'on abandonnerait !

On apprendra les Anciens, dira-t-on, dans de bonnes traductions.

Oui ! Mais on n'apprendra que l'anecdote, sans savoir comment elle a été écrite et comment elle a été chantée, sans savoir ce qu'était la courbe et l'harmonie du vers ou la clarté concise de la phrase.

Nous avons l'air de faire ici, à propos de ces Humanités anciennes, une longue digression. Nous restons cependant au cœur même de notre sujet, car elles sont la première formation, le premier moule pour le médecin, la première orientation vers la Médecine.

Elles sont d'abord, à notre sens, un exercice de l'esprit, des gammes, une gymnastique qu'on ne remplacera jamais. Même ânonnant sur un texte, produisant une version grevée de faux sens et de contresens, l'élève a fait une gymnastique assouplissante, une gymnastique préparant en tout cas au genre d'esprit que doit acquérir le Médecin.

Il a cherché, cet élève, à interpréter des sens, à peser des valeurs, à saisir des nuances et c'est une préparation toute particulière à cette pesée minutieuse des nuances et des valeurs, à cette interprétation délicate des signes et des symptômes, dont est fait le sens clinique.

Dans les chants des Anciens, dans l'harmonie et la courbe de leurs vers, dans la pureté de lignes de la statue antique, il a acquis

le sens de la forme, le sens de la forme normale, la sensibilité à la forme altérée.

Et le voilà mis dans une sorte d'état de prédisposition, dans une sorte d'état de grâce préparatoire à l'étude des choses de la Morphologie.

Par les Humanités Anciennes, nous le dirons au risque de faire un pléonasme, l'élève acquiert l'Humanisme, et allant jusqu'à donner au mot humanisme un sens qu'il n'a pas, mais qu'on trouve dans sa sonorité, acquiert le sens de l'Humain. Dans ce qu'elles nous transmettent d'histoire et de pensée des hommes, les Humanités nous portent à la Pitié et à la Compassion sans lesquelles on n'est jamais médecin.

Elles portent aussi à l'Indulgence — cette belle vertu — si humaine aussi — à la Compréhension des erreurs et des faiblesses, qu'il faut au médecin, à qui on avoue, et qui doit comprendre tant de choses.

Elles portent encore un peu au Scepticisme et à l'Ironie... qui, lorsqu'ils ne sont pas poussés trop loin, sont des freins nécessaires.

Certes apprenons les Mathématiques et les Sciences Mathématiques.

Loin de nous la pensée de vouloir diminuer, pour le médecin, l'importance de la connaissance des nombres, qui lui permet de pénétrer les lois harmonieuses de la Vie, qu'ils régissent.

Apprenons les Mathématiques, mais associons-les aux Lettres.

Les Sciences séparées des Lettres demeurent machinales et brutes.

Et les Lettres privées des Sciences sont creuses, comme l'écrivait Anatole France, qu'on ne peut soupçonner de ne pas chérir les Muses.

Apprenons les langues vivantes — qui ne s'étudient d'ailleurs pas comme les langues anciennes. — Il suffit d'en acquérir le vocabulaire omnibus. Mais n'abandonnons pas ces langues dites mortes. Elles nous transmettent leur douceur, leur clarté et leur génie.

N'oublions pas que Laennec qui fut peut-être le plus grand médecin de tous les temps, que Potain, que Trousseau, que Dieulafoy furent des Humanistes.

S'ils furent de grands médecins et surtout de grands cliniciens, s'ils ont compris si profondément la maladie et le malade, c'est en grande partie parce qu'ils furent des Humanistes.

... Trousseau, avant d'aborder ses études de Médecine, fut même Professeur de Rhétorique... Et un matin à l'Hôtel-Dieu, dans le Service des femmes, que Trousseau, devant une nerveuse qui se donnait un peu trop en spectacle, citait, fort à-propos, un passage d'Ovide sur l'Enlèvement des Sabines, il eut, au dernier vers, qui devait justement faire effet et refléter toute sa pensée, une absence de mémoire.

Une petite voix timide lui souffla le vers d'Ovide :

« Spectatum veniunt, veniunt spectentur ut ipsæ. »

C'était Dieulafoy, perdu dans le groupe des élèves qui entouraient le Maître et qui n'était encore qu'un élève ignoré.

S'il ne restait rien de nos vieilles Humanités, on aurait supprimé un héritage de beauté, on aurait rayé de la pensée des Hommes un héritage d'émotion qui pendant vingt siècles a guidé, inspiré et assuré notre Civilisation.

L'Image du Monde latin que nous trouvons au mur de cet auditoire de Philosophie et Lettres semble s'être placée là pour nous apporter son soutien.

Mais revenons-en à nos jeunes gens, en ce moment en Rhétorique. L'éducateur et tout particulièrement le Professeur de Rhétorique — qui a un si beau rôle, un si grand rôle à remplir, qui tient entre ses mains les jeunes gens à l'âge où ils sont suffisamment évolués pour le comprendre, et assez peu évolués pour qu'il puisse laisser en eux des empreintes décisives — le Professeur de Rhétorique peut, à ce moment recueillir d'utiles observations et apporter d'utiles conseils.

Parmi ses élèves qui pensent à la Médecine, il encouragera : ceux qui montrent des qualités de cœur, de la générosité, du scrupule, les francs, les loyaux, les grands honnêtes, les sincères, ceux qui sont pris par la Beauté, l'amour du Beau allant toujours avec l'amour du Bien, ceux qui sont sensibles par exemple à la beauté d'un vers de Racine... Un élève sensible aux vers de Racine promet plus qu'on ne pense au point de vue médical.

La Timidité, la Douceur ne sont pas de mauvais augure.

On pourrait considérer que trop de sensibilité, qu'une extrême émotivité soient une contre-indication. A condition qu'elles ne soient pas une nervosité anormale, c'est encore un bon signe.

En faire un médecin ! Y pensez-vous ! Il est bien trop sensible croit-on pouvoir dire de certains élèves.

L'émotivité se discipline et se maîtrise. Et ce qui pouvait être un défaut devient une qualité. Elle reste et se transforme au fond du cœur en un sentiment sans lequel, nous l'avons dit, on n'est jamais médecin : la Compassion.

Mais détournons-en, de la Médecine, les natures à tendance égoïste, les cœurs secs.

Déconseillons-la aussi aux natures inquiètes. L'inquiétude ne se discipline pas. Les inquiets souffriraient trop de leur profession et n'apporteraient pas à leurs malades ce qui vaut plus quelquefois que toutes les Thérapeutiques : l'Espérance !

On y engagera ceux qui portent en eux un idéal !

Les enthousiastes ! — ἐν θεὸς — ceux qui portent en eux un Dieu. — Ils feront de bons prêtres de la Médecine.

Nous avons parlé du caractère et de l'esprit. Parlons du corps. Il ne faut être ni grand, ni fort, ni beau.

Il ne faut pas d'adresse particulière. Il faut avoir autant que possible une sensitivo-motricité complète. Bien que certaines spécialités puissent être compatibles avec certaines infirmités, on n'a en général pas trop de tous ses yeux, de toutes ses oreilles, de tout son odorat, de tous ses doigts, pour voir, sentir, palper, écouter, et de toutes ses jambes pour aller au malade.

Ce qu'il faut avoir surtout, c'est une bonne santé.

C'est une profession qui demande beaucoup d'effort, c'est un métier fatigant et pour l'exercer, il faut être résistant.

Nous ne voudrions pas monter en épingle le danger auquel s'expose le médecin, mais le contact du malade n'est tout de même pas sans en présenter.

Nous ne citerons que le tribut que le jeune étudiant en médecine, à l'âge où l'organisme est particulièrement réceptif, fréquentant les salles de Tuberculeux, paye à la Tuberculose.

On ne sait pas la vie de fatigue qu'est la vie du médecin.

On ne se représente pas par exemple, ce qu'est la vie du médecin de quartier, de cité industrielle ou du médecin de campagne, jour et nuit au service du malade.

On ne s'imagine pas ce que demandent de dépense physique certaines opérations, ce qu'est l'effort de toute une matinée opératoire.

A côté de la fatigue physique, il y a une autre fatigue, bien plus lourde : la fatigue morale, faite du souci et de la pensée du malade. Ne croyez pas qu'on s'habitue jamais à voir souffrir, qu'on s'habitue jamais à voir mourir. C'est une lourde responsabilité à porter que la responsabilité de la Vie et de la Mort. Et même quand la Mort seule décide, quand on est impuissant devant elle, quand il se fait qu'elle a le dernier mot, car inéluctablement cette heure-là arrive, croyez bien que le Médecin s'y sent mêlé et qu'on l'y mêle toujours.

Nous avons parlé de l'esprit et du corps. Et l'Ame ?

Vers ce temps de la seconde latine et de la Rhétorique, peut-on parler de vocation ? *Vocare* ! Y a-t-il une voix ? Y a-t-il un appel à l'âme ? Oui, ils existent, mais ils sont encore bien lointains, et bien imprécis. Nous allons essayer de vous la dégager.

On pense à ce moment à la Médecine parce qu'elle se présente parmi les professions où mènent les Humanités et parce que, nous l'avons dit longuement, les Humanités ne sont pas sans façonner l'esprit et tout spécialement y préparer.

Mais il y a d'autres influences qui entrent en jeu.

Pour les uns c'est l'exemple d'un père qui est médecin.

On constate même que beaucoup de fils de médecins choisissent la Médecine. C'est que le métier n'est décidément pas si mauvais vous diront les mauvaises langues. C'est tout autre chose que cela ! C'est dans une pensée bien plus haute et bien plus belle !

C'est que ce fils de médecin a vu son père dans les soucis, mais aussi dans les hautes satisfactions de sa profession.

C'est que tout enfant déjà, il l'a entendu quelquefois se lever la nuit, qu'il a entendu la porte de la rue se fermer et que déjà il s'est dit que son papa partait dans le froid, dans le noir, et qu'il partait pour aller guérir un malade qui était peut-être un petit enfant — comme lui !

C'est que sa mère, lui a souvent parlé de ce père, lui a souvent fait comprendre et avec quel attendrissement, ce qu'il accomplissait de bon et de bien, ce qu'était sa tâche et ce qu'elle comportait de fatigue et de souci, de dévouement et combien il méritait qu'on le respecte et qu'on l'aime.

C'est que ce père, lorsque les préoccupations de sa profession lui laissent un répit, il l'a entendu parler de tant de choses, avec tant d'originalité, tant de gravité ou tant d'esprit, sous l'angle et suivant les valeurs où les voit et que leur donne le médecin.

C'est que ce père a été un grand exemple. Et à l'âge de comprendre, en âge de choisir une carrière, il veut suivre cet exemple et l'égaler.

Si c'est pas un père, c'est un membre de la famille, mettons un oncle qui est médecin, qui exerce son influence. C'est le grand homme de la famille, le grand conseiller, le grand sage dont on demande le conseil non seulement quand il est question de maladies, de décisions opératoires à prendre, mais encore quand il s'agit de graves débats d'intérêts ou de ces grands drames d'ordre moral qui se passent quelquefois dans les familles.

Personnage important, estimé, honoré, dont on prononce à tout moment le nom, dont on cite à tout propos l'exemple. Et le jeune homme qui a entendu parler tant de fois de cet oncle — avec tant de respect, d'admiration et d'éloge — veut aussi l'imiter et ne voit rien de plus beau à choisir que la Médecine.

Ou encore c'est l'exemple du Médecin de famille qui intervient. Ce médecin de famille qu'on a vu tant de fois arriver à la maison. Qui est l'ami de la maison...

Que nous avons vu au chevet des nôtres, dans son dévouement, dans ses craintes, dans le bonheur de ses réussites... auquel nous avons donné toute notre confiance, tant de confiance qu'il nous semblait, lorsqu'il avait franchi la porte, que le malade fût déjà guéri. On pense à ce médecin de famille, à ce qu'il y a de beau dans sa tâche... Et c'est ainsi aussi qu'on choisit la Médecine.

Il y a aussi les conseils, l'influence, l'ambition des parents qui interviennent : C'est beau d'être médecin ! C'est beau un fils médecin !... Il aura un beau métier !... leur interprétation de la Médecine : Il ne connaîtra pas nos tracas et nos ennuis !... A ce point de vue, mon Dieu ! s'ils savaient !

Et nous voilà à l'Université.

On aborde l'étude des sciences naturelles. Et voilà déjà ici la première révélation du mystère de la Vie. Nous est révélé à ce moment ce dont on avait bien entendu parler sur les bancs du collège, mais

dont n'avait qu'une vague idée ou plutôt pas l'idée : la Cellule ! La cellule, premier frisson sacré ! la cellule qu'on retrouvera au long de toutes les études médicales, la cellule élément noble de tant de tissus, se différenciant pour tant de fonctions.

Puis arrivent pour l'étudiant les années d'Anatomie, de Physiologie. Il aborde son premier cadavre... Et à ce moment l'étudiant en médecine vous prend de ces allures crânes, ou un peu crâneuses, vous affecte de ces airs détachés, vous tient de ces propos un peu libres... ces airs, ces allures, ces propos si particuliers au jeune carabin... mais qui lui passeront bien vite, car ils ne sont faits que pour cacher ses premières émotions... Il vous chantera aussi de ces chansons !... laissez-le chanter pour ce qu'il ne chantera plus, par après.

Et puis, c'est l'étude de la maladie. L'étudiant entre à l'Hôpital et pénètre dans les salles des malades. Il se penche sur la souffrance, l'agonie et la mort. Rien ne forme plus rapidement, ne trempe mieux, ne mûrit plus le caractère que ce spectacle journalier de la souffrance, de la maladie et de la mort.

Il voit ses Maîtres non seulement dans la théorie de leur enseignement, mais dans l'application de leur enseignement, dans l'exercice de leur profession.

Il voit avec quelle douceur, quelle précaution, quelle minutie, quelle méthode ils examinent leurs malades.

Il les voit dans leurs pesées cliniques, dans leurs décisions opératoires, dans le choix et la prudence de leur thérapeutique.

Il les voit dans le souci de leurs responsabilités, dans le bonheur de leurs succès, dans la tristesse de leurs échecs.

Il les voit dans ce qu'ils apportent de soutien et de consolation aux malades.

Et alors, en ce moment, elle est nette, elle est précise, elle est lumineuse, il la sent en lui, sa vocation. Il se sent médecin et tellement et si profondément qu'il n'imagine pas que jamais il ait pu choisir autre chose, qu'il y ait quelque chose de plus beau que la Médecine.

Vous le voyez, ce n'est pas ici une vocation en coup de foudre, l'appel irrésistible qui s'adresse au jeune poète, au jeune peintre, au jeune musicien, qui est presque un appel aux sens, mais c'est une vocation tout de même qui peu à peu prend place, qui peu à peu se précise, c'est un appel d'abord lointain, mais qui peu à peu se met à chanter, se met à vibrer — c'est un appel à l'Ame.

Et maintenant, c'est vers vous que nous nous tournons, Mesdames, Mesdemoiselles. Nous nous excusons de ne vous avoir point donné la priorité qu'on doit aux dames, mais c'est la nécessité d'amenée et de construction de notre propos qui fait que nous ne nous soyons pas plus tôt préoccupé de vous.

La Médecine est une profession dans laquelle la Femme apporte toutes ses qualités, toute sa douceur, toute sa délicatesse et cette tendresse qui est au cœur de toute femme, la tendresse maternelle.

Les jeunes filles sont, tout autant et si pas plus que les jeunes gens, au dire même de nos professeurs, douées pour mener des études universitaires.

Mais nous pensons qu'au point de vue de la pratique de la Médecine, les activités de la femme sont limitées. Il y a des postes qui lui sont réservés, pour lesquels elle est même électivement désignée, mais il y en a d'autres qui nous semblent — pour Elle — peu accessibles.

Nous voyons parfaitement une femme faisant de la *Médecine des Enfants*. Elle y apportera toute sa compréhension, toute sa douceur toute cette tendresse maternelle qui veille en elle et que nous venons d'évoquer.

Nous la voyons très bien dans un *Laboratoire*, appliquée à des recherches scientifiques, où elle mettra à profit son sens de l'ordre et de la méthode, son adresse, ses aptitudes à entreprendre de fins, de délicats et de patients travaux.

Nous la voyons très bien faisant de l'*Ophtalmologie* et de l'*Oto-Rhino-Laryngologie* qui demandent aussi de la délicatesse, où on entreprend de minutieuses opérations, où on manie de fins et légers instruments... et des miroirs — spécialités qui ont l'avantage de pouvoir être pratiquées au cabinet, chez soi, et qui n'exigent pas, dans la majorité des cas, de longs déplacements.

Nous la voyons encore attachée à des *Services d'Hôpitaux* exerçant une Médecine Scientifique, pleine de dévouement toutefois, mais sans secousses et d'une marche régulière.

Nous la voyons peut-être aussi s'occupant de *Radiologie*... mais les rayons X sont bien sournois et bien pernicieux. Et c'est un métier bien peu ensoleillé.

Où nous ne la voyons pas du tout, c'est pratiquant la *Médecine Générale*, de la médecine de quartier, ou de cité industrielle, de la médecine à longues courses, de la médecine à coups de sonnette et à coups de téléphone, où il faut partir à toute heure. C'est un métier trop fatigant, trop chaotique pour Elle.

Nous lui voyons encore moins pratiquer la *Médecine de Campagne*. Outre que c'est une médecine dont elle ne pourrait soutenir l'allure et l'effort, les gens de la campagne n'ont pas encore accoutumé de voir la médecine exercée par une femme.

Nous ne lui voyons pas exercer la *Chirurgie*. Nous l'avons dit, la Chirurgie demande une force et une résistance considérables. C'est à notre sens un métier d'homme. La femme est trop frêle et trop délicate pour l'entreprendre et y résister.

L'*Obstétrique* pourrait-on penser, mettre de petits enfants au monde, voilà bien l'affaire d'une femme. Mais l'accouchement peut devenir à un moment donné un grand drame, une grande lutte, exiger des manœuvres, demander des efforts pour lesquels, toujours

à notre sens, ne sont préparés ni les nerfs ni les muscles d'une femme.

La *Gynécologie* ? encore une spécialité qui conviendrait semblerait-il à une femme médecin. Mais ici la maladie entraîne chez celles qui en sont atteintes de profonds déséquilibres, des vibrations suraiguës de la sensibilité et les malades pour être guidées et rassurées ont comme un besoin du soutien qui leur semble plus solide, de la voix aux résonnances plus graves et qui leur semble plus convaincante, d'un médecin.

Nous citerons encore comme peu accessible à la femme la *Psychiatrie* avec son triste, douloureux et déroutant spectacle de dégradations et de déchéances.

L'*Urologie*, la *Dermatologie* avec les *Affections Spécifiques* qu'elle englobe, ne nous apparaissent pas non plus bien indiquées.

En passant ainsi rapidement en revue les activités médicales et en les choisissant pour les jeunes filles, nous en donnons en même temps tout l'aperçu aux jeunes gens qui dans leur choix n'auront pas à observer les considérations dont nous avons cru devoir tenir compte à l'égard des demoiselles.

Aux jeunes gens et pour être complet nous signalerons encore la *Médecine Militaire*. Elle a été ma vie et je lui dois bien un salut au passage.

Nous la définirons en deux mots.

Elle est le noyau du Corps Médical — de ce Corps Médical, composé de tous les médecins, qu'appelle, quand sonnent des heures graves, et pour le Secours de tant de souffrances accumulées, la Nation.

Il n'y a pas alors de Médecine Civile et de Médecine Militaire, il n'y a qu'une seule Médecine, tout entière mobilisée et tout entière au service d'une même tâche.

...Et la Médecine, en ces heures-là, sous le grand signe de la Croix Rouge, atteint même son plus haut idéal de pensée et de collaboration.

Devant un blessé de guerre, étendu sur le champ de bataille, transporté aux ambulances, couché sur la table d'opération — et quel qu'il soit, ce blessé, ami ou ennemi — le Médecin — quelle que soit sa nationalité, sans rien abdiquer de l'Amour qu'il voue à sa Patrie, n'entend plus qu'une voix : la Voix de la Souffrance.

Aux jeunes gens nous signalerons enfin la *Médecine Coloniale*.

Nos médecins coloniaux, nos « *Mogangas* » sont les frères des « *Toubibs* ».

Vous le savez, *Toubib* vient de l'Arabe.

C'est de ce nom de Toubib que les Arabes, du temps de la conquête de l'Algérie ont désigné le Médecin Militaire Français... Ce médecin, ce bon missionnaire, qui à force de dévouement et d'apostolat est parvenu à pénétrer au milieu des « douars » et jusqu'au fond des « gourbis » — a su gagner la confiance, l'admiration, le respect de ces populations farouches, hostiles à toute pénétration étrangère

et à leur faire admettre que ce qu'il leur apportait était souverain, que ce qu'il accomplissait était merveilleux et l'emportait sur ce qu'accomplissaient leurs propres devins, pourtant à leurs yeux, infaillibles et sacrés. Le Toubib a été l'égal des meilleurs pour le rayonnement de son Pays.

Donnez-moi des médecins, demandait Lyautey l'Africain, dans sa colonisation du Maroc. Envoyez-moi des médecins, ne cessait-il de réclamer, dans ses rapports et ses appels. En fait de colonisation, a-t-il bien des fois répété : Un médecin vaut un bataillon !

Nous avons aussi une Terre Africaine, sans laquelle nous ne serions pas, dans le monde, ce que nous restons aujourd'hui. Nous avons un Congo où nous devons continuer de répandre les bienfaits de la Civilisation.

A ce Congo, nos Médecins coloniaux ont apporté tout ce que la Médecine contient, de ces bienfaits.

Il est aujourd'hui en danger, par pénurie de Médecins.

Que nos Dirigeants veillent, et offrent à nos jeunes médecins des conditions matérielles qui rendent la carrière coloniale tentante. Qu'ils l'ouvrent, devant eux, largement, avec largesse.

Mais que notre Jeunesse Médicale envisage aussi, généreusement, dans un autre genre de générosité, cette Médecine Africaine.

C'est une Médecine où le Jeune Médecin pourra largement se donner, développer son esprit d'initiative. C'est une Médecine de haut plan, de haute dépense de soi, de haut sacerdoce, de haute lutte, de haute satisfaction et de haut orgueil. Car le Médecin là-bas a sa tâche ennoblie, et y est le serviteur de son pays et un pionnier de la Civilisation.

* * *

Reprenons notre sujet au point de vue général.

De cette médecine, que peut-on en attendre, que peut-on en espérer ?

Qu'est-ce que la vie du médecin ? Que représente la Médecine au point de vue situation ?

Au point de vue matériel, elle accordera une certaine aisance. Mais il ne faut pas s'attendre à y faire fortune et pour employer un vilain mot, à gagner facilement beaucoup d'argent.

Si on envisage l'argent, il ne faut pas penser à la Médecine.

Rien que de l'envisager, cet argent ! signifierait qu'on n'est pas fait pour être médecin.

Ici on ne donne pas, on ne vend pas une marchandise. On se donne et on se donne sans compter. Cela ne se paye pas et ne peut se payer.

On ne paye pas le médecin, vous savez qu'on l'honore. Ses honoraires lui permettent tout simplement d'élever sa famille, de tenir dans la vie le rang et la place que réclame la dignité de sa profession.

Certes il y a de grands chirurgiens, de grands internistes, de grands spécialistes qui arrivent à des situations exceptionnelles. Ils sont rares comme les grands virtuoses, les grands violonistes. Ils arrivent au sommet de la gloire, et peut-être à une certaine richesse — richesse qui n'est toutefois pas comparable à celle que certains acquièrent aujourd'hui par des moyens beaucoup plus simples et avec beaucoup moins de scrupules — à force de travail d'étude, à force d'exercices répétés et grâce aussi à des dons particuliers et innés.

On ne s'imagine pas par exemple ce qu'il faut réunir de talent, de qualités et de dons pour être un grand chirurgien.

On ne sait pas ce qu'il faut avoir de finesse de tous les sens, acquérir de doigté, de délicatesse d'ouïe, avoir de pénétration, d'inspiration, d'intuition, de divination pour être un grand interniste.

Ce n'est pas le grand virtuose que nous devons envisager. Comptons que nous serons tout simplement de bons musiciens d'orchestre, qui accomplirons honnêtement notre partie d'orchestre.

Il faut compter que la situation à laquelle nous arriverons sera une situation moyenne qui nous accordera le nécessaire, mais pas le luxe.

Il y a bien des choses que nous ne pourrons nous offrir parce qu'elles entraîneraient des dépenses que nous ne pourrons nous permettre.

Mais il y a bien plus de choses encore que vous ne pourrez vous permettre — maintenant que nous avons fait connaissance, que nous envisageons ensemble la Médecine, je m'adresse à vous, dans un vocatif direct — ...vous permettre parce qu'elles ne cadreraient pas, ne seraient pas compatibles avec la dignité de votre personne et le sens de votre profession.

Il y a des joies et des distractions que vous ne pourrez prendre, non qu'elles soient bien répréhensibles, mais simplement parce qu'elles ont une légèreté, un manque de distinction qui ne vont pas avec la gravité de la tâche du médecin, avec la réserve qu'il doit observer. Et ceux qui prennent ces distractions, qui jouissent de ces joies, n'admettraient pas que le médecin les prît et se mêlât à eux. On appelle le médecin auprès des malades, et on s'étonnerait de le retrouver en d'autres milieux, ou tout au moins en certains autres milieux.

Il y a des personnes — et ceci sans aucun pédantisme — que vous ne pourrez fréquenter, non qu'elles aillent jusqu'à être mal notées, mais parce que leur cote spirituelle n'est pas suffisante, parce que leur situation, leur genre d'activité, leurs goûts, leur curiosité, ne correspond à ce qu'on se représente, à l'idée qu'on se fait du médecin, et on n'admettrait pas qu'un médecin se plût à entretenir certaines fréquentations. Il y a des négligences auxquelles vous ne pourrez vous laisser aller, la négligence de la tenue, la négligence des propos.

Il y a des aises que vous ne pourrez vous octroyer.

Il y a un repos dont vous ne pourrez disposer.

Il y a des fatigues dont vous ne pourrez tenir compte.

Quels que soient le jour et l'heure. Quelle que soit votre fatigue, il faut répondre à l'appel du malade.

Et quels que soient vos soucis, vos tristesses, vos chagrins, vos deuils, il faut aller.

Et quels que soient dans votre tâche médicale, les insuccès, les échecs, les malheurs, votre découragement, il vous faudra la reprendre et la continuer.

On n'arrive jamais à cette indifférence, à cette habitude, à cette froideur qu'on nous attribue. Certes on arrive à se maîtriser, à acquérir du sang-froid, à composer son visage, à se déguiser et même à mentir. Et il faut y arriver, dans l'intérêt, pour l'espérance et le soutien du malade, pour étendre devant lui le voile qui lui cachera l'approche de la mort. Mais nous vous l'avons dit : on ne s'habitue jamais à voir souffrir, on ne s'habitue jamais à voir mourir.

Son visage, combien le médecin doit savoir différemment le composer ! les mots qu'il doit dire, combien il doit savoir les choisir, les peser, penser non seulement à la valeur et au sens qu'ils ont, mais au sens et à la valeur qu'on leur attribue — suivant les milieux, l'éducation, la sensibilité, la compréhension du malade et surtout de l'entourage.

Ici et là, ce sont d'autres mots à dire, un autre masque à prendre, un autre doigté à employer, d'autres airs à jouer, une autre diplomatie à déployer, d'autres propositions à présenter, d'autres consolations à apporter, d'autres traitements plus ou moins possibles, plus ou moins onéreux, à appliquer.

Partout don de soi et d'autres dons de soi, à faire.

... « Tout malade, avant même d'avoir pris le remède, doit être remonté par un sentiment de réconfort et d'espoir. »

... « Si les paroles du médecin n'ont pas produit cet effet salutaire, ce n'est pas la maladie du patient qui est trop grave, c'est l'action morale du médecin qui a manqué de pénétration et d'adresse. »

... « La bonté du médecin, ses paroles compatissantes exercent des effets stimulants et curateurs. »

... « Désemparé, incertain du sort qui l'attend, livré à toutes les suggestions, c'est bien plus au Médecin qu'à la Médecine que le malade fait appel. »

... « Une fois éteinte la flamme de l'Espérance, c'en est fait de la lutte ! »

Ce n'est pas de nous ces paroles. Ce sont celles de Huchard et Fiessinger, de Savy que nous recueillons, pour vous, ici.

Avant de l'aborder, la Médecine, songez-y !

Dites-vous qu'on vous confiera des mères, des enfants, des maris et des épouses.

Qu'en quittant un malade, vous irez en voir d'autres. Et tous les jours et tous les jours. Et que tous les jours vous tiendrez la Vie et la Mort entre vos doigts.

Dites-vous bien que vous appartiendrez complètement à ce malade.

Demandez-vous si vous en sentez la force physique et surtout la force morale.

Analysez vos goûts, votre caractère, vos ressources et vos faiblesses, vos aspirations qui peuvent être très belles sans aspirer à la Médecine, vos dispositions qui peuvent être très grandes sans se prêter à la Médecine.

Certes nous n'en sommes plus au temps où le médecin ne pouvait, pour apaiser la souffrance et bercer l'agonie, qu'appliquer une thérapeutique purement symptomatique. Il y a bien des cas où dans un diagnostic précis il y a un geste sauveur à faire... Elle est belle la lutte ! mais elle est lourde la responsabilité du médecin et il ne parvient à l'alléger que par la sensation de la connaissance profonde de son métier.

Elle est passionnante aujourd'hui la Médecine, mais n'allez pas à elle que par seule curiosité scientifique. Il ne suffit pas d'y être poussé par l'Esprit, il faut l'être aussi par le Cœur.

Pensez à ce que vous pourrez apporter de don de vous au malade.

Si à l'Esprit vous pouvez allier le Cœur... alors seulement choisissez-la. Vous irez vers de grandes satisfactions, mais vous connaîtrez aussi de grands déboires.

Et dites-vous bien que le bonheur, que la fierté de sauver des malades ne compteront pas au regard du malheur d'en avoir perdu.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs !

J'ai fini ma tâche !

J'ai tâché de vous faire entrevoir ce qu'était la Profession Médicale. Je m'estimerais heureux si j'ai pu vous en donner un aperçu.

Il m'est permis de supposer que si vous êtes venu écouter un médecin parler de sa profession, c'est que vous envisagiez la Médecine et que déjà vous ressentiez en vous et vers elle des poussées et devant elle des hésitations.

Je m'estimerais heureux si j'ai pu contribuer à vous mettre sur la route, ou à vous en détourner.

Je vous ai montré qu'elle était quelquefois bordée de roses, et dans mon attendrissement pour ces roses, peut-être vous les ai-je fait trop respirer. N'oubliez pas que je vous ai dit qu'elle était bordée bien plus longuement de ronces, dont j'ai voulu aussi vous faire sentir les épines.

Docteur R. REYNDERS.

Les carrières de juriste [1]

Demander à un avocat de donner quelques renseignements sur les carrières qui sont ouvertes au porteur d'un diplôme de docteur en droit, c'est attendre de lui, en ordre principal, qu'il documente les intéressés sur les avantages et les inconvénients de la profession qu'il exerce lui-même. Dans ce cadre, l'initiative prise par les Amis de l'Université réalise un vœu émis, il y a un certain temps déjà, par le Conseil de l'Ordre des Avocats : il est utile et nécessaire que ceux qui se destinent au Barreau soient mieux éclairés sur la carrière qu'ils voudraient choisir.

Peu de professions, en effet, sont aussi mal connues, en dehors de ceux qui la pratiquent, que celle d'avocat. Il suffit qu'un jeune homme ait la parole facile, — qu'il ait du plaisir à s'entendre et en cherche l'occasion, pour que ses parents le croient prédestiné au Barreau. S'ajoutent à cela, pour certains, la facilité et la brièveté apparentes des études : elles sont limitées à cinq ans, ce qui est peu, et portent sur des matières qui semblent plus accessibles, à défaut de dispositions spéciales chez l'intéressé, que le mystère de mathématiques transcendantales ou la complexité du corps humain. Et, par élimination d'études plus ardues, arrive à la Faculté de Droit l'apport de ceux qui pensent y trouver la solution du moindre effort.

Rien de cela n'est exact. Si l'on veut aborder le Barreau avec chance d'y faire carrière, avec la possibilité d'y trouver les satisfactions que la profession réserve à ceux qui sont faits pour elle, il faut se dépouiller au préalable de certaines illusions. Il ne s'agit pas de décourager les jeunes. Il s'agit au contraire de leur faire confiance en leur montrant les difficultés qu'ils rencontreront sur leur route, les obstacles qu'ils devront vaincre. Ce qu'il faut éviter c'est qu'ils se heurtent brutalement et sans avoir été prévenus à une réalité fort différente de celle qu'ils croyaient rencontrer, — qu'à leurs premiers pas dans l'existence pratique ils s'en trouvent aigris et n'aient pas, à défaut d'en avoir connu préalablement la nécessité, l'énergie nécessaire pour persévérer.

Ouvrons donc les yeux sur la réalité.

---

[1] Conférence donnée le 11 mars 1948, sous les auspices des « Amis de l'Université de Liège », par M. M. Haversin de Lexhy, Avocat à la Cour d'Appel.

Le jeune docteur en droit qui entre au Barreau de Liège est inscrit à la suite des 400 avocats qui figurent actuellement soit au tableau de l'Ordre soit à la liste des stagiaires. Ce chiffre n'est pas le plus haut qui ait été atteint : il a frôlé les cinq cents. Avant la guerre de 1914, il n'atteignait pas les 200 et, parmi ceux-ci, figuraient un bon nombre d'amateurs qui limitaient au port du titre d'avocat l'exercice de la profession. En dépit de la collaboration indirecte que les parlementaires semblent avoir eu le désir d'apporter au Barreau en créant des procédures nouvelles et en multipliant les lois d'exception, il faut se dire que le Barreau d'avant 1914, en ne tenant compte que de ses éléments actifs, serait suffisant pour faire face au volume actuel des affaires. Si l'on faisait de celles-ci une masse que l'on répartirait également entre tous, on ne parviendrait pas à assurer à chacun une situation suffisante. C'est la constatation à laquelle s'est heurté le Conseil de l'Ordre chaque fois que, s'inquiétant des jeunes confrères, il s'est efforcé de trouver les moyens de leur venir en aide : il existe une impossibilité matérielle de leur garantir à tous la possibilité de vivre de leur profession, comme ils en ont le désir légitime. Le jeune avocat doit se dire que les affaires n'arriveront pas en son cabinet comme une suite naturelle et normale de son diplôme : pour qu'elles lui soient confiées, il devra démontrer qu'il est capable de les traiter aussi bien sinon mieux que ses confrères.

Cela n'est pas simple. Il doit, en effet, faire valoir ses possibilités dans le cadre de règles strictement tracées. Toute publicité, — qui serait parfaitement licite voire nécessaire pour un commerçant ou un industriel, — lui est interdite. C'est là un principe élémentaire. S'il apparaît évident, en ce qui concerne la publicité directe, il est applicable avec la même force à la publicité indirecte. Les Conseils de l'Ordre ont le devoir de veiller à l'application de cette règle, et ils s'y sont toujours attachés. On n'en est certes plus au temps — qui n'est cependant pas si lointain — où il était interdit à l'avocat de mentionner sur son papier à lettres son numéro de téléphone, celui de son compte de chèques postaux, voire ses heures de consultation. Mais, dégagé d'un formalisme exagéré, l'esprit reste le même : l'avocat ne peut ni directement, ni indirectement solliciter le client éventuel.

Que certains aient, en entendant le rappel de ces règles, un sourire entendu, il serait naïf de s'en étonner. Il est partout de malheureuses exceptions et l'on juge plus souvent sur les exceptions que sur la généralité. A ceux qui seraient tentés de se ranger, — avec toute la discrétion nécessaire pour échapper aux sanctions, — au petit nombre de ceux qui se soucient insuffisamment des principes, il suffit de faire deux observations. La première est d'ordre moral : il est vain d'espérer réussir dans une carrière, lorsque l'on ne se sent pas le minimum de délicatesse requis pour l'exercer. La seconde est d'ordre purement matériel; elle est destinée à ceux qui, par aventure, ne seraient pas sensibles à la première : la sollicitation de la clientèle est dangereuse

et inefficace; dangereuse parce que indépendamment des sanctions disciplinaires auxquelles elle expose, elle déconsidère l'avocat aux yeux de ses confrères et de la magistrature; inefficace, parce que l'avocat n'aura jamais sur le client qu'il a directement ou indirectement sollicité, l'autorité sans laquelle il lui est impossible d'exercer normalement sa profession.

Le jeune docteur en droit qui désire entrer dans notre Barreau doit donc avoir pleinement conscience de la situation devant laquelle il se trouvera au seuil de la carrière : d'une part, obligation de se montrer égal ou supérieur à ses ainés pour arriver à ce qu'un nombre suffisant d'affaires aille vers lui au lieu d'aller aux autres, — d'autre part, interdiction de faire valoir ses mérites éventuels par tous moyens, directs ou indirects, pouvant s'apparenter à une publicité qui n'est permise qu'aux agents d'affaires.

Qu'il ne songe d'ailleurs pas à voir dans cette situation un obstacle que ceux qui sont dans la profession ont imaginé pour décourager ceux qui veulent y entrer. Quoi que l'on puisse croire et dire, le Barreau est une des professions où les jeunes sont accueillis avec le plus de sympathie et où les mérites réels sont le mieux appréciés. Et les exemples sont rares de ceux qui, ayant le sens de la profession, ayant les aptitudes nécessaires pour l'exercer, ne sont pas parvenus, en persévérant dans leur effort, à s'y faire une place correspondant à leurs mérites.

Quelles sont les aptitudes techniquement nécessaires ?

Il ne faut pas accorder à l'éloquence une importance spéciale. Une facilité trop grande d'improvisation, d'élocution peut être plus nuisible qu'utile. Le goût du moindre effort, — qui est un sentiment naturel, — incite trop facilement à se contenter de la forme et à négliger le fond. Le temps des longues périodes, harmonieusement balancées, est passé : ce que désire le magistrat, dont les rôles sont encombrés, c'est un exposé clair et solide, — des arguments plutôt que des phrases. Il n'est nullement nécessaire d'être un grand orateur pour avoir toutes ses chances au Barreau.

Il est indispensable, par contre, d'avoir un esprit clair, apte à l'analyse et à la synthèse. Savoir analyser les éléments d'une affaire, les classer dans l'ordre de leur importance respective, les reprendre, les grouper, les coordonner dans la ligne de la thèse à faire admettre, c'est ce que l'on doit considérer comme le travail de base.

Cet esprit d'analyse et de synthèse doit s'appuyer non seulement sur une formation juridique, mais également sur une culture générale suffisante. Il n'est pas de profession où la culture générale soit plus nécessaire parce qu'il n'en est pas qui offre à l'esprit un champ d'exercice aussi varié. Il n'est pas un domaine de l'activité humaine où un litige ne puisse naître. L'avocat, lorsqu'il se trouve amené à y pénétrer, ne peut s'y sentir absolument étranger. Il n'est évidem-

ment pas question que toutes les sciences lui soient familières, mais on peut s'attendre à ce qu'il possède les notions de base essentielles qui lui permettront de situer rapidement, de comprendre et de faire comprendre l'espèce dont il est saisi. Il ne s'agit donc pas uniquement de la formation philosophique, historique et littéraire que la candidature en philosophie et lettres a pour but et, — de façon générale — pour effet de lui donner, mais également d'une formation scientifique. Celle-ci est généralement déficiente et c'est là une lacune qu'il ne serait pas malaisé de combler. A défaut d'être prévue dans les programmes universitaires, elle relève de l'initiative de chacun et de sa volonté de se procurer tous les moyens utiles pour réussir dans sa carrière. De ces connaissances, une partie essentielle nous en est donnée au cours de l'enseignement moyen, à un âge où leur importance est conditionnée par la nécessité de passer les examens : le diplôme obtenu, on ne se soucie guère d'en conserver le souvenir. Il faut, au contraire, faire l'effort, — qui n'est pas considérable — de retenir quelque chose de ce que l'on nous a appris. Il faut, d'autre part, s'efforcer d'augmenter le capital de connaissances générales que permettent d'acquérir les humanités : quelle que soit la science que l'on effleure, on s'apercevra un jour que l'on en a retiré profit. Le domaine du droit ne peut se concevoir comme séparé de la vie par des cloisons étanches. Si les études universitaires ont pour objet de rendre ce domaine accessible, il appartient à chacun de l'aérer et de le vivifier en ouvrant dans ces cloisons des fenêtres larges et nombreuses sur l'extérieur. L'avocat ne doit pas — heureusement — tout connaître, mais il doit se rendre apte à tout comprendre.

Ce qui est vrai en ce qui concerne la formation générale de l'avocat le reste en ce qui concerne sa formation juridique. Cela ne signifie pas, — cela serait absurde, — que sa formation juridique ne doit pas être plus poussée que sa formation générale. Cela veut dire uniquement que la complexité, l'étendue, le nombre des divers secteurs de la science du droit sont tels qu'il n'est pas permis d'ambitionner de les connaître au point que l'on puisse indifféremment s'y trouver à l'aise. Plus on avance dans la carrière, plus on se voit obligé de constater l'importance de l'écart qui existe entre les connaissances que l'on a pu acquérir et celles que l'on devrait théoriquement posséder. Il serait vain de le regretter. A supposer même que le jeune docteur en droit fût, au sortir de l'Université, en possession de façon complète et dans toutes ses branches, de la science du droit : droit civil, droit commercial, droit industriel, droit pénal, droit administratif, droit fiscal, droit social, etc. encore lui serait-il matériellement impossible de « rester à jour » et de maintenir la somme de ses connaissances au niveau maximum qu'elles seraient supposées avoir eu au départ. Tenter de posséder et de conserver, dans son intégralité et malgré son évolution constante, la science du droit

serait vouloir hisser jusqu'en haut de la côte le rocher de Sisyphe. Il est rassurant de se dire que l'on n'y est pas astreint.

Quelle est la formation juridique que le jeune docteur en droit doit s'efforcer d'acquérir ? Il devra limiter son ambition, — mais avoir cette ambition — de connaître de façon poussée l'une ou l'autre branche du droit, — qu'il choisira suivant ses aptitudes et ses goûts. La spécialisation, dans le domaine du droit comme en tous autres, est nécessaire pour que l'on puisse acquérir, dans un secteur déterminé, une somme de connaissances vous mettant en état d'égalité relative avec ceux qui se sont attachés au même secteur : à défaut de pouvoir tout connaître, il faut à tout le moins connaître parfaitement quelque chose. Mais l'erreur — et le danger — serait de croire qu'une spécialisation, si approfondie fut-elle, permet l'indifférence à l'égard des autres secteurs du droit. Le docteur en droit, qui s'hypnotiserait sur les matières auxquelles il veut spécialement se consacrer, au point de se désintéresser des autres, perdrait, en fait, l'avantage qu'il croirait s'être assuré. S'il faut, en abordant les études juridiques, éviter de mettre des œillères et de ne s'intéresser qu'au droit, il est *a fortiori* nécessaire, en se spécialisant dans un secteur du droit, de ne pas se fermer à soi-même l'accès des autres secteurs. A défaut de pouvoir les connaître dans le détail, reste la possibilité et la nécessité d'en connaître les aspects essentiels et de comprendre le jeu des principes qui les dirigent. Un avocat ne peut se sentir complètement dépaysé dans aucun domaine du droit. Que, sortant de la sphère des connaissances spéciales qu'il s'est acquises, il doive se livrer à des études plus longues et plus difficiles, cela est tout naturel ; qu'il se refuse à quitter le secteur qu'il a choisi ou doive s'en déclarer incapable, il limite lui-même ses possibilités de réussite. Aussi bien le choix qu'il aura fait à l'origine peut s'avérer inadéquat ou insuffisant : il doit se réserver de le modifier ou de le compléter lorsqu'il se trouvera en contact avec les réalités de la vie pratique.

A supposer qu'il ait la culture générale et la formation juridique adéquates, — qu'il applique à cette formation de base un esprit d'analyse et de synthèse, l'avocat n'arrivera cependant pas à un résultat correspondant à cet avoir intellectuel, si la nature et son éducation ne l'ont doué d'un solide bon sens. Le tout n'est pas d'édifier d'ingénieuses constructions, — dans lesquelles n'apparaît *a priori* aucune fissure, il faut être à même de contrôler, lorsque l'on arrive à la conclusion d'une argumentation, si cette conclusion est ou non raisonnable. Il n'en est pas toujours ainsi. Il est des avocats qui ne sont pas arrivés et qui n'arriveront pas à la situation devant normalement correspondre à la somme de leurs connaissances juridiques et extrajuridiques, uniquement parce qu'ils ne savent pas contrôler l'aboutissement de leurs raisonnements. Du moment où ils ont édifié une construction à l'aspect juridique, elle leur paraît intangible.

C'est une erreur. Contrairement à ce que l'on pense et à ce que l'on dit souvent, il est rare (je ne dis pas : il est exclu) que le droit soit en opposition avec le bon sens. Il s'agit, évidemment, non pas du simple bon sens courant, mais de celui qui a été filtré, orienté par l'étude de la science du droit. Il devient alors ce que l'on appelle le sens juridique. Mais le sens juridique n'est que du bon sens soumis à une culture appropriée. Si l'élément de base manque, le résultat de la culture sera nul. Il ne s'agit malheureusement pas ici d'une qualité à acquérir : on la possède ou on ne la possède pas.

Ajoutons, comme condition de réussite au Barreau, un certain esprit de combativité. Lorsqu'il donne une consultation, l'avocat peut et doit rester un homme d'études, cherchant calmement à découvrir la vérité, — ce qui n'est pas toujours facile. Lorsqu'il plaide, il doit lutter; il a, comme adversaire, non pas le confrère qui est de l'autre côté de la barre, ou le Ministère Public, mais la thèse que l'un ou l'autre défend. Il ne peut donc se borner à l'exposé de sa propre thèse; il doit avoir la volonté d'établir que celle-ci doit être préférée à celle qui lui est opposée. C'est un combat d'idées et l'on ne peut engager aucun combat avec indifférence et détachement. Il faut, par contre, se pénétrer de l'idée que si l'on a un adversaire, on n'a jamais en face de soi un ennemi. Qui dit esprit de combativité, ne dit pas aggressivité. La distinction doit se faire entre la thèse qui n'a pas votre sympathie, et son défenseur qui, en la soutenant, reste votre ami et, en tous cas, votre confrère. Et cela implique, dans la lutte que comporte les plaidoiries, un esprit sportif, un goût de fair play, le mépris des coups déloyaux. C'est cet esprit sportif, avec ce qu'il comporte de désir de vaincre en respectant les règles du jeu, — d'absence de rancune à l'égard de celui qui a triomphé, même au prix d'une erreur d'arbitrage, — qu'il faut amener avec soi au Barreau. Il y prend immédiatement, sans changer de nature, des dénominations beaucoup plus académiques.

Les traités sur les règles professionnelles exigent en outre de l'avocat un nombre impressionnant de qualités morales. Il serait vain de s'y étendre et de sembler dire que la carrière n'est ouverte qu'à des saints. En réalité, il ne s'agit, — mises en évidence, — que de qualités de base que l'on est en droit d'exiger de tout honnête homme. Ce qui est exact, c'est que les lacunes éventuelles s'aperçoivent plus vite au Barreau que dans d'autres professions et qu'à divers points de vue, plus que dans celles-ci peut-être, le sens de la délicatesse y est impérieusement nécessaire.

Le docteur en droit qui possède les goûts et les aptitudes que nous avons indiqués peut avec toute chance de succès entrer au Barreau. Cela signifie-t-il que la carrière sera pour lui aisée et ses progrès rapides ? Il n'en est pas question. Il lui faudra encore beau-

coup de travail et de la patience. Et ce travail il devra l'effectuer dans des conditions plus difficiles qu'à l'Université; il devient pleinement indépendant; plus d'examens ni d'interrogations pour provoquer ou stimuler son zèle. Les obligations que lui imposent le stage ne sont pas lourdes; il doit les remplir plus dans leur esprit que suivant la lettre des textes qui les imposent.

Le jeune avocat qui veut travailler, non pas dans le but d'un profit immédiat, — mais dans le désir d'acquérir progressivement une maîtrise suffisante de sa profession, trouvera toujours la possibilité de le faire utilement. Indépendamment des affaires qui lui sont envoyées par le Bureau des Consultations Gratuites, des concours de débats juridiques et des autres exercices pratiques qui sont organisés à son intention, il pourra s'initier à l'étude des dossiers plus complexes que lui confiera son patron et que celui-ci l'autorisera à plaider à ses côtés dès qu'il aura constaté que cette étude a été consciencieusement faite. Il ne devra pas perdre de vue que c'est au Palais même que se forment les réputations. Pour asseoir sa carrière sur une base solide, il faut faire apprécier ses mérites par ses confrères et par les magistrats.

Ce n'est qu'après avoir soigneusement pesé toutes les conditions de réussite, que le porteur du diplôme de docteur en droit pourra, sans risquer de graves désillusions, s'engager dans la carrière d'avocat. Cette circonspection s'imposera plus encore aux doctoresses qu'aux docteurs. Cela n'implique, est-il besoin de le dire, aucune appréciation péjorative : il est de nos consœurs qui se sont fait et se feront au Barreau une belle carrière. Elles n'en ont que plus de mérite. Car il est un fait que les difficultés ont été pour elles plus nombreuses. En général, l'existence au Barreau exige des aptitudes qui ne sont pas spécifiquement féminines et elle n'apporte pas aux jeunes filles les satisfactions qu'elles croient pouvoir y trouver. C'est une vie de lutte, qui exige de la résistance physique, qui use les nerfs. Elles ne doivent pas s'y engager à la légère.

Mais, toutes ces réserves étant faites, — à ceux et à celles qui, les yeux ouverts sur les difficultés et se sachant la volonté de les surmonter, — à ceux qui, non pas sous ses aspects extérieurs mais dans sa signification profonde comprennent notre profession, celle-ci réserve de grandes satisfactions, — plus grandes peut-être que celles que pourrait leur procurer n'importe quelle autre. Elles naissent des éléments les plus divers. Elles viennent du coude à coude journalier entre personnes ayant la même formation et qui sont aptes à se comprendre. Elles viennent de la confraternité qui naît de ces contacts, — cette confraternité sur laquelle nous sommes souvent les premiers à ironiser, — en mettant en relief quelques accrocs qu'elle a reçus, mais en sachant bien que, malgré ces accrocs, il s'agit d'une étoffe solide qui tient le Barreau uni comme ne l'est aucune autre profession.

C'est la variété constante de notre travail qui fait que nous devons appliquer notre esprit aux ordres d'idées les plus différents, qui nous met en contact avec tous les aspects de la vie commerciale, de la vie industrielle, de la vie purement humaine. C'est l'obligation d'une existence dynamique, sous tension, — sinon du point de vue physique, du moins du point de vue intellectuel, — avec l'obligation, un problème à peine résolu, de se reporter sur un autre. C'est la liberté totale d'expression, le droit de dire au Tribunal tout ce que nous pensons, — le respect dû au pouvoir judiciaire ne diminuant pas le droit qui nous est donné, lorsque nous plaidons, d'être considérés comme des égaux par les magistrats : ce droit que matérialise celui de plaider, s'il nous convient, la tête couverte. Et tout cela dans l'atmosphère des traditions de notre Ordre, ces traditions qui en font une grande maison, une noble maison. Car il ne faut pas voir dans ces traditions une survivance attardée du passé, — il ne faut pas les identifier avec les formes variables sous lesquelles elles peuvent se manifester. Lorsqu'on les dégage de ces formes, — qui peuvent et qui doivent évoluer, — on retrouve à travers les siècles leur signification permanente, profonde et, à cela, celui qui est vraiment avocat ne peut rester insensible. Nulle part ailleurs on ne peut retrouver cette impression d'être, — tout en conservant son existence pleinement individuelle — intégré dans cette immense chaîne qui vient du fond du passé et qui se prolonge vers l'avenir, — et qui s'y prolongera tant que nous serons un peuple libre.

Est-il besoin d'ajouter que d'aucuns pourraient s'hypnotiser sur le revers de la médaille ? Et insister sur le caractère théorique de notre liberté ? Et remarquer que les années loin d'augmenter les heures de loisir amenuisent celles-ci de plus en plus, — et que c'est là cependant une marque tangible de réussite ? Et signaler également le temps que fait gaspiller la lourdeur de la machine judiciaire. Et même, abordant le point de vue strictement matériel, on observera que les receveurs des contributions ont souvent sur la profession d'avocat des idées très fausses, généralisant trop certains cas exceptionnels et ne tenant pas compte de la longue patience des débuts.

Tout cela, pour celui qui s'intègre dans l'Ordre n'est que peu de chose. Il devait le savoir en y entrant et, s'il l'a su, cela ne sera pour lui que les ombres nécessaires pour mettre en relief les lumières de l'ensemble.

De m'être étendu aussi longuement sur la profession d'avocat pourrait résulter l'impression fausse que j'ai voulu présenter celle-ci comme un idéal réservé aux futurs docteurs en droit doués de qualités tout à fait spéciales. Il n'en est évidemment rien. Je n'ai pas parlé de qualités, mais d'aptitudes. Et si j'ai placé au premier rang des carrières qui s'offrent aux juristes celle d'avocat, c'est uniquement parce que c'est, trop souvent, celle qui leur paraît leur carrière naturelle et que c'est celle qu'en général ils connaissent le plus mal.

En ce qui concerne les qualités proprement dites, si j'en ai cité à l'occasion de la profession d'avocat, ce n'est pas qu'elles soient moins nécessaires dans les autres carrières du juriste.

Il ne faut pas perdre de vue par ailleurs que quelle que soit cette carrière ce n'est pas la possession du diplôme de docteur en droit qui constituera l'élément essentiel de réussite : c'est la formation juridique qu'il suppose. Il ne faut pas venir au Droit uniquement parce que l'on ne se sent aucune disposition spéciale pour la médecine ou pour les sciences techniques. Si l'on n'a pas le goût des sciences du droit et les aptitudes nécessaires pour se les assimiler, le résultat obtenu sera toujours fort aléatoire. Lorsque l'on parle des nombreuses carrières qui s'offrent au jeune docteur en droit, il ne faut pas s'y méprendre : il s'agit de celui qui aura su acquérir la formation que les études qu'il a faites ont eu pour but de lui donner.

C'est à lui, — pour qui, nous le supposons, le Barreau ne présente aucun attrait — que s'offriront diverses voies entre lesquelles il pourra choisir, en tenant compte de ses goûts et de ses possibilités. Qu'il ne pense d'ailleurs pas que, dans aucune de ces voies, les premiers pas seront faciles et qu'il y recueillera, à brève échéance, les fruits de son travail universitaire. A l'entrée de chacune d'elles il y aura des obstacles et il devra avoir la volonté et la patience de les surmonter.

Les cadres de la magistrature sont actuellement fort rajeunis et l'on ne peut s'attendre, si l'on s'y destine, à une nomination rapide. Mais le jeune avocat (car quelques années de barreau constituent une préparation nécessaire) qui entrera en stage au Parquet, — qui ne se laissera pas rebuter par les tâches assez fastidieuses qui lui seront confiées au début, — qui sollicitera le travail au lieu de l'attendre, — qui aura ainsi l'occasion de montrer ses qualités, finira toujours par voir ses qualités reconnues et consacrées.

Le corps des avoués est restreint en nombre (une dizaine pour le Tribunal de Liège). Il ne peut donc offrir qu'un débouché réduit. Il n'empêche qu'un docteur en droit qui s'attacherait à l'étude de la procédure, — qui connaîtrait celle-ci non pas uniquement dans le formalisme des textes mais dans son esprit, — qui verrait dans les dossiers qui lui sont confiés une chose vivante et non une suite d'exploits à faire notifier, aurait toutes ses chances d'y entrer et d'y faire une carrière fort honorable.

Il n'est guère nécessaire de citer le notariat pour lequel la prédestination n'est pas toujours d'ordre exclusivement intellectuel. S'il faut en parler, c'est pour souligner que ceux qui s'y destinent auraient tort de donner une importance trop grande aux éléments familiaux ou matériels qui leur en facilitent l'entrée. Lorsqu'une situation privilégiée aplanit pour eux les obstacles initiaux, ils ne doivent pas vivre dans l'illusion que leur nomination constitue un aboutissement. Ce n'est jamais qu'un point de départ. Ils doivent se montrer dignes de la qualité qui leur est donnée et ils ne peuvent

le devenir que s'ils sont à même de satisfaire à tout ce que l'on est en droit d'attendre de leur ministère.

Dois-je parler de la carrière professorale ? Cela ne paraît guère nécessaire. Elle nécessite chez celui qui voudrait y pénétrer de multiples qualités. C'est et ce doit rester le domaine d'une élite. Chacun peut ambitionner d'en faire partie, mais sans surestimer ses moyens. Être le maître d'une branche du droit, la pénétrer et la parcourir en tous sens sans le souci des nécessités immédiates, — s'appliquer à faire ressortir ses principes directeurs, — donner directement son empreinte à l'esprit des jeunes, — est un destin que l'on doit envier. Il faut en être digne pour le choisir.

Les carrières administratives offrent aux jeunes docteurs en droit des possibilités que longtemps ils ont semblé méconnaître. Les débuts sont souvent modestes. Leur formation leur permet de se distinguer rapidement. J'ai connu et, je connais, de nombreux docteurs en droit, qui entrés au Barreau, s'y trouvant dépaysés et sans espoir, sont devenus des fonctionnaires devant lesquels s'ouvre un bel avenir et qui, dans la situation qu'ils ont acquise et qui est conforme à leurs goûts de ponctualité, de stabilité et d'ordre, ont un « rendement » qui leur fait honneur.

Et s'ouvrent évidemment aux docteurs en droit les situations dans les affaires commerciales, industrielles ou bancaires. Elles s'adaptent pleinement à leurs possibilités. Elles sont peut-être moins nombreuses qu'on ne l'imagine souvent. Actuellement, se manifeste à mon sens une certaine saturation, qu'expliquent peut-être les incertitudes de l'avenir. Il y a cependant, — et il y aura — des places à occuper dans ce secteur : la complexité de la législation obligera de plus en plus les Sociétés à s'attacher de façon permanente des personnes à même de guider journellement leur activité dans le domaine des questions juridiques. Pour ceux qui s'orientent dans cette direction, un passage par le Barreau serait utile : ils y trouveront la liaison nécessaire entre le domaine des principes et celui des réalités.

Enfin viennent les carrières coloniales. Trop longtemps négligées, elles attirent actuellement la jeunesse. A juste titre. Elles lui permettent de manifester des qualités d'organisation, d'action qui resteraient souvent inemployées dans un pays de vieille civilisation. Mais ces qualités, il faut être certain de les posséder. En ce domaine, comme dans les autres, le choix de chacun n'est judicieux que s'il est basé sur une exacte connaissance de ses possibilités (1).

Il est temps de conclure. Ai-je eu tort, — que ce soit en parlant du Barreau ou en parlant d'autres carrières — de mettre toujours

(1) N. D. L. R. — Sur les carrières coloniales, le lecteur se reportera utilement à l'article publié par M. M. Legraye dans notre bulletin (1947, n° 2).

l'accent sur les difficultés que le jeune docteur en droit rencontrera sur sa route ? Je ne le pense pas. La jeunesse sait et doit savoir que les temps de la douceur de vivre sont révolus. Elle sait que dans toutes les professions elle aura des obstacles à vaincre. Les lui montrer, ce n'est pas l'inciter au découragement. C'est au contraire lui faire confiance. Elle doit connaître les obstacles pour les aborder en pleine connaissance de cause et se préparer à les surmonter. A chacun de se rendre compte des armes dont il dispose et qu'il se sent à même de forger. S'il prend sa décision en pleine connaissance de cause et s'il sait travailler, il doit nécessairement réussir.

M. HAVERSIN DE LEXHY.

La Vie de notre Association

L'Assemblée générale statutaire de 1948

Elle s'est tenue le lundi 15 mars dans le grand auditoire de Philosophie de l'Université, sous la présidence de M. Léon Graulich, ancien recteur, vice-président de l'Association.

Après que M. Léon Graulich eut évoqué la mémoire du président défunt, Jules Duesberg, le secrétaire fit rapport sur l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et le trésorier exposa la situation financière. Celle-ci s'est améliorée à proportion du recrutement de nouveaux membres, en particulier de membres protecteurs. C'est ainsi qu'il a été possible de faire face aux dépenses d'impression du Bulletin. Mais l'extension de l'activité réclame une augmentation nouvelle du nombre des membres.

Les quatre lauréats du Prix des Amis de l'Université (MM. Derwidué, Jongmans, Nollet et Pirard) furent proclamés et félicités par le président.

Pour terminer, l'assemblée procéda à l'élection de membres du Conseil d'Administration et des commissaires en remplacement de MM. Duesberg, décédé, Graulich, Greiner, Harsin et Roskam, administrateurs sortants, et de MM. Bidlot et Fraipont, commissaires sortants. L'assemblée décide d'élire neuf administrateurs, — ce qui porte à vingt-trois le nombre des membres du Conseil. A l'unanimité, elle renouvelle le mandat de MM. Graulich, Harsin et Roskam, et elle désigne, pour un premier mandat, de hautes personnalités du monde industriel et commercial qui veulent bien accepter d'apporter leur concours à l'Association, à savoir : MM. François Capelle, Albert Dewandre, Edgard Frankignoul, Fernand Graindorge, Louis Lepage et Albert Neef de Sainval. Elle renouvelle les mandats de commissaires de MM. Bidlot et Fraipont.

Election du président

Immédiatement après l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance, conformément à l'article 12 des statuts, pour élire son président, en remplacement de Jules Duesberg.

Il a porté son choix sur M. Albert Dewandre, ingénieur A. I. Lg. On sait l'intérêt constant que M. Dewandre porte à notre Université. Il est d'ailleurs membre de la Commission administrative du Patrimoine. Récemment, il a fait à notre tribune une conférence sur « Les carrières d'ingénieur ».

Que M. Dewandre soit assuré de la très grande gratitude des « Amis de l'Université » pour avoir bien voulu accepter cette nouvelle charge et mettre une nouvelle fois son dévouement et son autorité au service de notre Association et de l'Université.

Le mouvement des membres

Le nombre des membres continue à s'accroître. Nous avons dit que de 250, au début de 1946, il était, au 24 mars 1947, de 608 et, au 31 mai 1947, de 731. Au 15 mars 1948, il est de 978, soit une augmentation de 60% d'une assemblée générale à l'autre. Dans ce nombre, l'Association compte trente membres protecteurs, les provinces de Liège, Limbourg et Namur, et nombre de communes de la province de Liège.

Nous publierons dans notre prochain numéro la liste des membres protecteurs pour 1948.

Prix des « Amis de l'Université de Liège »

L'Association a, cette année, décerné quatre prix de cinq mille francs à des membres du personnel scientifique qui se sont distingués par des travaux originaux publiés pendant l'année académique 1946-1947.

Ce sont :

M. Léon Derwidué : Recherches sur les transformations birationnelles.

M. François Jongmans : Contribution à la théorie des variétés algébriques.

M. Louis Nollet : Recherches sur les systèmes linéaires de courbes algébriques planes.

M. Albert Pirard : La photoélasticité (Prix baron Paul de Launoit).

La publication du mémorial consacré à « L'Université pendant la guerre »

Le numéro spécial du Bulletin consacré à « L'Université pendant la guerre » est sorti de presse le 3 mars 1948, à l'occasion de la Manifestation organisée par l'Université en l'honneur de M. Graulich.

Il fut préparé par MM. Fernand Desonay, Paul Harsin et Joseph Pauwen. Nos membres ont pu constater, en le lisant, à quelles patientes recherches les auteurs ont dû procéder pour en établir le texte. Ils ont réalisé, par ce long travail, une tâche qui devait être accomplie. Qu'ils soient assurés de la reconnaissance de tous les « Amis de l'Université » !

Nous sommes heureux aussi de renouveler nos remerciements au « Comité des portaits universitaires » qui nous a aidés par un don généreux à couvrir les frais de ce numéro spécial.

La maison Vaillant-Carmanne a fait hommage à M. Graulich d'un exemplaire de luxe, tiré à cet exemplaire unique.

D'autre part, il a été tiré cinq cents exemplaires, numérotés sur papier Kingsway (dont quelques-uns sont encore disponibles) et, enfin, mille exemplaires qui sont offerts en vente au public au prix de cinquante francs.

L'Université dans la guerre et dans la résistance

Malgré les efforts des auteurs du numéro spécial consacré à *L'Université pendant la guerre*, il est inévitable que certains noms et certains faits aient parfois échappé aux recherches. Nous nous ferons un devoir de combler, par la voie du bulletin, les lacunes qui nous seraient signalées.

Ainsi, nous apprenons que M. Jules Duchesne, qui faisait alors partie du personnel du Fonds National de la Recherche Scientifique, a été arrêté par la Geheimfeldpolizei le 30 août 1944, au cours d'un service commandé par les Milices patriotiques du Front de l'Indépendance, à l'état-major duquel il appartenait. Au cours de sa résistance à l'ennemi il a été grièvement blessé par une balle de mitraillette. Frappé sauvagement malgré son état, il fut incarcéré à l'Hôpital militaire Saint-Laurent, d'où il fut enlevé, le 4 septembre, grâce à un coup de main audacieusement organisé par M. Bridoux, commandant du Corps des pompiers de Liège.

L'avenir des Jeunes

A la suite de la conférence faite le 16 mai 1947 par M. René Fohalle, sur le thème « Parents, enverrez-vous vos fils et vos filles à l'Université ? », notre Association a organisé trois nouvelles conférences sur « L'avenir des jeunes », pour contribuer à résoudre le problème capital de l'orientation des jeunes gens aux études universitaires et du choix de la carrière.

Les 29 janvier, 19 février et 11 mars 1948, MM. A. Dewandre, docteur R. Reynders et M. Haversin de Lexhy ont traité respectivement des carrières d'ingénieur, de médecin et de juriste. Qu'ils soient ici remerciés du concours qu'ils ont apporté à l'action de l'Association !

Un public nombreux et attentif était venu les écouter dans le grand auditoire de Philosophie. Nous avons trouvé auprès des chefs d'établissement moyen un accueil dont nous leur sommes reconnaissants. Ils ont bien voulu informer leurs élèves des dernières années ainsi que les familles de ces élèves et nombre d'entre eux ont bien voulu nous dire l'intérêt qu'ils attachaient à l'initiative de notre Association.

Nous projetons à l'heure actuelle de répéter ces conférences en dehors de Liège.

Membre décédé

On nous informe de la mort d'un de nos membres, M. Lucien Weyland, lieutenant à l'armée belge, décédé accidentellement en service commandé à Duffel Malines), le 15 janvier.

Les Amis de l'Université présentent à sa famille leurs sentiments de sincères condoléances.

Les « Amis de l'Université » et la vie coloniale

Nous serons heureux de donner ici des nouvelles des « Amis de l'Université » qui consacrent leur activité au développement de notre colonie.

Les préoccupations coloniales ont toujours été très vives à Liège et l'apport de notre Université est considérable en ce domaine.

Il est significatif de constater que l'actuel Ministre des Colonies et le Gouverneur général du Congo sont des « anciens » de la Faculté de Droit de notre *Alma Mater*.

M. Pierre Wigny a fait de brillantes études de droit à l'Université de Liège (1928) et y conquit les licences en sciences politiques et en sciences sociales. Après avoir obtenu le diplôme en sciences juridiques à l'Université de Harvard, il remplit diverses fonctions jusqu'au moment où, en 1935, il assuma le secrétariat général du Centre d'Etudes pour la réforme de l'Etat et publia plusieurs ouvrages hautement appréciés. Pendant la guerre il s'occupa activement de l'œuvre « Pro Juventute ».

M. P. Wigny remplit les fonctions de Ministre des Colonies depuis 1947; il déploie dans cette mission une activité considérable et trouve, aux multiples et délicats problèmes qui lui sont posés, des solutions empreintes d'un grand bon sens. C'est lui qui a eu le privilège de signer en qualité de Ministre des Colonies l'arrêté royal créant l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique centrale (I. R. S. A. C.).

M. Eugène Jungers, qui conquit brillamment son diplôme de docteur en droit à l'Université de Liège, a succédé à M. P. Ryckmans en qualité de Gouverneur général du Congo belge. M. Jungers partit pour la Colonie en avril 1911 en qualité de magistrat suppléant; il y fit une remarquable carrière qui le mena, en 1932, aux fonctions de vice-gouverneur général et de gouverneur du territoire sous mandat du Ruanda-Urundi qui, sous son impulsion, prit un essor remarquable. Nous avons été particulièrement heureux de voir accéder, en 1946, aux plus hautes fonctions administratives de la Colonie un ancien élève de Liège.

Recouvrement des cotisations pour 1948

Nous avons mis les cotisations de 1948 en recouvrement par la circulaire de convocation adressée à nos membres pour l'Assemblée générale statutaire du 15 mars.

Déjà un grand nombre d'« Amis » ont versé leur cotisation. Nous insistons auprès de tous ceux qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils effectuent leur versement sans tarder au C. Ch. P. nº 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège » (membres protecteurs : 1000 frs au moins; membre effectif : 100 frs au moins; membre adhérent : 50 fr. au moins).

La Vie universitaire à Liège

L'Université

In memoriam

Le professeur Maurice Brouha
(1875-1948)

L'Association des Amis de l'Université a perdu un de ses plus anciens et de ses plus fidèles amis : le professeur Maurice Brouha.

M. Brouha était l'« Universitaire » dans toute l'acception du mot; c'est à l'Université qu'il a donné le meilleur de sa prestigieuse carrière. Docteur en Médecine en 1897, lauréat du concours de bourses de voyage, docteur spécial en 1905, agrégé et professeur à l'Ecole des Sages-Femmes en 1908, professeur d'Obstétrique et de Gynécologie en 1925, il avait atteint l'Emeritat en 1945. C'est pendant près de cinquante ans qu'il a servi l'Université.

Le professeur M. Brouha avait une très haute notion de ce que doit être une Université : non seulement une Ecole supérieure d'enseignement professionnel mais encore et surtout un centre de culture et d'élévation de la pensée. Son enseignement, si clair et si élégant, visait autant à orienter l'esprit des étudiants vers la recherche qu'à leur apprendre la pratique médicale proprement dite.

Il avait accueilli avec enthousiasme la création des « Amis de l'Université » parce qu'il y avait vu la possibilité d'un élargissement de la pensée par le rapprochement des différentes disciplines culturelles. Il en espérait non seulement une source d'amitiés solides, mais encore une source de perfectionnements intellectuels.

Rien de ce qui touchait à l'Université ne lui était indifférent et il était particulièrement sensible à tout ce qui jetait un éclat sur notre grande Ecole. Il était un fidèle des manifestations universitaires.

Jamais il n'accepta l'éméritat comme une retraite et il continuait à suivre de très près le mouvement intellectuel. Les élèves de première science le voyaient assidument se mêler à eux... le professeur M. Brouha à 72 ans, retournait sur les bancs de l'école pour se « remettre au courant » de la biologie.

Peu de temps avant sa mort, il me disait combien tout cela était « changé depuis son temps » et l'intérêt qu'il portait à tous ces problèmes nouveaux. Il est mort en pleine splendeur avant que la vieillesse l'ait marqué de son sceau; c'était la son plus cher désir, c'est notre seule consolation.

O. G.

La Manifestation Léon Graulich

Ce fut, le trois mars dernier, une triomphale journée pour le recteur Léon Graulich, certes, mais aussi pour l'Université de Liège dont il a si noblement et si complètement incarné l'âme durant les années de lutte et de peine. Rarement l'ampleur d'une manifestation et l'unanimité d'un hommage ont autant correspondu à l'exceptionnelle valeur de la personnalité qui en fut l'objet. Suivant leurs sentiments intimes et les circonstances auxquelles ils furent mêlés, les uns auront salué en M. Graulich, le chef du corps universitaire, intransigeant devant l'ennemi; d'autres, le protecteur au dévouement inlassable durant les années terribles; d'autres le maître admirable et le savant à l'incomparable conscience; d'autres encore, l'homme et le chef de famille dont la droiture de vie offre un inlassable exemple; quelques privilégiés enfin, l'ami délicat et clairvoyant, d'une indéfectible fidélité. Tous auront rendu hommage à un homme sage, courageux, dont l'intelligence supérieure et la science n'ont jamais servi qu'une volonté droite, des desseins clairs, et tous les devoirs qu'une âme noble, fortifiée par une foi profonde et éclairée, peut se reconnaître envers lui-même et surtout envers les autres.

C'est cette réussite rare de l'union, chez le « Recteur de la guerre », comme l'appellent familièrement ses anciens étudiants, des vertus les plus hautes de l'homme et du savant, qui a fait l'éclat de la manifestation du trois mars et le grand concours d'hommes venus se grouper dans la vieille *Alma Mater*, pour dire leur respect et leur reconnaissance à l'un de ses plus illustres représentants. On dit souvent que la jeunesse, spécialement de nos jours, méconnaît et parfois méprise le capital d'expérience et de sagesse que recèlent les personnes âgées; n'est-ce point que tant de celles-ci, par leur manque de désintéressement, l'opportunisme de leurs opinions, l'absence de conceptions fortes et de règles de conduite définies, ne sauraient inspirer à cette jeunesse, ce juge à la fois si sévère et si intègre, la confiance qui inspire et qui entraîne. Quel magnifique démenti, cependant, est infligé aux pessimistes quand se présente aux jeunes gens un homme chez qui ils reconnaissent non seulement l'éclat et la vigueur de l'intelligence, les richesses de la science, mais aussi le don quotidien, désintéressé et total à la tâche sociale, la continuité, sans défaillance, d'un sens aigu et courageux du juste et du vrai. Là gît le secret de la fidélité, par delà les croyances et les opinions, de tant de générations d'étudiants au souvenir, à l'exemple et à l'enseignement de M. le Recteur Graulich. En celui-ci, ils sont venus acclamer un grand professeur, un grand Recteur, mais avant tout autre chose peut-être, le clerc qui n'a jamais trahi.

On a pu lire, dans le sobre et émouvant exposé que le Bulletin des Amis de l'Université a consacré à la Résistance de l'Université de Liège, à ses héros et à ses martyrs, de quelle main ferme et sûre, le Recteur Graulich a tenu pendant la guerre le gouvernail, comment il a sauvegardé à la fois l'honneur de l'Université, l'intégrité de son enseignement et l'essentiel de son activité. C'est qu'il s'est d'emblée appuyé obstinément sur quelques principes solides et clairs de droit, de justice et de liberté, méprisant aussi bien les éclats qui auraient servi sa gloire personnelle au détriment des intérêts du Corps dont il avait la charge, et les habiletés dangereuses d'une politique d'opportunité.

Ce qu'on ne verra pas cependant dans ces pages, c'est ce qu'est M. Graulich pour ceux qui l'ont approché comme disciple et comme ami.

Il est presque impossible, à son égard, de dissocier ces deux mots. Est-il quelqu'un de ceux qui furent vraiment ses disciples qui ne soit pas devenu son ami ? Lui-même l'a dit dans le toast de remerciement qu'il porta lors du banquet du 3 mars : Il n'est pas de joie plus grande pour un professeur que de voir tant de ses anciens élèves devenus ses amis et mieux encore ses chers amis. Amitiés nées d'abord de la communication des intelligences et bientôt des cœurs dans la communion avec cette haute discipline humaine qu'est le droit civil, fortifiées ensuite par la séduction de cet idéal scientifique élevé qu'incarne M. Léon Graulich, uniquement fait de recherche méthodique et passionnée de la vérité ainsi que de total désintéressement. Je dis total, car si le désintéressement pécuniaire est déjà chose belle et rare, il en est un plus noble et plus précieux encore : c'est celui de l'esprit, qui par delà tous les amours propres, efface toujours sa pensée personnelle devant l'objective vérité, d'où qu'elle vienne et quelle qu'elle soit. Belles rencontres humaines que celles des routes de la science ! Féconde et profonde action du Maître qui, en des entretiens toujours généreusement renouvelés initie longuement ses disciples à tous les mécanismes du raisonnement scientifique.

Tous ceux qui ont le privilège de pénétrer quelque peu dans l'intimité de M. Graulich connaissent la scène familière. Un bureau tapissé de livres austères, mais accueillant et paisible; par la grande fenêtre, le regard se repose sur la belle végétation des jardins avoisinants. Auprès de cette fenêtre la conversation commence, tantôt sur un problème que l'étudiant ou l'ancien étudiant vient soumettre à son professeur, tantôt sur une question qui préoccupe celui-ci. Rien n'est laissé dans l'ombre par une intelligence qui fouille d'une lumière crue les « casus » que la redoutable complexité sociale fait jaillir d'une vie incessante et toujours renouvelée dans ses créations. Au cours de ces discussions, il est rare de ne pas voir apparaître, dans une question qu'on a avec le plus grand soin étudiée au préalable, une nuance insoupçonnée, un aspect imprévu. L'échange d'idées devient plus vif; la voix de M. Graulich s'anime et monte d'un ton; on a l'impression presque physique que son esprit s'élève pour mieux dominer l'ensemble du problème. Tout à coup, il se dresse, se dirige vers son bureau pour y fouiller ses notes, ou vers les rayons de sa bibliothèque pour y saisir le traité ou le recueil de jurispudence où pourront se puiser

des éléments de solution. Et le disciple quitte, sur le seuil de sa porte, le Maître paternel et souriant qui a toujours déposé entre ses mains encore inexpérimentées l'infaillible fil conducteur. De temps à autre, l'entretien a été interrompu par l'entrée discrète ou l'irruption espiègle de l'un des enfants; tandis qu'on sait la présence, dans le salon voisin, d'une épouse aimante à l'infini dévouement. Inestimable ambiance de paix familiale et de sérénité scientifique, où tant et tant ont trouvé et trouveront encore le réconfort dans les heures de découragement que traverse parfois le chercheur intellectuel. Qu'il soit permis, au nom de tous, à l'un de ses disciples, d'en remercier ici M. Léon Graulich.

* * *

Dès longtemps avant l'heure fixée pour le début de la séance, la salle académique de l'Université s'était remplie d'une foule nombreuse de personnalités, d'amis, d'anciens élèves et d'étudiants. Presque tout le corps professoral avait tenu à s'associer à l'hommage solennel rendu au Recteur de la guerre. Les neufs enfants de celui-ci, ses gendres et ses belles-filles, d'autres membres de sa famille ont pris place dans la salle.

A cinq heures, précédés des massiers et conduits par M. le Recteur Fredericq, M. et Mme Graulich font leur entrée et s'assoient face à la tribune. Ils sont entourés par MM. Wigny, ministre des Colonies, Tschoffen, ministre d'Etat, Mgr Kerkhofs, évêque de Liège, MM. Leclercq, Gruselin et Clerdent, gouverneurs des provinces de Liège, Namur et Luxembourg; Mgr Van Wayenberg, Recteur de l'Université de Louvain, MM. Baugnet, Recteur de l'Université libre de Bruxelles et Goormaghtigh R., Recteur de l'Université de Gand, De Smet et Horion, administrateurs-inspecteurs des Universités de Gand et de Liège; M. Daniel Lamazière, consul-général de France; Messieurs les consuls d'Angleterre et des Pays-Bas; M. Tahon, procureur général et de nombreuses autres personnalités du monde administratif, judiciaire, religieux et industriel. Des applaudissements s'élèvent et se prolongent pendant plusieurs minutes tandis que les drapeaux des comités des étudiants se groupent au pied de la tribune.

M. le Recteur Henri Fredericq monte à la tribune. «Cette salle nous a, dit-il, vus réunis naguère pour célébrer la mémoire de savants éminents qui ont illustré notre Université dans le passé. La cérémonie d'aujourd'hui se situe plus heureusement dans le présent et dans l'avenir. Nous fêtons Léon Graulich, le grand recteur de la guerre ». M. Fredericq analyse les raisons du succès de la manifestation et de l'unanimité de l'hommage.

Il dit d'abord tout ce que l'Université doit à la science du professeur. Les leçons de M. Graulich sont un modèle du genre. « L'auteur de ces leçons est un homme de science et de conscience qui ne ménage ni son temps ni sa peine. Conscience avant tout, telle est peut-être la dominante du caractère de l'ami que nous fêtons aujourd'hui ». Entré à 25 ans à l'Université, Léon Graulich se distingue par des publications, qui révèlent à la fois sa science et son bon cœur, sur les problèmes sociaux de la règlementation du travail des femmes et des enfants, de la durée de la journée

de travail dans la mine et du repos du personnel protégé. Il est promu à l'ordinariat en 1922, et sa vie se poursuit, partagée entre d'une part l'enseignement et l'étude, et d'autre part les joies et les soucis de sa nombreuse famille. « Entouré de l'affection des siens et du respect de tous, cet homme, qui mène une vie exemplaire, nous apparaît déjà, malgré son jeune âge, comme une sorte de patriarche ».

Quand dans les redoutables conjonctures de 1939, il faut, pour remplacer M. Duesberg, devenu ministre de l'Instruction Publique, « un homme droit, honnête, estimé de tous, pénétré du sentiment du devoir, un homme qu'on sait capable de servir l'Université et la Patrie, contre vents et marées, au mépris, s'il le faut, de sa propre sécurité et de la tranquillité des siens, le choix de ses pairs se porte sur Léon Graulich ». Et le Recteur d'évoquer les heures sombres de 1940, les tentatives insidieuses de l'ennemi pour séduire la population. « Heureusement, de grands Belges gardaient intacte la foi dans la Patrie et dans des valeurs plus hautes et plus nobles que celles prônées par l'ennemi. La droiture et le souci de la netteté d'âme d'hommes comme Léon Graulich devaient les sauver et nous sauver avec eux.

D'autres ont pu, sur le champ de bataille donner la mesure de leur abnégation, ils se sont acquis une impérissable gloire. Mais le courage civique, le courage de tous les jours, fait de foi et de persévérance, a lui aussi sa noblesse qui force l'admiration ». Léon Graulich fut pour tous un guide et un modèle. Plus encore que ses interventions généreuses en faveur de ses collègues ou des étudiants, ce qu'il me plaît de souligner ici, s'écrie le Recteur, « c'est l'élévation morale, la noblesse de ce grand caractère, l'inépuisable bonté de cet homme de bien qui tous les jours, pendant des mois et des années, sut persévérer dans la tâche ardue, qu'il avait accepté d'accomplir ». Si le Recteur Graulich eut des collaborateurs fidèles et sûrs dans le personnel du Rectorat, ces collaborateurs ont eux-mêmes spontanément prié M. Fredericq de dire que le chef voulait toujours garder pour lui seul la responsabilité de ses initiatives et de ses actes.

« Par sa noble attitude, par sa fermeté, le Recteur Graulich a sauvé l'honneur de notre maison; ce fut le premier de nos résistants. »

En des termes d'une infinie délicatesse, M. Fredericq évoque alors le rôle qu'a tenu, pendant les affreuses années, toujours aux côtés de son mari, Mme Graulich. Il l'associe à l'hommage de ce jour. « Elle fut avec lui à la peine, qu'elle soit aujourd'hui à l'honneur ». Une belle gerbe de roses est à ce moment remise à Mme Graulich par une jeune étudiante. Le Recteur annonce alors, qu'il a plu au Prince-Régent d'accorder à M. Graulich, pour sa ferme attitude pendant la guerre, le liseré d'or sur le ruban de la croix de commandeur de l'Ordre de Léopold qui lui avait été récemment conféré. Devant la salle debout et sous les acclamations, il lui remet la décoration et lui donne une fraternelle accolade.

Le Consul général de France, M. Daniel Lamazière prend ensuite place à la tribune. Il vient dire à l'Université de Liège, pour le rôle de bastion avancé de la culture latine qu'elle a joué durant la guerre, l'admiration et la gratitude de la République Française. A celui qui en fut l'âme,

il exprime les mêmes sentiments. Le Gouvernement français, annonce-t-il, a voulu reconnaître les mérites exceptionnels du Recteur Léon Graulich en lui octroyant la croix d'officier de la Légion d'Honneur. Une immense ovation s'élève tandis que le Consul général épingle sur la toge de M. Graulich le signe de cette haute distinction et lui donne l'accolade. Bien des mouchoirs se montrent; bien des larmes furtives coulent le long des joues...

M. Victor Gothot, doyen de la Faculté de Droit, vint alors, dans un discours marqué à la fois d'une grande simplicité et d'une haute élévation de pensée et de cœur, retracer l'histoire de la résistance de l'Université, incarnée en celle de son Recteur. Il montre d'abord que l'honneur de l'Université, de la ville de Liège et du pays, exigeait que fussent mis en lumière la sagesse et l'héroïsme du Recteur de la guerre. « Chaque jour et chaque heure, dit-il,vous avez été sur la brèche avec une seule pensée : maintenir l'union de tous devant l'ennemi, défendre, quoiqu'il puisse vous en coûter, l'honneur et la mission de notre Université, sauvegarder l'intérêt de nos chers étudiants ». Il rappelle l'action de M. Graulich en faveur des professeurs absents du pays, la défense de ceux que les Allemands avaient écarté de leurs enseignements. Aux applaudissements de l'assemblée, il montre comment l'adresse et la fermeté du recteur ont obtenu que pendant les années de guerre, pas un indésirable n'ait pu forcer les portes de l'Université. Il décrit ensuite les protestations et les démarches sans cesse répétées du recteur lors des arrestations de professeurs, de membres du personnel, d'étudiants. Spécialement, M. Gothot insiste sur la lutte menée contre l'occupant dans la question du travail obligatoire des étudiants. Il rappelle la création, en pleine guerre, du Service Social universitaire. « Recteur, dit-il, vous avez accordé à tous les étudiants la sollicitude émouvante que vous manifestez depuis trente-cinq ans à vos étudiants de la Faculté de Droit ». Le premier cours de Droit de M. Graulich a été une profession de foi dans le droit, une promesse du don total du Maître à ses élèves, qui fut admirablement tenue. Le secret de l'extraordinaire influence du Maître sur ses disciples est d'abord dans la clarté d'une pensée qui va directement à l'essentiel, et ne perd jamais le contact avec le droit vivant et une juste évolution sociale. Il est aussi dans le dévouement prolongé que le Maître accorde à ses disciples. Pour ses anciens élèves, M. Graulich a des trésors de compréhension et de dévouement; il se montre toujours prêt à aider un ancien étudiant inquiété dans sa conscience par un problème juridique, ou à secourir ceux que la vie a blessés.

S'adressant alors aux étudiants, le doyen de la Faculté de Droit déclare qu'il n'hésite pas à leur proposer Léon Graulich en modèle et en exemple. « Par sa noble vie, il enrichit notre patrimoine spirituel et nous aide à nous élever au-dessus de nous-mêmes. Comme lui, au cours de toute votre vie, ayez à cœur de faire toujours votre devoir quoi qu'il puisse vous en coûter. » Il se tourne alors vers Mme Graulich pour l'associer à l'éloge si mérité qu'il vient de faire de son mari. Et il termine son discours en laissant familièrement s'élever la voix de l'amitié : « Mon cher Léon, dit-il, ce jour est celui de l'amitié puisqu'il s'agit de fêter celui qui ne compte que des amis. Ceux-ci ont pensé qu'il fallait perpétuer le

souvenir de cette journée et c'est pourquoi ils ont voulu offrir à celui qu'ils honorent un meuble ancien. Dans ce cadre d'époque, tu pourras loger tes Demoulin, tes Cujas, tes Loysel, et quand tu iras puiser à la source de ces savants ancêtres, tu auras une pensée pour ceux qui te congratulent aujourd'hui. » Ce beau discours se termine par un appel à l'optimisme et à la joie : « Je voudrais que désormais, tu laisses derrière toi les soucis et les peines auxquels tu as si admirablement fait face pour que vive, sans l'ombre d'une compromission, fière et indépendante, cette Université à laquelle tu as consacré ta belle vie ».

Monsieur Willems, directeur de la Fondation Universitaire et du Fonds National de la Recherche Scientifique, succède à M. Gothot. Il vient à son tour dire tout ce que la résistance universitaire doit à M. Graulich. Il dit comment il apprit à connaître M. Graulich : « A peine je connaissais son nom quand il a accédé à sa charge rectorale, maintenant il est devenu pour moi un véritable ami ». Il associe à l'hommage d'aujourd'hui le grand souvenir de Jules Duesberg, d'Alexandre Galopin, de Félicien Cattier et d'Edmond Francqui. Il montre ensuite comment les événements de la première et de la seconde guerre mondiale ont créé une nouvelle politique universitaire fondée sur des sentiments de collaboration et d'union. C'est dans cet esprit qu'il exprime au professeur Graulich les félicitations et les sentiments de collaborations des hautes institutions qu'il dirige. Tandis que M. Willems va, avec effusion, serrer les mains de M. Graulich, une jeune étudiante s'avance et remet à Mme Graulich, au nom de la Fondation Universitaire un magnifique bouquet d'orchidées.

On entend ensuite M. Thibert, président de l'Association générale des étudiants pendant la guerre. Dans une allocution simple et émouvante, M. Thibert évoque l'appui solide et constant donné par M. Graulich aux magnifiques efforts déployés par l'A. G. pour maintenir à un niveau élevé le moral patriotique des étudiants, et leur donner en toutes circonstances des directives dignes et claires. Il souligne la collaboration, allant jusqu'à la complicité, du recteur avec les organismes estudiantins de résistance. Lui aussi rappelle la création du Service Social universitaire et l'œuvre considérable, qu'au milieu de difficultés sans cesse accrues, il a accomplie, spécialement en fournissant aux étudiants plusieurs centaines de repas par jour. « Qu'aurait fait l'Université sans M. Graulich ? Vous avez fait tout ce qu'il fallait faire et rien de ce qu'il ne fallait pas faire ». M. Thibert fait surgir le souvenir des étudiants morts au service du Pays et il termine en disant à M. Graulich la reconnaissance de ceux dont il a sauvegardé quatre années de jeunesse et de travail. Il remet alors à l'ancien recteur un magnifique exemplaire du Mémorial de l'Université qui vient de sortir de presse.

Monsieur le Recteur donne alors la parole à Mme Gobeaux-Thonet, bibliothécaire en chef de l'Université. Mme Gobeaux remercie M. Graulich pour les grands services qu'il a rendus à la Bibliothèque et lui offre en témoignage de gratitude, une reproduction d'un des plus beaux primitifs du legs Wittert.

M. Pierre Fincœur, actuel président de l'A. G. des étudiants, en une courte allocution d'une grande élévation de sentiment, montre comment M. Graulich apparaît aux étudiants comme le symbole des plus hautes vertus. « Par l'exemple que vous avez donné à tous les étudiants, par l'intransigeance de vos principes et par votre débordante activité, vous avez su cultiver chez chacun, le culte de la Patrie, de la Droiture et du Devoir... Par votre action, Monsieur le Recteur, vous vous êtes attiré chez les étudiants mieux que la célébrité : la considération et le respect. »

Par une belle pensée, M. Fincœur rappelle le souvenir des étudiants morts pour la Patrie : « Ils sont en cet instant avec nous, pour glorifier le citoyen probe et juste, le patriote fier et indépendant. L'exemple, Monsieur le Recteur, de votre conduite durant la guerre nous fait penser à cette phrase de Gœthe : Celui-là est digne de la Liberté et de la Vie qui lutte chaque jour pour les conquérir. » Le président de l'A. G. annonce alors que celle-ci a décidé de décerner à M. Graulich le titre rarement conféré de Président d'Honneur.Tandis que l'on applaudit sa belle péroraison, M. Fincœur remet à M. Graulich, un porte-plume réservoir de prix, cadeau affectueux des étudiants.

Le dernier discours est prononcé par M. le professeur L. E. Halkin. C'est avec une émotion rare et dans un silence poignant que l'assistance voit monter à la tribune cet homme héroïque qui a connu successivement Breendonck, St-Gilles à Bruxelles, Grossrosen, Dora et Nordhausen. Il vient dire à M. Graulich l'affection et le respect des déportés politiques et des prisonniers de guerre. Au nom des seconds, il remercie le Recteur de ce qu'il a fait pour sauvegarder tous leurs droits; il lui dit leur gratitude de ce que dans les efforts qu'il fit pour eux, il préféra toujours la totale intégrité de leur honneur à leur délivrance. Il rappelle ensuite l'action de M. Graulich en faveur des prisonniers politiques; il le remercie de l'appui moral et de la sollicitude qu'il a prodigués à leurs familles en détresse et de la consolation que la certitude de cette action du Recteur leur a apportée dans leur captivité. C'est avec une émotion non dissimulée que le Recteur Graulich écoute les paroles, si riches de nuances exprimées et inexprimées, qui tombent lentement de la bouche de M. Halkin. « Vous êtes sans haine, dit-il, et nous aussi; vous êtes sans méprris et nous avons quelque mépris; vous êtes sans amertume, non pas nous; mais à cette amertume vous n'avez aucune part ».

Monsieur le Recteur prie alors M. Graulich de prendre la parole. Tandis que celui-ci arrive à la tribune, toute l'assistance se dresse et l'acclame pendant plusieurs minutes, tandis qu'il regarde longuement la salle comme pour fixer à jamais dans ses yeux et dans son cœur le souvenir de cette grande vague d'amitié qui monte vers lui pour le payer bien faiblement, de toutes ses peines et de toutes ses angoisses. Puis il va exprimer à tous sa reconnaissance. Il le fait selon sa simplicité coutumière, avec des mots dépouillés dont le sens est étrangement prolongé et amplifié par la sincérité et l'émotion de la voix qui les prononce.

Se tournant d'abord vers M. Frederiq, il le remercie de ce que la première pensée de son Rectorat ait été la manifestation de ce jour. Puis sa pensée se tourne tout de suite et avant tout vers ceux qui sont morts pour la Patrie, vers ceux qui ont souffert et ont exposé leur vie. Il accepte, dit-il, pour toute l'Université les éloges qui lui ont été décernés. Il rend hommage aux administrateurs-inspecteurs Dehalu et Duesberg, au collège des assesseurs, à tous ses collègues, aux membres du personnel du rectorat et de l'administration, — sans oublier les concierges si dévoués de nos bâtiments universitaires — : « Je n'aurais pu tenir, dit-il, sans l'appui de tous et sans la confiance que je pouvais mettre en eux ». Il évoque le soutien que fut pour lui l'attitude des étudiants, dont le patriotisme, à quelques très rares exceptions près, fut à l'abri de toutes critiques, et, chez beaucoup très actif. « Honneur, s'écrie-t-il, aux étudiants de l'Université de Liège. »

Se tournant vers M. Halkin, il dit que c'est lui-même qui puisait dans ses entrevues avec les familles de prisonniers le courage et l'espérance. Il rappelle alors l'esprit de résistance commune qui animait les autorités académiques du pays, l'unité des vues qui les inspirait. La présence des quatre Recteurs à cette céréminie est le symbole de cette unanimité.

S'adressant alors à Monsieur le Gouverneur de la province de Namur, il rappelle que M. Gruslin occupait pendant la guerre le poste lourd de responsabilités, de directeur de l'Enseignement Supérieur. Que de choses n'eussent pas été possibles sans son aide, sans une complicité même que son poste rendait particulièrement périlleuse. Sans tous ces appuis, répète-t-il, je n'aurais pu accomplir ma tâche. Il élève enfin sa pensée vers Dieu dont la protection n'a cessé de lui être accordée au cours de ces dures années.

Il remercie alors le Prince-Régent de la distinction qu'il lui a accordée et ensuite Monsieur le Consul général de France de l'hommage qu'il a apporté à l'Université de Liège et à lui-même. J'aime la France, dit-il, j'aime la culture juridique française. C'est dire tout le prix qu'il attribue à la haute distinction dont l'a honoré la République. En remerciant M. Jean Willems, il souligne le concours total apporté à l'œuvre de résistance universitaire par la Fondation Universitaire. Il révèle le courage personnel de M. Jean Willems qui n'hésita pas à affirmer aux Allemands avoir détruit les fiches d'étudiants de la Statistique Universitaire.

Répondant à M. Gothot, il dit sa reconnaissance pour son discours si affectueux et pour le cadeau qui perpétuera dans sa demeure le souvenir de cette belle journée d'amitié. Il remercie Mme Gobeau pour sa délicate pensée et c'est ensuite vers M. Thibert qu'il se tourne; il rappelle le courage qu'il a déployé dans la direction de la résistance estudiantine; il évoque le souvenir de ce pur héros que fut Jacques Much. A M. Fincœur il dit combien il a été frappé par l'élévation de sa pensée et sa joie d'avoir pu

contribuer à la formation d'étudiants capables de porter leurs sentiments à une telle hauteur.

A M. L. E. Halkin, il dit, qu'au souvenir de la visite qu'il lui fit au lendemain même du retour des camps d'abomination, il aurait à peine pu imaginer de le voir ainsi lui parler du haut de cette chaire. Et il exprime, d'une voix sourde et vibrante d'émotion, l'immense joie qu'il en éprouve.

Embrassant à nouveau l'assemblée d'un seul regard, il dit à tous sa gratitude et son amitié : « Je crois, dit-il, que je pourrais presque tous vous nommer par votre nom ». En termes touchants, il remercie le comité d'avoir si intimement associé toute sa famille à cette belle journée. Levant la tête enfin vers les étudiants massés à la galerie, il leur dit sa foi en l'avenir. « Vous avez le devoir d'être optimistes; haut les cœurs ! ».

Ainsi s'acheva, sous une dernière et puissante acclamation, cette admirable cérémonie dont l'ambiance enthousiaste et d'une noblesse, ensemble très touchante et très haute, en rendra ineffaçable le souvenir. Belle et enrichissante journée qui a fait largement rayonner l'honneur et le prestige de notre Université, et qui a raffermi les sentiments d'affection et de fierté que lui portent ses étudiants, ses « anciens » et ses amis.

Claude Renard,
Professeur à la Faculté de Droit

Les Vice-Chanceliers des Universités britanniques rendent visite à l'Université de Liège

Jeudi 11 décembre, un groupe de 8 vice-chanceliers et délégués des Universités britanniques ont fait à l'Université de Liège une visite officielle. La délégation était conduite par lord Percy, vice-chancelier de l'Université de Durham.

Accueillis à l'Université par le recteur et les autorités académiques, les visiteurs se sont rendus ensuite dans un restaurant de la ville où ils ont déjeuné en compagnie des doyens des cinq Facultés.

Assistaient également à ce déjeuner : le Consul de S. M. Britannique; M. du Vivier, directeur du British Council, et M. le professeur Bohet, membre de la commission mixte des accords culturels anglo-belges.

Au dessert, des toasts fort cordiaux, célébrant l'amitié qui unit notre Université aux vénérables Institutions d'Outre-Manche, furent échangés entre le recteur de l'Université de Liège et l'un des membres de la mission britannique.

L'après-midi fut consacré à une visite rapide de la ville et des bâtiments universitaires du Val-Benoît.

La journée se termina par un thé auquel le Consul britannique avait aimablement convié un nombre important de représentants de notre monde universitaire.

Population estudiantine

On trouvera ci-dessous une analyse de la population de l'Université de Liège en 1947-48.

Elle est établie d'après les données recueillies par le Bureau des Statistiques universitaires de la Fondation Universitaire. Les chiffres de l'année en cours sont arrêtés au 15 janvier.

I. *Population globale et répartition par sexe et par nationalité* :

Catégories		1947-1948	1946-1947	1945-1946
Etudiants	belges	2229	2242	2551
	étrangers	102	71	62
	Total	2331	2313	2613
Etudiantes	belges	456	448	518
	étrangères	14	11	10
	Total	470	459	528
Ensemble	belges	2685	2690	3096
	étrangers	116	82	72
	Total général	2801	2772	3141

La population globale est pratiquement stationnaire par rapport à celle de l'année dernière. L'augmentation totale est de 1%. Elle est due tout entière à l'accroissement (40%) de la population étrangère, qui, au chiffre de 116, reste encore minime.

II. *Répartition de la population en élèves réguliers et élèves libres ; nombre d'inscriptions.*

Le total de 2801 élèves se répartit en 2730 élèves réguliers et 71 élèves libres; dans ce total, les 116 étrangers comptent 103 élèves réguliers et 13 élèves libres.

Les 2801 élèves ont pris, au total, 2963 inscriptions, tandis que les 2730 élèves réguliers ont pris 2850 inscriptions.

En 1946-47, on recensait 2719 élèves réguliers qui avaient pris 2840 inscriptions.

Parmi les 2730 élèves réguliers, il en est 610 qui ont pris inscription pour la première fois en première année d'études à l'Université de Liège.

III. *Répartition des élèves réguliers par Faculté (et par Ecole ou Institut), par sexe et par nationalité et Comparaison aux chiffres correspondants de 1946-1947* (1) :

Désignation	Etudiants						Etudiantes						Ensemble	
	Belges		Etrang.		Total		Belges		Etrang.		Total			
	1947-48	1946-47	1947-48	1946-47	1947-48	1946-47	1947-48	1946-47	1947-48	1946-47	1947-48	1946-47	1947-48	1946-47
1° *Facultés*														
Faculté de Philosophie et Lettres :														
1. Sections de philosophie, d'histoire et de philologie	91	123	1	1	92	124	78	106	1	1	79	107	171	231
2. Candidature préparatoire au droit et au notariat	213	215	1	—	214	215	41	35	—	—	41	35	255	250
Total	304	338	2	1	306	339	119	141	1	1	120	142	426	481
Faculté de Droit :														
3. Sections de droit et de notariat	179	179	—	—	179	179	14	8	—	—	14	8	193	187
4. Sections de sciences politiques, diplomatiques, sociales et administratives	21	25	2	1	23	26	9	5	1	2	10	7	33	33
Total	200	204	2	1	202	205	23	13	1	2	24	15	226	220

(1) Ces derniers chiffres, arrêtés au 12 février 1947 ont été publiés au Bulletin nº 1 de 1947, p. 15-19.

Désignation	Etudiants						Etudiantes						Ensemble	
	Belges		Etrang.		Total		Belges		Etrang.		Total			
	1947-48	1948-49	1947-48	1948-49	1947-48	1948-49	1947-48	1948-49	1947-48	1948-49	1947-48	1948-49	1947-48	1948-49
Faculté des Sciences :														
5. Sections des sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, biologiques, zoologiques, botaniques, géographiques, physico-chimiques, biochimiques et anthropologiques.....	100	113	5	2	105	115	27	30	5	1	32	31	137	146
6. Première candidature en sciences naturelles et médicales	187	194	8	4	195	198	25	21	1	—	26	21	221	219
7. Candidature préparatoire à la pharmacie...	99	93	—	1	99	94	84	80	2	2	86	82	185	176
8. Candidature préparatoire à la médecine vétérinaire	19	18	—	—	19	18	—	—	—	—	—	—	19	18
9. Candidatures préparatoires au grade d'ingénieur civil	277	305	35	13	312	318	2	3	—	—	2	3	314	321
Total.....	682	723	48	20	730	743	138	134	8	3	146	137	876	880

Faculté de Médecine :														
10. Section de médecine (doctorats, 2e et 3e candidatures)	408	*376*	7	*7*	415	*383*	37	*38*	3	*3*	40	*41*	455	*424*
11. Section de pharmacie	88	*83*	1	*1*	89	*84*	73	*68*	—	—	73	*68*	162	*152*
12. Sections de sciences dentaires et de médecin-hygiéniste	24	*29*	—	—	24	*29*	3	*6*	—	—	3	*6*	27	*35*
Total	520	*488*	8	*8*	528	*496*	113	*112*	3	*3*	116	*115*	644	*611*
13. *Faculté des Sciences appliquées* : Total	248	*240*	16	*23*	264	*263*	1	*1*	—	—	1	*1*	265	*264*
2° Ecoles et Instituts														
14. Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales	1	*3*	—	—	1	*3*	1	—	—	—	1	—	2	*3*
15. Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie	4	*4*	—	—	4	*4*	8	*11*	—	—	8	*11*	12	*15*
16. Institut supérieur des Sciences pédagogiques	34	*32*	1	—	35	*32*	10	*6*	—	—	10	*6*	45	*38*
17. Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques	171	*155*	11	*7*	182	*162*	6	*5*	1	*1*	7	*6*	189	*168*
18. Ecole de Criminologie	10	*9*	—	—	10	*9*	—	—	—	—	—	—	10	*9*
10. Institut supérieur d'Education physique	21	*18*	1	—	22	*18*	13	*12*	—	—	13	*12*	35	*30*
Total général	2195	*2214*	89	*60*	2284	*2274*	452	*435*	14	*10*	446	*445*	2730	*2719*

Les effectifs des Facultés de Droit, des Sciences et de Médecine et ceux de l'Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques sont en légère augmentation (de 2 à 13%).

Les effectifs de la Faculté de Philosophie et Lettres subissent une nouvelle diminution, de 11% par rapport à 1946-47 (contre une diminution de 25% l'année dernière par rapport à 1945-46). Ce mouvement affecte les groupes d'études qui conduisent à un grade final délivré par la Faculté, mais non la candidature préparatoire au droit et au notariat.

Les effectifs de la Faculté des Sciences appliquées sont stationnaires. Mais il y a lieu de noter une diminution de 10% de l'effectif belge des candidatures préparatoires au grade d'ingénieur civil; cette régression est à peu près compensée par l'augmentation du nombre des élèves étrangers, qui passent de 13 à 35.

IV. *Répartition des élèves réguliers par groupe d'études, par sexe et par nationalité* :

Désignation (Les numéros renvoient à la nomenclature du tableau précédent)	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges	Etrang.	Total	Belges	Etrang.	Total	
Etudes conduisant à un diplôme final délivré par :							
a) la Faculté de Philosophie et Lettres (n° 1)	91	1	92	78	1	79	171
b) les Instituts annexés à cette Faculté (nos 14, 15 et 16)	39	1	40	19	—	19	59
Total	130	2	132	97	1	98	230
Etudes conduisant à un diplôme final délivré par :							
a) la Faculté de Droit (nos 2, 3, 4)	413	3	416	64	1	65	481
b) les Ecoles annexées à cette Faculté (nos 17 et 18)	181	11	192	6	1	7	199
Total	594	14	608	70	2	72	680

Etudes conduisant à un diplôme final délivré par la Faculté des Sciences (n° 5)	100	5	105	27	5	32	137
Total	100	5	105	27	5	32	137
Cand. prép. à la médecine vétérinaire (n° 8). P. M.	19	—	19	—	—	—	19
Etudes conduisant à un diplôme final délivré par :							
a) la Faculté de Médecine (n^{os} 6, 7, 10, 11 et 12)	806	16	822	222	6	228	1050
b) l'Institut annexé à cette Faculté (n° 19)	21	1	22	13	—	13	35
Total	827	17	844	235	6	241	1085
Etudes conduisant à un diplôme final délivré par la Faculté des Sciences appliquées (n^{os} 9 et 13)	525	51	576	3	—	3	579
Total	525	51	576	3	—	3	579
Total général	2195	89	2284	432	14	446	2730

V. *Répartition des élèves réguliers étrangers par nationalité* :

Pays d'origine	Etudiants	Etudiantes	Ensemble
Europe :			
Espagne	1	1	2
France	4	2	6
Grèce	9	—	9
Italie	7	—	7
Luxembourg	17	—	17
Pays-Bas	3	2	5
Pologne	21	4	25
Roumanie	1	1	2
Russie	2	1	3
Autres pays :			
Allemagne et Danemark	—	2	2
Bulgarie, Hongrie, Suisse, Tchéco-Slovaquie et Yougo-Slavie	5	—	5
Amérique du Sud :			
Brésil	1	—	1
Asie :			
Syrie	9	—	9
Autres pays :			
Chine, Palestine et Liban	3	—	3
Apatrides	6	1	7
Total	89	14	103

Le tableau précédent fait apparaître que le groupe le plus nombreux est celui des Polonais (25) : il représente à peu près un quart de l'effectif étranger. Les Luxembourgeois (17) viennent ensuite, mais constituent un très faible contingent pour un pays voisin et associé au nôtre depuis plus de vingt-cinq ans dans le cadre d'une union économique. On notera enfin qu'un seul étudiant est originaire de l'Amérique du Sud.

R. C.

Service social et Œuvres estudiantines

I. Repas gratuits aux étudiants. — Une cinquantaine d'étudiants, belges ou étrangers, reçoivent, depuis la reprise des cours des bons de repas gratuits ou semi-gratuits. La dépense envisagée pour l'année académique 1947-1948 est de l'ordre de 100.000 frs. Elle pourra être couverte grâce aux subsides de l'Etat aux Services sociaux des Universités.

II. La santé de nos étudiants. — 1° *Examen médical gratuit.* — Organnisé, comme les années précédentes, grâce à un subside financier de « La Jeunesse Intellectuelle » (Fondation Empain) et au concours dévoué de la Policlinique médicale universitaire du professeur L. Brull, il sera terminé en fin février. 650 étudiants ont demandé au Service social universitaire d'être convoqués à cet examen. Rappelons qu'il est ouvert à tout étudiant de notre Université. Pour tout renseignement, s'adresser au Service social universitaire, 7, place du XX-Août, secrétaire Mlle M. L. Mottard, tél. 670.25).

2° *Appel en faveur du Sanatorium universitaire de Belgique à Eupen.* — Le Sanatorium universitaire belge (SUB) vient d'ouvrir ses portes à Eupen, dans un site particulièrement salubre. Déjà de nombreux étudiants sont hospitalisés; on en attend d'autres, car les ravages de la tuberculose se révèlent désastreux parmi la jeunesse des écoles, depuis ces dernières années. Le SUB sera équipé de façon à pouvoir accueillir une cinquantaine de jeunes gens.

Le service social a inscrit à son budget de 1947-1948 une somme de 50.000 frs pour cures sanatoriales à Eupen. Le Fonds Malvoz a pu cependant en assumer toutes les charges jusqu'à ce jour.

A ces jeunes gens, coupés du monde des bien-portants, il faut ménager des distractions qui, sans les fatiguer, les maintiennent, autant que possible, dans la sphère de leurs études, de leurs projets d'avenir. Un Conseil culturel, formé de délégués de chaque Université y pourvoit. Tout un programme a été mis sur pied et partiellement réalisé grâce à la collaboration des professeurs et étudiants de nos Universités : causeries, séances de musique, cinéma, radio, etc.

La bibliothèque du Sanatorium universitaire d'Eupen vient de recevoir ses premiers livres. Nous devons enrichir par tous nos moyens cette bibliothèque ouverte à nos amis les étudiants frappés par la tuberculose. Louvain a pris l'initiative d'une collecte de livres. L'exemple a été suivi à Liège. Cette collecte a déjà donné des résultats encourageants, suite à un appel fait au corps enseignant, au personnel scientifique et à nos étudiants.

Nous faisons le même appel aux membres des « Amis de l'Université ».

Il s'agit bien entendu de livres en parfait état et dignes de figurer, par leur contenu, sur les rayons d'une bibliothèque universitaire. Pas de rebuts, pas de fonds de grenier. Des volumes reliés ou cartonnés seraient particulièrement bienvenus. Sous ces réserves, toutes les disciplines doivent être représentées dans un fonds qui peut être partiellement constitué d'ouvrages d'imagination, mais ne doit pas l'être exclusivement.

Les ouvrages peuvent être déposés au Bureau du Service social universitaire, place du XX-Août (1er étage) ou chez Mlle Mottard, secrétaire du Service social, 59, rue du Limbourg, à Liège.

3° *Frais d'hospitalisation, vacances et cures de repos pour étudiants débiles.* — Indépendamment de l'aide aux tuberculeux ou pré-tuberculeux, le S. S.

universitaire a prévu également à son budget une somme de 50.000 frs pour frais d'hospitalisation d'étudiants malades ou vacances et cures de repos pour étudiants débiles.

III. — Le logement des étudiants. — C'est là un gros problème à la solution duquel est lié l'avenir et le rayonnement de notre Université. Nous devons pouvoir loger décemment et à des conditions raisonnables les étudiants que nous attirons chez nous.

Une étude d'ensemble de ce problème a été publiée dans le nº 3 de notre Bulletin 1947 (p. 22 à 47).

Depuis le mois d'août 1947, le Service du logement des étudiants est géré par l'« Association générale des étudiants » qui s'est assuré la collaboration bénévole d'une élève de l'Ecole provinciale du service social de Liège (Mlle Claessen). Le Service social a alloué un subside de 5000 frs.

La permanence est tenue tous les jours (de 12 h. 15 à 13 h. 15) à la Maison des étudiants, 17, rue Sœurs-de-Hasque.

Pour chaque chambre offerte, il est procédé à une visite et à une enquête sur la salubrité, l'hygiène, le prix de la chambre, et la moralité des propriétaires.

Le nombre d'enquêtes effectuées est à ce jour de 254 et le nombre d'étudiants qui se sont adressés au Service de 141. L'élève assistante effectue à la fois les enquêtes et la permanence et est donc en mesure d'orienter judicieusement chaque étudiant.

Pour l'an prochain, l'A. G. désire porter à un millier le nombre d'enquêtes, touchant ainsi la majorité des chambres de la ville, et amener, par une propagande poussée, un plus grand nombre d'étudiants à avoir recours au Service de Logement. En tenant la permanence pendant les grandes vacances et en s'entourant de toute la documentation nécessaire sur les conditions matérielles de la vie universitaire, l'A. G. espère faire du Service un véritable centre d'accueil pour les étudiants étrangers.

Nous rendons hommage aux efforts méritoires et aux résultats acquis par l'A. G. en ce domaine. Nous souhaiterions pourtant une permanence plus complète et une collaboration plus suivie du Service de logement et du Service social universitaire en ce domaine. Et tous les efforts doivent tendre à la création d'un « home estudiantin » dont la nécessité est de plus en plus évidente.

IV. — Travail rémunéré pour étudiants. — Les lecteurs de ce bulletin se souviennent que l'an dernier l'Association générale des Etudiants avait pris l'initiative de chercher aux étudiants qui se trouvent dans une situation matérielle difficile un travail *compatible avec leurs études*. Cette initiative fut de suite encouragée et soutenue par le Service social universitaire.

L'an dernier, environ 20 demandes purent être satisfaites par le S. S. U. et l'A. G.

L'A. G. avait pu aussi obtenir l'aide dévouée du Bureau Régional de Liège du Service National de Placement.

Cette année, la collaboration entre le Bureau Régional de Placement et l'A. G. se fait de jour en jour plus étroite. A raison des difficultés économiques du moment, et aussi de la mesure réduite dans laquelle la grande partie des postulants dispose de son temps, il est fort difficile de satisfaire les demandes, dont le nombre atteint actuellement la cinquantaine.

L'élève assistante de l'Ecole provinciale de service social assume simultanément la permanence du Service du logement et des travaux rémunérés (tous les jours, à la Maison des étudiants de 12 h. 15 à 13 h. 15).

Ici encore nous souhaiterions une permanence plus complète et une collaboration plus suivie avec le Service social universitaire. Nous estimons d'ailleurs que, aussi méritoire que soit cette initiative, la solution définitive du problème devra être cherchée dans d'autres voies : extension du régime des bourses, présalaire ou allocations aux familles. Mais il s'agit là de graves questions qui doivent être mûrement étudiées et réfléchies sous tous leurs aspects.

En attendant, l'A. G. et le S. S. U. veulent parer au plus pressé.

C'est pourquoi un pressant appel est fait aux « Amis de l'Université » pour qu'ils aident l'A. G. à se tirer de ce mauvais pas. C'est avec reconnaissance que le Bureau social de l'A. G. E. U. Lg. (17, rue Sœurs-de-Hasque Liège) recevra les offres de travail ou toute suggestion utile.

Des travaux de nature variée peuvent être confiés à des étudiants : leçons, copies, traductions, comptabilité, besognes diverses de bureau ou de laboratoire, etc. Voici d'ailleurs un aperçu de quelques demandes :

Philologie romane

Leçons et travaux de bureau	Part time de suite et full time à partir du 1-3-48.

Droit

1. Travail de bureau, leçons, garde d'enfants (femmes).....	Lundi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche de 14 à 20 h.
2. Travail de bureau, interprète, secrétariat.....	Tous les après-midi.
3. Travail en rapport avec études	Mardi, mercredi et jeudi après-midi; samedi full time.
4. Secrétariat, travail en rapport avec études.....	Tous les après-midi.
5. Secrétariat ou copies.....	Tous les après-midi.
6. N'importe quoi	Après-midi et soir; nuits si c'est nécessaire.
7. Copies à la machine	3 heures par jour.
8. Assurances, notariat	Tous les après-midi sauf samedi.

Sciences administratives

Secrétariat, copies main et machine.	Mercredi après-midi; samedi full time.

Sciences commerciales

1. Copies à la machine	Tous les après-midi.
2. Traduction	Tous les après-midi sauf mercredi
3. Leçons mathématiques et langues	Mercredi après-midi; jeudi full time; les autres jours après 4 h.
4. Aide-comptable, correspondance anglaise	Full time.

Médecine

1. Secrétariat	Tous les après-midi.
2. Travaux de laboratoire	Full time.
3. Secrétariat ou travail en rapport avec études	Lundi après-midi, mercredi et samedi full time.
4. Secrétariat ou laboratoire	Tous les après-midi sauf mardi.
5. Secrétariat ou travaux manuels	Lundi, mardi, mercredi et jeudi full time.
6. Leçons ou répétitions (latin, grec)	3 après-midi par semaine.
7. Secrétariat médical, laboratoire	Mardi et vendredi après-midi; mercredi full time.

Sciences appliquées

1. En rapport avec aptitudes	10 h. par semaine (soir).
2. Copies main ou machine	Mercredi et samedi après-midi.
3. Leçons de mathématiques, traductions, copies main	2 à 3 h. par jour.
4. Leçons de mathématiques	Après six heures du soir.

V. Parrainage et aide aux enfants de fusillés et autres victimes de la guerre. — Le parrainage des enfants de fusillés, étudiants à notre Université, a été organisé l'an dernier. Une vingtaine de professeurs ont accepté cette tâche.

Un Arrêté du Régent, du 23 septembre 1947 accorde à ces étudiants la gratuité des études. Le Service social a inscrit à son budget 1947-1948 une somme de 30.000 frs en vue d'aider cette catégorie particulièrement intéressante de victimes de la guerre.

VI. Jeunesses musicales (sous le patronage du Ministère de l'Instruction Publique et de la Ville de Liège). — Par une propagande menée à bien, cet organisme est arrivé à toucher un grand nombre d'étudiants et les a amenés à ses concerts. Le S. S. a recueilli environ 75 abonnements nouveaux. Pour la modique somme de 50 frs, les étudiants peuvent assister à 3 grands concerts symphoniques, 2 séances d'orchestre de chambre, 2 séances de sonates et une séance de récital.

VII. Théâtre Universitaire de Liège. — Le S. S. a décidé d'aider par une avance de 10.000 frs, le Théâtre universitaire de Liège (direction du professeur Hubaux) à monter les représentations de *La Paix* d'Aristophane et de *La Machine à calculer* d'Elmer Rice. Ces deux spectacles ont été donnés par les étudiants au profit du Service social et du Fonds Malvoz. Ils ont remporté un vif succès.

VIII. Divers. — Signalons que les *Ecoles de Sercice social* paraissent s'intéresser vivement depuis quelques mois aux Services sociaux universitaires.

Nous avons été appelés à documenter des élèves des Ecoles de Bruxelles, Gand, Chatelineau, Louvain. Chaque étudiante envisageant le problème sous un aspect différent, nous espérons pouvoir tirer profit de toutes ces thèses, en y puisant parfois des suggestions intéressantes.

A. Buttgenbach.

L'extension du régime de la « Sécurité sociale » aux étudiants

Nos lecteurs n'ignorent pas que lorsqu'un travailleur est assujetti à la sécurité sociale, et partant à l'assurance maladie-invalidité, les membres de sa famille ont droit aux avantages du service de santé dans les conditions prévues par le Règlement général établi par le Conseil d'Administration du Fonds National d'assurance maladie-invalidité.

Ce Règlement reconnaît le bénéfice des soins sanitaires aux membres de la famille de l'assuré qui vivent sous son toit et font partie de son ménage. Il énumère les personnes qui doivent être considérées comme « membres de la famille ».

L'Association générale des étudiants de l'Université de Liège travaillait depuis près de deux ans la question de l'assurance des étudiants pour le cas de maladie ou d'accident. Les résultats de ces travaux ont été approuvés par l'Association des étudiants belges d'expression française, à son Congrès de Liège, en mars 1947 et l'A. E. E. F. a demandé à M. Troclet, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, de faire bénéficier de l'assurance des parents les étudiants fils d'assurés obligatoires, non plus jusqu'à l'âge de 18 ans, mais jusqu'à 25 ans.

Par modification à son Règlement, le Conseil d'Administration du F. N. A. M. I. a décidé d'étendre la qualité de bénéficiaire aux enfants de plus de quatorze ans et de moins de vingt-cinq ans accomplis, qui sont en cours d'étude.

« Sont considérés comme membres de la famille de l'assuré(e) jusqu'à » l'âge de 25 ans accomplis, et bien qu'ils ne puissent plus bénéficier » d'allocations familiales en exécution de la loi du 4 août 1930, les enfants » qui, ne se livrant à aucun travail lucratif quelconque, suivent régulièrement les cours de l'enseignement moyen, supérieur, professionnel » ou technique (y compris les écoles d'infirmières et d'auxiliaires sociaux) » à condition que ces cours soient donnés pendant le jour et pour autant

» qu'ils ne soient pas limités à une partie de l'année, abstraction faite des » vacances, dimanches et jours fériés.

» Les intéressés ne peuvent cependant prétendre au bénéfice de la » présente disposition s'ils interrompent leurs études, sauf dans le cas » où cette interruption est due à la maladie, soit au fait que la branche » choisie n'est ouverte qu'à partir d'un certain âge, soit encore aux obli- » gations civiques résultant de la loi ».

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er septembre 1947. D'après un relevé fait à l'Université de Liège pour l'année académique 1946-47, près de la moitié des étudiants sont fils d'assujettis à la Sécurité sociale.

La mesure prise s'applique automatiquement au cas d'assurance facultative : elle touche donc aussi les étudiants qui sont fils d'assurés facultatifs.

Les associations estudiantines étudient à présent le problème de la sécurité dans le cas des étudiants qui ne bénéficient pas des mesures précitées.

Les Facultés et les Instituts

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Le Centenaire de Godefroid Kurth

Pour avoir été différé de presque un an (si l'on se fie à la stricte leçon d'un registre d'état-civil), la commémoration de Godefroid Kurth n'en fut pas moins émouvante. Au demeurant, ce retard lui-même ne procédait-il point d'un acte de ferveur, s'il est vrai que le ministre de l'Instruction publique, M. Camille Huysmans, ancien élève de Kurth, avait manifesté son désir de s'associer en personne, dès son retour de la session de l'U. N. E. S. C. O. (Mexico), aux fêtes de Liège ?

Le rayonnement d'une personnalité telle que Kurth demeure. C'est le cas de dire — ou jamais — que l'influence d'un homme sur d'autres hommes, et particulièrement du maître sur ses disciples, ne tient pas seulement à la lettre du livre. La plupart des synthèses passionnées de Godefroid Kurth ont vieilli. D'autres « tournants » se sont révélés aux historiens qui ont pris sa suite. L'exemple n'a point perdu son efficace de celui qui croyait aux vertus du cœur, aux consignes de désintéressement, aux exigences de la vocation.

C'est aussi pourquoi les trois orateurs — le ministre de l'Instruction publique lui-même, M. Henri Grégoire et M. Paul Tschoffen — qui s'honorent d'avoir écouté les leçons d'un pareil éveilleur d'âmes gardent encore à près d'un demi-siècle de distance, l'imprégnation. Rarement séance académique fut plus enthousiaste, parce que rarement professeur en sa chaire fut plus conquérant.

L'*Aula magna* de l'Université était pleine à craquer. Beaucoup de personnalités officielles. Beaucoup d'étudiants; et cela ,aussi, est un signe. Les étudiants avaient été associés plus étroitement que jamais à la journée où serait fêté l'homme dont M. Tschoffen disait que, pour trouver le

chemin de son grand cœur, suffisait-il d'alléguer que la cause à défendre était perdue. Les drapeaux des Associations d'étudiants faisaient briller leur soie au pied de la tribune; et la hure symbolique des Luxembourgeois montrait ses défenses. Le très beau portrait de Kurth, qui fait l'ornement du bureau rectoral, rappelait aux assistants ce port de tête d'une souveraine grandeur, le regard des yeux plus brûlants que des diamants noirs, et ce geste des bras croisés pour dominer un auditoire tôt conquis ou pour dompter une foule prompte au déchaînement des passions populaires.

Le recteur Fredericq, en un sobre discours d'introduction, avait mis, d'emblée, le nombreux public dans l'atmosphère où Don Quichotte est un parrain d'heureux aloi, de qualité haute. Il tint à rappeler que son oncle Paul Fredericq, le « progressiste » gantois, épris, comme Kurth, de justice sociale, avait bénéficié, au même titre que tous les historiens qui allaient former l'« Ecole belge », des méthodes nouvelles qu'instaurait à Liège dès sa nomination (1872) le jeune et ardent Arlonais.

Titulaire de la chaire d'histoire du moyen âge, M. Fernand Vercauteren se tira avec infiniment de brio du périlleux honneur de brosser en moins d'une demi-heure le portrait de Kurth historien. Historien romantique, d'une part, comme le laissaient supposer ses premiers poèmes; mais chercheur probe, plein de scrupule, et pour qui les études historiques deviendraient inséparables de cette « acribie » philologique attachée à la lecture et à l'interprétation des documents. Quand il fondait à l'Université de Liège, les cours pratiques du Séminaire d'Histoire, Kurth se mettait à l'école de la science allemande. Et c'est sans doute la raison de cet affreux déchirement, de ce sursaut d'indignation, que susciterait en son cœur le « guet-apens prussien de 1914 ». Le *Guet-apens prussien de* 1914 : tel est le titre du dernier livre de Kurth, un livre inachevé (la mort vint le frapper en 1916, alors qu'il n'en avait écrit que quelques chapitres)... M. Vercauteren analysa le plus objectivement du monde quelques-uns des ouvrages les plus importants de l'historien qui n'hésita jamais à prendre, contre le monde antique et la civilisation du paganisme, la défense — jusqu'à l'exaltation — du monde chrétien. L'orateur se fit fort applaudir quand il rappela que les plaintes que formulait Kurth, voici tout juste cinquante ans, touchant le délabrement des locaux et la pauvreté des collections universitaires, ces plaintes de 1898 ont gardé, en 1948, leur navrante pertinence. La bibliothèque de Godefroid Kurth, qu'il légua généreusement à l'Université de Liège, est menacée de dispersion, faute de soins et de personnel.

M. Camille Huysmans voulut parler en ancien élève plutôt qu'en Grand Maître de l'Université. Il évoqua, précisément, ces travaux de séminaire où le toponymiste limbourgeois qu'il était, côtoyait des romanistes, où l'on apprenait, patiemment, à scruter un texte, à en dégager le sens exact. Chemin faisant, M. Huysmans réduisit à ses justes proportions la boutade de Paul Valéry sur la portée des leçons de l'Histoire. Et, certes, Clio ne peut nous donner ni la sécurité sociale, ni de ces vérités qui résistent aux corrosifs de la critique toujours mieux informée. Mais quand un historien comme Kurth, « à cheval entre la réalité et le rêve », propose à

nos méditations des hypothèses généreusement fécondes, Clio est digne d'hommage, sinon de vénération.

M. Auguste Fliche, ex-doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier, exhibait l'habit vert et l'épée. Au nom de la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, il apporta à l'historien de *Clovis* le tribut de gratitude qu'un Augustin Thierry vouait au Chateaubriand de « Pharamond, Pharamond, nous avons combattu... ».

Directeur de la Classe des Lettres de notre Académie Royale, M. Henri Grégoire, en une sorte de harangue syncopée où l'improvisation se mêlait au texte écrit, sut faire vibrer la salle tout entière. Lui aussi est de ceux qui se souviendront toujours d'avoir été séduits. Séduits par un Kurth véhément, croyant, « voyant », mystique, prophétiseur, mais d'une si belle sincérité et jusque dans ses outrances. Car le professeur peut être passionné : à la condition qu'il soit passionnant. Kurth aura toujours maintenu les droits de la justice. Le *Roma locuta est* ne l'empêcherait jamais de prendre le parti de ce Bollandiste, « à son tour livré aux bêtes ». Et quelle ferveur luxembourgeoise chez cet Ardennais de tempérament qui ne se consolait guère de fermer les yeux sur un horizon de perches à houblons !

Après que M. Vannérus, secrétaire de la Commission royale d'Histoire et « pays » de Godefroid Kurth, eût célébré, à son tour, les mérites de l'éditeur de textes et du rassembleur de monographies, M. Paul Tschoffen termina la séance d'hommage sur une note de ferveur dont la discrétion même faisait le pathétique. « Il était si grand, s'écria-t-il, parlant du maître de sa jeunesse, que tout ce qui est bon peut se réclamer de lui. » Heureux le savant qui n'a pas oublié d'être un homme ! Les synthèses historiques de Kurth, on le répète sans craindre de l'amoindrir, ont vieilli. Mais la misère humaine est de tous les âges. Les ossements du vieux lutteur peuvent « tressaillir de joie » dans la tombe : l'heure est venue où le pauvre se sent moins pauvre, moins abandonné, parce que des hommes de la génération et de la trempe de Godefroid Kurth ont appris à d'autres hommes à se pencher sur toutes les souffrances.

... Les étudiants luxembourgeois s'étaient massés autour de la Hure. Leur chant monta, grave, puis pimpant, plus recueilli enfin : « O Luxembourg, ô terre maternelle... » Et c'étaient les paroles que Kurth étudiant, en 1870, composa pour sceller l'amitié des Grands-Ducaux et des garçons de sa province.

Bientôt, grace à l'intervention d'un généreux mécène, une plaque commémorative rappellera que Godefroid Kurth enseigna l'Histoire du moyen âge et l'Histoire des littératures modernes à l'Université de Liège, de 1872 à 1906.

Manifestation Victor Bohet

Il existe en Section germanique une coutume charmante : celle de fêter soit les vingt-cinq années de professorat, soit les soixante ans des professeurs qui y font un enseignement. Cette coutume date du jour lointain (le 9 novembre 1929) où nous fêtions les vingt-cinq années de professorat

du regretté Joseph Mansion, une des gloires de notre Alma Mater. Puis, plus récemment le 31 août 1943, pendant la sombre période de l'occupation allemande, c'étaient les soixante ans de notre doyen d'âge, René Verdeyen, que nous célébrions dans l'intimité de nos locaux de la rue de l'Université. Par un concours heureux de circonstances cette année académique se trouvait être celle des vingt-cinq années de professorat et des soixante ans de M. Bohet. C'est pourquoi ses collègues et anciens étudiants décidèrent de célébrer ce double anniversaire en organisant une manifestation de sympathie en son honneur. Mais comme M. Verdeyen devait le rappeler au cours de la cérémonie « il fallut vaincre la résistance de M. Bohet et accepter ses conditions : la manifestation devait avoir un caractère intime et le fonds recueilli serait destiné aux étudiants moins favorisés ».

Respectant donc ce désir qui dépeint bien l'homme, ce fut une fête tout intime, empreinte de simplicité et de cordialité, qui, le dimanche 26 octobre, réunit autour du jubilaire ses collègues, ses anciens élèves (venus des quatre coins de la Belgique) auxquels s'était joint un groupe d'étudiants de licence germanique.

La cérémonie se déroula dans le cadre confortable et accueillant de la salle des Professeurs sous la présidence de M. Verdeyen. M. et Mme Bohet prirent place à la table d'honneur, entourés de l'Administrateur-Inspecteur, du Maître des Cérémonies, du Doyen et de nombreux collègues appartenant à d'autres facultés qui avaient enfreint l'ordre formel et avaient tenu à lui témoigner leur sympathie et admiration.

M. Verdeyen ouvrit la séance en s'adressant, dit-il, avant tout à l'homme. « Comment pourrait-il en être autrement ? » ajoute-t-il. « Te saluer par des paroles grandiloquentes te ferait sourire et ferait sourire tous ceux qui connaissent l'homme à la parole simple et directe, l'homme dont les cours, les conférences et les leçons sont pleins de verve, d'humour et d'esprit. » M. Bohet est l'homme du paradoxe, soit. « Il s'agit de s'entendre sur la signification du mot. Le paradoxe, dit le dictionnaire, est une opinion contraire à l'opinion courante. D'accord. Tu n'es pas l'homme à entériner sans plus ce que d'autres ont écrit, dit ou admis. Ton esprit critique est toujours en éveil, scrute et cherche et c'est bien là l'esprit d'un vrai universitaire. » Et M. Verdeyen termine son discours en lui disant que « l'Université de Liège peut être fière de compter parmi ses professeurs le maître incontesté de l'enseignement de l'anglais en Belgique ». Puis il donne successivement la parole à M. Baiwir et à Mlle Simon, tous deux anciens assistants de M. Bohet, qui vont exprimer en leur nom et au nom des anciens élèves de la section germanique la gratitude et l'admiration que tous éprouvent pour leur ancien maître. M. Baiwir lui rappelle en termes émus que « sans vos conseils éclairés, sans vos précieux encouragements, jamais je n'aurais pu mener à bien la carrière qui m'a conduit à la chaire que j'occupe actuellement à l'Université de Bruxelles ». C'est que M. Bohet est ce qu'en langage estudiantin il appelle « un chic prof ». Or, continue-t-il, « le professeur d'université a ce privilège de recevoir les jeunes gens au moment où, malgré les promesses fallacieuses du grand mot « humanités » l'étape ultime de l'initiation aux choses de l'esprit

n'est pas encore entamée. Si vous voulez me permettre une comparaison familière, je dirai que le poussin est là, dans sa coque, armé déjà pour la vie; son bec impatient taquine la paroi qui le sépare de la lumière ; mais infériorité du petit de l'homme comparé au petit de l'animal, le poussin humain n'est pas capable d'accomplir lui-même l'acte suprême, le geste libérateur. Quelqu'un doit casser la coquille pour lui. Opération bien délicate en vérité, puisqu'il s'agit d'une sorte d'accouchement de l'esprit. ». Et M. Baiwir de s'écrier : « Quel grand casseur de coquilles, quel grand accoucheur vous fûtes pour nous ! » Et il ajoute : « Etait-il possible de ne pas s'enthousiasmer pour toutes ces belles choses que vous nous apportiez, dans un don total de vous-même ? Pour nous les avoir si bien fait comprendre, si bien fait aimer, au nom de vos anciens élèves, je vous dis merci ! ». Puis Mlle Simon fit entendre un écho féminin de l'admiration et de l'affection que M. Bohet sait inspirer à ses étudiantes. Car, nous dit-elle, « plus encore que leurs camarades masculins, bien des étudiantes lui sont reconnaissantes de leur avoir reconnu ce droit à la vérité et d'avoir ainsi aidé à leur émancipation intellectuelle et morale à la fois ». Enfin ce fut un étudiant de licence anglaise, M. Corin, fils de notre collègue qui avec toute la fougue et l'enthousiasme généreux de la jeunesse, clôtura la série des discours. Lui aussi souligna la chaude humanité de l'homme, En effet, nous confie-t-il, « depuis le début de nos études vous nous avez tous conquis par votre simplicité, votre bonhomie et aussi, par le feu d'artifice de vos bons mots et d'histoires drôles que vous nous offriez tout le long de vos cours ». Et puis comme dans tous les autres discours il associa le nom du Maître à celui de Bernard Shaw et souligne une fois de plus leur goût commun du paradoxe : « Votre influence, lui dit-il, avec une candeur charmante, a été si profonde que nous nous prenons tous à jouer du paradoxe ». Puis il associe Mme Bohet à l'hommage de sympathie que tous témoignent à son mari et lui offre un bouquet de jolies roses.

M. Verdeyen avant de donner la parole à M. Bohet exprime les regrets de Monsieur le Recteur et ceux de nombreux collègues et anciens élèves de n'avoir pu assister à cette belle cérémonie, puis il annonce que le Fonds Victor Bohet atteint la somme de 32.000 francs.

M. Bohet visiblement ému se lève et dans une charmante improvisation exprime ses remerciements à la nombreuse assemblée qui a si généreusement contribué au Fonds qui porte son nom; générosité d'autant plus grande qu'il connaît la modicité des traitements des jeunes professeurs d'athénée, ce qui le remplit de confusion. Seule la pensée que ce Fonds servira à la création de bourses destinées à l'achat de livres dont les étudiants éloignés d'un centre universitaire pourraient avoir besoin pour l'élaboration d'une thèse doctorale », calme ses scrupules. Mais, ajoute-t-il avec sa verve habituelle, son embarras est accru par les paroles élogieuses dont il a été l'objet et par cette comparaison de sa personne avec celle d'un accoucheur puis d'un dieu. Il éprouve l'embarras d'un homme qui a émis des chèques sans provision et se voit obligé de payer ses dettes. Il a un mot charmant pour chacun de ses collègues dont « le caractère a créé cette atmosphère familiale qui caractérise la section germanique ».

Ensuite il rend un hommage ému à la mémoire d'anciens élèves et assistants tombés au champ d'honneur soit comme soldats ou comme résistants. Puis il exprime sa gratitude envers les anciens élèves de la section, qui se sont distingués par de nombreuses qualités scientifiques et morales. Enfin il tient à rendre un hommage au dévouement et à la constante collaboration de sa femme qui l'a si fidèlement secondé au cours de sa longue carrière de professeur. Bref, il dit « toute sa fierté d'avoir été l'objet de l'attention présente et toute sa fierté d'appartenir à l'Université de Liège et particulièrement à la section germanique ». C'est au milieu des applaudissements nourris de l'assemblée qu'il se rassied. M. Verdeyen lève la séance, puis un vin d'honneur fut servi et chacun put s'entretenir pendant quelques instants avec le Maître aimé.

La manifestation se termina comme cela se devait par un déjeuner intime qui ne compta pas moins de quatre-vingts couverts et au cours duquel les *Foss No!' Brothers* firent entendre une chanson estudiantine de circonstance qui fut très réussie et très goûtée. Après des toasts prononcés par MM. Verdeyen et Waxweiler, M. Bohet exprima l'espoir de voir renaître la défunte *Association des Anciens Germanistes de l'Université de Liège*. On procéda immédiatement à l'établissement d'un comité et M. Dupont, préfet de l'athénée de Kœkelberg, fut élu président à l'unanimité.

Et ce fut dans la plus cordiale intimité que se termina cette belle manifestation de sympathie en l'honneur de Victor Bohet.

La Secrétaire du Comité,
S. d'Ardenne.

Nouvelles diverses

Parmi les nombreuses *distinctions honorifiques* accordées à des membres de notre Faculté, relevons avec plaisir les cravates de Commandeur de MM. Verdeyen, Etienne, Corin et Bohet.

M. Emile Witmeur, professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres, s'est vu décerner par la Société Libre d'Emulation le prix Rouveroy pour son ouvrage : « Essai sur la vie et la mort de Léon Stas ».

M. R. Joly, licencié en philosophie et lettres, élève de M. Delatte, a été classé premier au concours universitaire 1943-1945.

M. Fernand Desonay, déjà décoré de la médaille commémorative de la guerre 1940-1945 (avec sabres), vient de recevoir la Croix de guerre 1940-1945 avec palme et la Médaille de la Résistance.

M. Georges Dossin a été nommé membre titulaire de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

M. Louis Remacle a été nommé, à titre philologique, membre de l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises; il recueille la succession de Jean Haust.

M. Fernand Vercauteren et M. Léon Ernest Halkin ont été nommés membres de la Commission Royale d'Histoire.

M. Charles van den Borren, chargé de cours émérite, a été chargé par la B. B. C. de Londres d'établir trois programmes de musique ancienne

(XV^e et XVI^e siècles), en vue d'un cycle d'émissions qui doit comporter une vue panoramique de l'Histoire de la musique.

M. Fernand Vercauteren a été désigné en qualité de chargé de mission pour l'Enseignement supérieur auprès du cabinet du Ministre de l'Instruction publique.

M. Léon-Ernest Halkin a représenté l'Université de Liège au centenaire de l'Ecole française d'Athènes.

Mme Springuel-Léonard a été classée première au concours universitaire. Le mémoire couronné (une étude sur les *civitates* de la Belgique seconde) et la défense publique ont valu à la brillante lauréate une cote — 92 points sur 100 — rarement obtenue dans les annales du Concours universitaire.

M. Joseph Ruwet, docteur en Histoire, a été proclamé lauréat du Concours universitaire de 1939-1941.

M. René van Santbergen, docteur en Philosophie et Lettres, ancien assistant à l'Université de Liège, professeur à l'athénée de Tongres, a été proclamé premier au Concours universitaire 1941-1943. Le mémoire couronné est consacré à l'histoire des Bons Métiers des Meuniers et des Boulangers de la Cité de Liège.

A l'Institut Supérieur d'Histoire et de Littératures Orientales

Dans le numéro de ce *Bulletin* qui porte la date de janvier 1933 (5^e année), un article intitulé *Le X^e Anniversaire de l'Institut supérieur d'histoire et de littératures orientales* (pp. 74-86) racontait brièvement l'histoire « déjà longue » des études d'orientalisme à Liège, retraçait la naissance et les premières années du jeune Institut, donnait enfin un compte rendu des manifestations par lesquelles il avait célébré en 1932 ses dix années d'existence : un volume de *Mélanges* avait été publié, un banquet avait eu lieu, selon les traditions, et le regretté Aug. Bricteux y avait prononcé un de ces discours, pleins d'humour et de bonhomie, dont il avait le secret.

Quinze ans se sont écoulés depuis lors : l'Institut a atteint en 1947 son quart de siècle et, en apparence, cet anniversaire, plus marquant que celui de 1932, est passé inaperçu.

Ce n'est point cependant que l'Institut soit décadent. Sans doute, il a été frappé durement par la mort de trois de ses fondateurs, Aug. Bricteux, J. Mansion et J. Capart, qui avaient porté au loin le renom scientifique de notre Université dans le domaine de l'orientalisme. Mais leurs successeurs s'efforcent de suivre leurs traces et au cours de ces trois lustres, dont les deux derniers ont été féconds en événements peu propices aux études désintéressées, l'Institut est resté un temple serein de la science. Même pendant les plus sombres années, il a toujours compté des étudiants, les uns inscrits régulièrement, les autres fréquentant certains cours qu'ils avaient choisis comme matières à option ou qu'ils suivaient tout simplement en élèves libres. Le nombre des diplômes et des certificats qu'il a délivrés en ces quinze années correspond sensiblement, si l'on établit la moyenne, à celui dont il était fier en 1932.

Pourtant, la mobilisation, la guerre, la résistance, les bombardements, le rationnement constituaient des épreuves que Bricteux ne prévoyait point quand il parlait du « malheureux étudiant » qui était « l'objet d'une persécution tenace » et devait « se garder de laisser traîner sur son banc des cahiers couverts de caractères insolites » : pendant la guerre, il en fut qui cachaient d'autres notes et tel d'entre eux a payé de sa vie son ardent patriotisme. S'il fallait une forte dose d'énergie pour se livrer à tout travail intellectuel quand de pareilles préoccupations sollicitaient l'esprit, de quel courage faisaient preuve ceux qui, à leurs études régulières, ajoutaient des études sans aucun rendement pratique, s'initiant aux mystères des cunéiformes ou des hiéroglyphes, aux règles de l'euphonie ou de l'harmonie vocalique, au pluriel brisé ou à l'état construit ! Mais ce courage, ils le puisaient dans la noble curiosité, toujours avide de savoir, sur laquelle se fonde l'esprit scientifique : nos études n'ont jamais tenté que les « purs », ceux qui ont vraiment le feu sacré et, si l'Institut est relativement peu fréquenté, il est fier de la qualité de ses élèves. Ils ne tardent point d'ailleurs à trouver la récompense de leurs efforts : bientôt le code d'Hamourabi, la Bible, le Coran, l'Avesta ou le Véda livrent leurs secrets à ceux qui sont en état de les interroger, et c'est ainsi qu'au milieu des tempêtes de notre époque, l'Institut a pu constituer un refuge où professeurs et élèves, « assis à la même table », — pour emprunter encore à Aug. Bricteux, — communiaient par leur enthousiasme pour la découverte d'un passé lointain et en oubliaient momentanément les graves soucis du présent.

Mais l'Institut n'est pas seulement une haute école dans le sens scolaire du terme. Il est resté aussi et surtout une école scientifique. Centre de recherches personnelles, il contribue, dans la mesure de ses moyens, au progrès des sciences philologiques et historiques. Ses moyens sont faibles, hélas ! et dans son récent article *L'Orientalisme en Belgique* (dans la *Revue Générale Belge*, n° 23, septembre 1947), M. le chanoine Ryckmans, l'un des plus éminents orientalistes de Louvain, a très bien expliqué la misère dont les études orientales souffrent dans notre pays. Nos crédits, en particulier : sont dérisoires. c'est un domaine qui intéresse peu de monde ; les livres constituent ici l'outillage scientifique dont on ne peut se passer et, qu'il s'agisse de les acheter ou de les publier, la dépense est généralement considérable. En dépit de ces difficultés, l'Institut a réuni une riche bibliothèque, mais c'est en vain qu'il réclame un assistant pour la gérer [1]. Qu'il ait pu, dans ces conditions, tenir haut le flambeau, c'est tout à son honneur. Mais, comme l'écrit M. Ryckmans, dans l'article déjà cité, « il n'est pas de tradition dans les milieux orientalistes d'user d'une publicité indiscrète. Le travail scientifique est peu compatible avec la réclame tapageuse ; aussi ne faut-il pas trop s'étonner de ce que le grand public belge ignore jusqu'aux noms de compatriotes dont les publications et les initiatives sont hautement appréciées à l'étranger. »

---

[1] Au moment où ces lignes paraissent, l'Institut vient d'être informé qu'un assistant allait y être nommé.

Arrêté par cette sorte de pudeur et contraint par la misère des temps le Conseil de l'Institut a renoncé à célébrer le vingt-cinquième anniversaire avec l'éclat qui avait marqué le dixième. La publication d'un volume lui a paru difficile en 1947 et, au total, peu souhaitable. Il avait projeté d'organiser une « journée orientaliste », au cours de laquelle les orientalistes belges eussent présenté des communications et qui se fut clôturée par une conférence publique d'un maître étranger. De ce programme, seule la seconde partie a pu se réaliser. Mais la manifestation dont il s'agit, bien qu'elle n'eut pas été annoncée comme la fête de notre anniversaire, fut d'une qualité si exceptionnelle que l'événement marquera dans les annales de l'Institut. Il n'est si fin gourmet qui eût donné pour un banquet le festin qui fut offert par M. Ed. Dhorme, professeur au Collège de France.

Le 21 novembre, un nombreux public était réuni à la salle académique pour l'entendre exposer son déchiffrement des inscriptions pseudo-hiyéroglyphiques de Byblos. Auditoire mélangé, comprenant les professeurs, des élèves et d'anciens élèves de l'Institut, mais aussi d'autres membres du corps professoral de l'Université, des étudiants non spécialisés dans l'orientalisme et maintes personnes, qui n'étaient pas toutes de Liège ou de l'agglomération : malgré les esprits chagrins, il y a encore chez nous nombre de gens cultivés et la curiosité y reste vive.

Ce public n'a pas été déçu. Présenté excellemment par M. Dossin, qui a rappelé les nombreux titres que M. Dhorme s'est acquis à la reconnaissance du monde savant, l'orateur a enchanté son auditoire, suscitant un enthousiasme croissant, qui s'est traduit par des applaudissements nourris.

Le secret de ce succès est complexe. Sans doute, dès le début, par sa personne même, M. Dhorme conquiert le public : ces yeux, où brillent à la fois l'intelligence et la bonté, ce sourire aimable, cette voix tour à tour chaude et caressante, ces gestes spontanés, tout en lui appelle la sympathie. Mais l'on est séduit surtout par la science de l'orateur, par son habileté pédagogique, par sa sincérité, par sa modestie.

Il n'a pas présenté sa découverte en bloc, comme une trouvaille de son génie. Il a préféré emmener ses auditeurs avec lui sur les routes de la recherche, leur faisant éprouver ses difficultés, ses appréhensions, ses doutes, voire ses déceptions, mais aussi ses satisfactions et ses triomphes. Sous sa conduite, ils pénètrent dans le labyrinthe, cherchent à tâtons le fil d'Ariane, le saisissent avec une joie mêlée d'anxiété : est-ce bien le fil qui doit les mener au but ? ne vont-ils point aboutir à une impasse ? Ils avancent pas à pas, non sans de fréquents arrêts commandés par les hésitations. Ils reprennent même leur voyage pendant la nuit, profitant d'une clarté subite. Ils accompagnent ainsi le nouveau Thésée, dans tous ses cheminements et, sortis du dédale, ils le suivent à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, où il communique les résultats de son exploration.

C'est ainsi que se forge la science, par le labeur acharné des hommes. Les découvertes sont le fruit d'un travail patient : la hasard n'y joue pas un rôle important. Mais l'effort persévérant n'aboutirait à rien ou à peu près, s'il ne se superposait à des connaissances précises et — affirmons-le

hautement — au génie. La modeste simplicité d'un Dhorme risque de faire illusion : ses auditeurs s'imagineraient aisément que le déchiffrement de Byblos était à la portée de tous. Il n'eût pas été possible cependant sans la parfaite connaissance des langues et des systèmes d'écriture sémitiques qui caractérise le savant professeur. Il ne l'eût pas été non plus sans son intuition pénétrante et sans sa méthode conciliant la prudence avec l'audace. A aucun moment, M. Dhorme ne s'est livré à un parti pris quelconque, mais ses recherches se fondent sur une hypothèse de départ, d'ailleurs plausible, c'est à savoir que les textes dont il s'agit sont écrits dans une langue sémitique, le phénicien, et tout le travail s'est effectué suivant un système rationnel, chacun des résultats fragmentaires confirmant les précédents et affermissant la confiance du découvreur : sans aucun doute, il était dans la bonne voie.

La conférence de M. Dhorme fut ainsi une admirable leçon, non seulement parce qu'elle apportait aux auditeurs des données nouvelles sur un passé fort intéressant pour l'histoire de l'humanité, mais également — plus encore peut-être — parce qu'elle leur fournissait l'exemple de ce que peuvent le courage et la ténacité d'une part, la science et la méthode d'autre part, lorsque tout cela s'ajoute aux dons de l'esprit : leçon dans l'ordre moral et leçon dans l'ordre intellectuel.

Aussi M. H. Janssens, le président actuel de l'Institut, remercia-t-il chaleureusement notre hôte : en lui remettant la médaille de l'Université, il fit ressortir à la fois l'importance de sa découverte, les mérites de son travail et les qualités de son exposé.

La leçon que M. Dhorme fit le lendemain 22 novembre sur l'intérêt de l'assyriologie, ne fut pas moins passionnante : avec le même enthousiasme, il montra tout ce que les documents cunéiformes apportent à l'histoire de l'Orient, mais aussi à notre connaissance de l'homme en général, car l'érudit se double d'un humaniste, qui ne néglige jamais l'aspect éternel des faits particuliers et dégage toujours la philosophie de l'histoire.

Cette leçon était destinée aux étudiants, mais les jeunes assyriologues liégeois, qui ne sont qu'une poignée, étaient mêlés à une foule d'auditeurs, dont la plupart avaient été conquis la veille. Aucun ne fut déçu et peut-être l'exposé de M. Dhorme aura-t-il éveillé quelque vocation d'assyriologue.

S'il en était ainsi, notre Institut, en invitant M. Dhorme à l'occasion du XXV^e^ anniversaire de sa fondation, aurait fêté ce quart de siècle d'existence non seulement par le rappel d'un passé dont il croit pouvoir être fier, non seulement par une manifestation de sa vitalité présente, mais encore par un ensemencement prometteur de moissons.

R. Fohalle.

FACULTÉ DE DROIT

Réunions de la commission médico-juridique du Comité international de médecine et de pharmacie militaires

Du 5 au 7 mai 1947, la commission médico-juridique du Comité international de médecine et de pharmacie militaires s'est réunie à Liège, dans les salons du Palais provincial. Présidée par S. Exc. M. l'ambassadeur Dr F. Castillo Najéra (Mexique), elle était composée de cinq membres à titre médical : colonel-médecin Fitts (U. S. A.), médecin-colonel Moynier (France), médecin-colonel Souet (Monaco), général-médecin Voncken (secrétaire du Comité international), major-médecin R. Reynders (Belgique), et de cinq membres à titre juridique : le professeur A. de la Pradelle (France), M. L. A. de Beco (conseiller juridique au Comité international), les professeurs Dor, Dehousse et Clémens (désignés par la Faculté de Droit de Liège).

Les réunions ont établi un rapport sur la « Révision des conventions humanitaires ». Ce rapport est destiné à être présenté par le Comité international à la XVII[e] Conférence internationale de la Croix-Rouge qui se tiendra à Stockholm au mois d'août 1948 pour la révision des dites conventions.

Le VII[e] Congrès international des Sciences administratives

(Berne 22-30 juillet)

La Faculté de Droit a délégué, pour la représenter à ce Congrès, MM. les professeurs G. Dor, L. Moureau et A. Buttgenbach.

M. Léon Moureau a été, en outre, rapporteur général de la 2[e] question.

Près de 300 délégués représentèrent au Congrès une quarantaine de nations de tous les continents. Au cours des séances d'étude et des discussions, qui eurent lieu au Palais du Parlement fédéral, des rapports furent présentés et des vœux adoptés sur les questions suivantes :

1° Les tâches incombant à l'Etat au lendemain de la guerre mondiale et les enseignements à tirer de l'expérience de cette guerre en matière administrative (rapporteur général : M. O. Leimgruber, chancelier de la Confédération suisse).

2° Le chef du gouvernement et l'organisation de ses services (rapporteur général : M. L. Moureau, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Liège).

3° La participation des fonctionnaires et de leurs associations à l'administration (rapporteur général : M. Day, vice-président du National Whitley Council, Londres).

4° La position des pouvoirs provinciaux et locaux en présence du pouvoir central (rapporteur général : M. Puget, conseiller d'Etat de France.

Indépendamment des rapports généraux, 34 rapports nationaux furent distribués sur ces différentes questions. L'ensemble de ces rapports fera l'objet d'une prochaine publication.

Professeurs étrangers

Le 16 janvier, M. François Perroux, professeur à la Faculté de Droit de Paris, a fait en notre Université une leçon et une conférence.

La leçon, destinée aux spécialistes des questions économiques, portait sur « La théorie de l'économie dominante ». Elle présentait le résultat de recherches toutes récentes et constituait une synthèse très dense d'un cycle de dix leçons faites, peu auparavant, à Oxford. La théorie de l'économie dominante trouve des applications dans les relations des entreprises et des groupes d'entreprises comme dans les relations de pays à pays. Cette leçon était une excellente préface à la conférence.

L'après-midi, M. F. Perroux parlait au public du « Plan Marshall ». Il ne fit pas l'exposé des mesures particulières que comporte ce plan, comme d'aucuns s'y attendaient. Mais, il s'efforça de définir la portée de la politique économique que consacre le plan Marshall et de faire la théorie économique de cette politique internationale.

Nouvelles diverses

MM. A. Buttgenbach, F. Dellicour, P. Harmel, J. Lejeune, L. Moureau et C. Renard ont été nommés professeurs ordinaires à la Faculté de Droit.

M. le chevalier A. Braas, professeur à la Faculté de Droit et pro-recteur de l'Université, a été nommé membre d'honneur de l'« Academia culturale Adriatica » dont le siège est à Milan.

M. André Buttgenbach a été nommé, en qualité de délégué de l'Université de Liège, membre de la « Commission pour l'étude de la réforme de l'organisation hospitalière du pays ».

M. X. Janne, professeur à la Faculté de Droit, a été invité par l'« Union des juristes tchécoslovaques » à faire une conférence à la Faculté de Droit de l'Université de Prague sur « La situation de l'enseignement du droit comparé dans les Universités belges ».

Ecole de Criminologie

M. le bâtonnier Collignon a été invité par le conseil de l'école à faire le 13 décembre dernier, une conférence sur « Les nouvelles tendances du droit pénal italien ».

M. l'avocat général Constant, chargé de cours à l'Ecole, a été invité par l'Institut des Hautes Etudes de Belgique à Bruxelles à faire le 6 janvier dernier une conférence sur « La formation du juge pénal ».

Ecole supérieure des Sciences commerciales et économiques

M. P. Fraipont a été nommé professeur.

M. Paul Romus, licencié en sciences économiques U. Lg., a obtenu du British Council une bourse en vue de recherches à effectuer à la « London School of Economic and Political Science » de l'Université de Londres.

M. L. Baudin, professeur à la Faculté de Droit de Paris, a fait le 23 janvier une conférence publique, très appréciée, sur « Les économies sud-américaines » et, le 24 janvier, une leçon aux étudiants sur « Les restrictions à la consommation ».

FACULTE DES SCIENCES

Manifestation du Centenaire de la naissance de Walthère Spring

Ce samedi 14 février, l'Université de Liège a commémoré au cours d'une séance solennelle la naissance de l'éminent chimiste Walthère Spring.

De nombreuses personnalités belges et étrangères avaient d'enthousiasme accepté de s'associer à cet hommage en accordant leur patronage et en assistant à la cérémonie.

Honorée de la présence de M. le ministre de l'Instruction Publique, la séance s'ouvre par une allocution de M. le recteur Henri Fredericq.

Celui-ci rappelle quelques souvenirs d'enfance qui donnent à la physionomie du savant une bonhomie insoupçonnée sans doute de ceux qui n'eurent avec lui que des contacts officiels; avec toute la délicatesse et la discrétion que ses liens de parenté avec Spring lui commandent, il n'évoque qu'un instant la grande figure, laissant à d'autres le soin d'en mettre tous les détails en lumière.

Il cède la parole tour à tour à M. André de Rassenfosse et à M. Alfred Gillet, qui furent l'un et l'autre parmi les derniers disciples de Spring.

En un discours d'une grande sincérité, le professeur de Rassenfosse qui a été assistant dans le service de Spring, brosse sobrement quelques tableaux : il fait revivre le professeur au milieu des appareils de son laboratoire de recherches, puis dans le grand auditoire au cours d'une de ses brillantes leçons de candidature, dans la demi-intimité de l'auditoire de doctorat, enfin au milieu des thésiens, dans un des laboratoires dont il a lui-même prévu dans le moindre détail la disposition, le mobilier et l'équipement.

Et lorsque l'orateur parle du cher maître disparu, sa voix trahit une émotion qui témoigne de tout le respect et de toute l'admiration que Spring avait suscités chez ses disciples.

M. le professeur Gillet s'est chargé d'esquisser à grands traits l'œuvre scientifique du disparu, les recherches sur les propriétés optiques des liquides, suggérées par l'observation des colorations des eaux des lacs

suisses, les travaux sur l'action physique et chimique des hautes pressions sur les solides, suscitées sans doute par des réflexions sur les mouvements des glaciers, les expériences sur la diffusion dans les solides, tous travaux qui, partis de l'examen de quelques faits concrets ont amené le savant à des considérations très élevées et d'une portée générale.

M. Gillet redira aussi ce que l'Université de Liège doit au dévouement et à la perspicacité de Spring : la conception, et aussi l'obtention des crédits nécessaires à la construction d'un vaste institut de chimie qui a été longtemps un modèle du genre et continue, aujourd'hui encore, à abriter plusieurs services de chimie; la création d'une section de doctorat en physico-chimie et le développement des études d'ingénieur chimiste.

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique prend à son tour la parole. Il s'est intéressé aux œuvres de Spring, il s'est créé à leur sujet une opinion personnelle, et c'est en orateur averti qu'il fait un rapprochement fort judicieux entre Godefroid Kurth et Walthère Spring, les présentant l'un et l'autre comme les initiateurs de méthodes nouvelles et fécondes dans l'enseignement comme dans le développement de leur science, et confondant en un même hommage ces deux grands serviteurs du pays.

L'Université de Liège se réjouit beaucoup de la part active que la plus haute autorité du département de l'Instruction Publique a bien voulu prendre à la célébration des mérites de deux maîtres illustres qu'elle est fière d'avoir comptés dans son sein.

M. le professeur Dony-Hénault, qui a connu Spring et garde de lui un grand souvenir, apporte, avec son témoignage personnel d'admiration, celui de l'Académie Royale de Belgique.

Puis c'est le professeur Paul Wenger, doyen de la Faculté des Sciences et directeur du service de chimie analytique de l'Université de Genève, qui apporte l'hommage de son université, dont Spring était docteur *honoris causa*. Spring, nous l'avons dit plus haut, a trouvé dans la contemplation de la nature suisse l'inspiration de plusieurs de ses recherches; aussi cet hommage du professeur suisse Wenger, qui est d'ailleurs un ami de la Belgique et plus spécialement de notre Université, est-il tout spécialement apprécié.

Enfin, à l'initiative du Comité organisateur, M. l'avocat Heuse a bien voulu accepter de prendre la parole; il a un titre tout spécial à se joindre aux autres orateurs : il a été le pupille de Spring; et Spring a eu de sa mission de tuteur une conception si complète et si haute que maître Heuse garde à sa mémoire une profonde reconnaissance. Et c'est en effet avec une réelle piété qu'il redira ce qu'il doit à Spring, que par la citation de quelques phrases des œuvres du savant, il fera apparaître à un auditoire qui connaît mieux le chimiste que l'homme lui-même, toute l'élévation de la pensée de celui qui fut en même temps qu'un chercheur austère, un penseur, un poète et un grand cœur.

Après la cérémonie académique, un thé offert par M. le recteur Fredericq rassemblera au nombre de plus d'une centaine, les parents et les amis de Spring ainsi que plusieurs de ses anciens élèves, dont la plupart occupent

aujourd'hui dans l'industrie une situation d'avant-plan et enfin nombre de ceux qui sans l'avoir connu, admirent son œuvre et bénéficient de quelque manière des fruits de son dévouement.

Nouvelles diverses

M. le professeur L. Godeaux a été invité, comme professeur d'échange, à donner un cours de géométrie algébrique à la Faculté des Sciences de Paris (novembre 1947-janvier 1948). L'Université Libre de Bruxelles lui a remis le diplôme de docteur *honoris causa*.

Enfin, l'Association des Ingénieurs sortis de l'Université de Liège l'a nommé membre d'honneur.

* * *

M. le professeur R. H. Germay a été nommé président de la section des Sciences mathématiques et astronomiques de la Société scientifique de Bruxelles et vice-président de la Société scientifique de Bruxelles.

* * *

M. le professeur Raymond Bouillenne a été nommé membre effectif de la Commission royale des Monuments et des Sites le 21 août 1947.

Le 23 octobre 1947, il a été chargé de prononcer le discours sur la production scientifique d'Aug. Chevalier du Museum d'Histoire Naturelle de Paris, au nom des Botanistes français et étrangers.

Il a été nommé administrateur de l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale.

Il a été invité à faire une conférence à la Société Botanique de France, le 24 octobre 1947.

Le 14 novembre 1947, il a été désigné comme membre du Conseil d'administration de l'I. R. S. A. C. et de son Comité de direction. Enfin, le 16 décembre 1947, l'Académie royale de Belgique lui a décerné le Prix Wetrems.

* * *

M. le professeur P. Swings a été nommé « Research Associate » des observatoires Yerkes et Mc Donald de l'Université de Chicago et membre du Comité international d'édition des « Annales d'Astrophysique ».

Il a obtenu pour la première fois, lors d'observations spectroscopiques, un spectre infrarouge d'une comète; il y a découvert une bande intense, due au gaz ammoniac NH_3.

* * *

M. le professeur Pauwen a été élu président de la Société belge de Photogrammétrie.

Il a reconstitué, avec trois collègues étrangers, le Conseil de direction de la revue *Photogrammetria*, l'organe officiel de la Société internationale de Photogrammétrie.

* * *

M. le professeur Dubuisson a été chargé de conférences à la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, le 23 avril 1947, et à la Sorbonne, le 24 avril 1947.

Les 28 et 29 avril 1947, il a été invité à faire des conférences à la Faculté de Médecine de l'Universtié de Strasbourg.

Il a été nommé professeur honoraire de l'Université d'Alger par décret du président du Conseil des ministres de la République française, en date du 13 septembre 1947.

Enfin, il a reçu la Médaille Commémorative française de la guerre 1939-1945.

* * *

Mlle Suzanne Leclercq, professeur ordinaire, a été nommée vice-présidente de la Société géologique de Belgique 1947-48.

Elle a été désignée pour représenter le Gouvernement belge à la XVIII[e] session du Congrès international de Géologie qui aura lieu à Londres en août 1948.

En 1947, elle a effectué des voyages scientifiques à Londres et à Manchester.

Elle a reçu récemment le professeur Skene de Bristol, qui s'intéressait à la flore du carbonifère et du dévonien de Belgique.

* * *

M. le professeur O. Tulippe a été nommé membre du Conseil supérieur d'Urbanisme et membre permanent de la Commission de Géographie agraire créée au sein de l'Union géographique internationale.

Il a été nommé commissaire spécial auprès du Département des Travaux publics (Administration de l'Urbanisme). Il dirigera les travaux des licenciés en géographie qui poursuivent les études préparatoires à l'établissement du Plan national d'aménagement.

Il a été promu au rang de chevalier de l'Ordre de Léopold et officier de l'Ordre de la Couronne.

Avec les étudiants de la section de Géographie, il a participé à un voyage d'études dans les Cévennes et le Massif Central.

* * *

M. le professeur P. Michot a effectué des voyages scientifiques en France, en Suisse et en Norvège.

* * *

M. M. Rousseau, chargé de cours à la Faculté des Sciences, a obtenu le Prix Omer De Bast, décerné par l'Association des Ingénieurs sortis de l'Institut électrotechnique Montefiore (période 1939-1946).

* * *

MM. Desreux et Rozet ont été nommés professeurs ordinaires à la date du 1er janvier 1947.

M. Jules Duchesne, agrégé à la Faculté des Sciences, a été élu membre de la Société royale des Sciences de Liège et de la Faraday Society de Londres. Il a été nommé titulaire de la chaire Francqui à l'Université libre de Bruxelles pour l'année 1947-1948.

* * *

M. Pierre Gilard a ét nommé président du Centre du Verre créé par arrêté du Régent du 4 décembre 1947.

Il a été promu au rang d'officier de l'Ordre de Léopold. En novembre 1947, il a reçu la croix d'Honneur de la Fédération des Enfants de Combattants, la croix du Mérite avec palmes de la Fédération des Volontaires de Guerre et la croix du Mérite de la Fédération des Anciens du Rhin.

M. Henri Brasseur a été promu au grade de chevalier de l'Ordre de Léopold.

Il a été nommé vice-président de la Société française de Minéralogie.

Il a participé au Congrès de l'Association française de Cristallographie.

* * *

M. Marcel Migeotte, chef de travaux à la Faculté des Sciences, effectue en ce moment un séjour d'un an aux Etat-Unis, où il a été invité à participer à un projet gouvernemental sur la transmission des radiations infrarouges par l'atmosphère terrestre.

M. Migeotte a été nommé « Visiting Research Associate Professor » à l'Université d'Ohio State, ainsi que « Research Associate » de la Fondation de recherche rattachée à la même Université.

D'autre part, M. Migeotte a été nommé récemment membre de la Société royale des Sciences de Liège et l'Académie royale des Sciences de Belgique vient de lui accorder le prix A. Wetrems (Classe des sciences mathématiques et physiques).

* * *

M. J. Toussaint, chef de travaux de Cristallographie a été nommé membre de l'Association française de Cristallographie. Il a participé au Congrès de cette Association.

MM. Paul Macar et Calembert, chefs de travaux de géologie, ont été nommés vice-présidents de la Société géologique de Belgique.

* * *

M. H. Lambot, assistant de Physique générale, licence et doctorat, a été proclamé lauréat du Concours universitaire 1941-1943 avec 91 points, en septembre 1947.

Il a bénéficié d'une bourse du Gouvernement français pour l'année académique 1947-1948 et a affectué un séjour de 10 mois à Paris au service « Rayons X » (prof. A. Guinier) du laboratoire d'Essais, Conservatoire des Arts et Métiers.

Il a été reçu membre de l'Association française de Cristallographie.

* * *

M. Dieu, assistant au laboratoire de Chimie-Physique effectue en ce moment un séjour d'une année à Princeton comme boursier de la C. R. B.

M. Fredericq, ayant obtenu un prolongement de la bourse danoise qui lui avait été accordée au début de l'année 1947, a effectué un second séjour au laboratoire de Carlsberg.

Il a obtenu le prix Stas décerné par la Classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique.

* * *

M. Joseph Jadot, assistant du cours de chimie générale organique, a fait un séjour d'étude en Suisse, pendant un mois à l'Université de Genève dans le laboratoire de microchimie de M. le professeur Wenger et pendant deux mois à l'Université de Zurich dans les laboratoires de M. le professeur Karrer.

* * *

M. Maurice Désirant, bénéficiaire d'une bourse de l'I. R. S. I. A., fait un séjour de quatre mois au Massachusetts Institute of Technology, Il a été délégué par cette école pour la représenter au récent Congrès des basses températures qui s'est tenu à Colombus.

* * *

M. François Jongmans, docteur en sciences, assistant à l'Université de Liège, a subi la dernière épreuve du grade d'agrégé de l'enseignement supérieur. La leçon publique traitait du « Genre arithmétique des surfaces algébriques ».

* * *

M. Louis Nollet a subi la dernière épreuve du grade d'agrégé de l'enseignement supérieur. La leçon publique était intitulée : « Surfaces sur lesquelles l'opération d'adjonction est périodique ».

M. J. Godeaux a été classé premier du Concours universitaire (Sciences zoologiques) pour la période de 1941-1943.

* * *

M. H. Garnir a été classé premier (Sciences physiques) au Concours universitaire 1942-1944.

Conférenciers étrangers

Séminaire de Géographie. — M. Benoît Brouillette, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, a fait une conférence sur « L'aluminium au Saguenay (Canada) » qui a été suivie d'une séance de documentation sur le Canada.

* * *

Séminaire de Mathématiques. — M. W. V. D. Hodge, professeur à l'Université de Cambridge, a fait une conférence intitulée : « Harmonie intégrale ».

* * *

Institut de Zoologie. — M. Boivin, professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg, a exposé les résultats de ses recherches dans une brillante conférence : « Notions récentes sur la constitution des bactéries ».

M. Jean Malmejac, professeur à la Faculté de Médecine d'Alger, a traité de « Quelques aspects biologiques de la navigation aérienne moderne ».

* * *

Colloquium de Chimie physique. — Un symposium de cinétique chimique a été consacré à la question des radicaux libres. M. M. Letort, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy; M. Mund, professeur à l'Université de Louvain; Goldfinger et Prigogine, chargés de cours à l'Université de Bruxelles; Rosen, chargé de recherches à l'Université de Liège, y ont fait des exposés sur l'état actuel de la question des radicaux libres, de leur production et de leur détection.

FACULTÉ DE MÉDECINE

IIe Congrès international sous l'égide de l'Académie internationale de Médecine légale et de Médecine sociale

Bruxelles-Liège (25-28 juin 1947)

Le Congrès, patronné par l'Académie internationale de Médecine légale et de Médecine sociale, s'est ouvert à Bruxelles le 25 juin par une séance plénière réservée aux membres de l'Académie.

L'Assemblée, réunie à 16 h., à la salle de marbre du Palais des Académies, a écouté le rapport du professeur Knud Sand (Copenhague), président sortant, qui a su empêcher que les puissances de l'Axe ne s'emparassent de la direction de l'Académie pendant la guerre.

Le Comité directeur pour 1947-1950 est alors élu. Il est composé comme suit : *Président* : Prof. M. De Laet (Bruxelles); *Vice-Présidents* : Prof. K. G. Gray (Toronto), Prof. J. Mazel (Lyon), Prof. J. Teisinger (Prague); *Secrétaires Généraux* : Prof. P. Moureau (Liège), Prof. F. Thomas (Gand); *Secrétaire-Trésorier* : Dr P. Enderlé (Bruxelles).

Quatre commissions furent constituées pour étudier le fonctionnement et les statuts de l'Académie ainsi que de la Revue internationale qui en sera l'expression. Elles ont fait rapport à la séance de clôture à Liège le samedi 28 juin à 17 h.

Le 25 juin, à 20 h., une réception particulièrement réussie groupait dans les superbes salons du Ministère de l'Intérieur les 220 congressistes, représentant 20 pays d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie.

C'est le 26 juin, à 10 h., qu'eut lieu l'ouverture officielle des travaux du Congrès en la grande salle du Palais des Académies. Cette séance, honorée de la présence des Ministres de la Justice, de la Santé Publique et de la Famille et des hauts Magistrats du pays, débuta par une brève allocution du président sortant (Prof. Knud Sand). Puis, le nouveau président, le Prof. De Laet, après avoir rendu hommage au bureau, définit les buts du Congrès, en un discours d'une grande élévation de pensée.

Ensuite, dans une mercuriale particulièrement applaudie, le Prof. Beckaert, procureur général près la Cour d'Appel de Gand, traite le problème des « Sciences médicales et Droit pénal de demain ». Enfin, le Prof. René Sand (Bruxelles) dans un aperçu bref et saisissant, répond magistralement à la question « What is Social Medicine ».

Dans l'après midi du 26 et la journée du 27 juin, trois auditoires accueillirent les congressistes qui suivirent asssidûment l'exposé des 5 rapports et des 56 communications consacrées à la Médecine sociale et à la Médecine du Travail.

La soirée du 26 juin fut agréablement occupée par un concert symphonique donné dans le grand auditorium de l'I. N. R.

Arrivés à Liège par train spécial le 27 juin. les congressistes furent reçus dans les salons de l'Hôtel de Ville dans lesquels le Collège des Bourgmestre et Echevins offrait un raout.

Présenté en termes très heureux par le Prof. J. Firket, le Congrès fut congratulé par M. le bourgmestre Gruselin qui mit en relief pourquoi la ville de Liège avait tenu à s'associer aux travaux de cette assemblée vraiment internationale. Enfin, le Prof. De Laet, remercia les autorités civiles, judiciaires et militaires présentes. Et cette manifestation brillante se termina dans la plus cordiale animation. Pour cette circonstance, pourtant purement scientifique, l'Administration communale de Liège avait tenu à illuminer les monuments de la ville.

Le samedi 28 juin, 5 rapports et 55 communications ayant trait à la Psychiâtrie judiciaire, à la Médecine légale, à la Criminalistique et à la Toxicologie légale furent données dans 3 sections différentes.

A 17 h., en la salle académique de l'Université, l'Académie de Médecine légale et sociale tint sa séance de clôture. Après la lecture des nouveaux statuts de l'Académie et l'élection de nouveaux membres, la fixation de l'époque et du siège du prochain Congrès est décidée. Celui-ci sera tenu au Caire en 1950.

A 18 h., le chevalier Braas, recteur de l'Université, entouré des autorités académiques accueillit les congressistes au nom de notre Alma Mater et leur adressa ses souhaits de cordiale bienvenue.

Enfin, le soir, le dîner de clôture, présidé par le Prof. De Laet et honoré de la présence de M. le Ministre Troclet et du chef de Cabinet de M. le Ministre Merlot, fut l'occasion de consolider des liens déjà amicaux que chacun souhaite voir devenir plus intimes jusqu'au prochain Congrès.

Il nous plaît de souligner combien la Magistrature et le Barreau belges ont tenu à s'associer aux séances et manifestations de ces Assises et à y apporter le soutien de leur présence.

Professeurs étrangers

Depuis la rentrée d'octobre, la Faculté de Médecine a reçu à sa tribune une série d'éminents maîtres étrangers :

M. J. Malmejac, professeur de Physiologie à l'Université d'Alger, a fait le 17 février, à l'Institut Léon Fredericq, une conférence sur la circulation cutanée. Il présenta un film illustrant la technique de perfusion d'un lambeau de peau, intercalé dans la circulation carotido-jugulaire d'un autre chien. Grâce à cette méthode, J. Malmejac a pu démontrer que la circulation cutanée répond, comme les autres organes, à l'adrénaline et aux stimulations nerveuses centrales par asphyxie. Si la température baisse, ces réactions font défaut : la vasoconstriction est remplacée par une vasodilatation passive sous l'influence de l'hypertension générale. Avec la même préparation, il a pu étudier la perméabilité vasculaire au cours du choc anaphylactique local provoqué par addition de sérum de cheval au sang de chien perfusant un fragment de peau sensibilisé. Avec le professeur M. Dubuisson, alors invité à Alger comme professeur d'échange, J. Malmejac a montré que la peau est un des organes qui donnent le plus facilement de l'œdème et par l'étude électrophorétique du sang perfusé, ils ont pu mettre en évidence qu'un seul type bien défini de protéines passe à travers l'endothélium capillaire, perméabilisé par le choc anaphylactique.

Le recteur Henri Fredericq s'est fait l'interprète de l'assistance enthousiaste en remerciant le professeur Malmejac à qui il a remis la médaille de l'Université. Il a rappelé au conférencier combien ses collègues étaient heureux de féliciter en lui le brillant physiologiste français, dont ils ont connu les débuts jadis, quand il est venu compléter sa formation à Liège.

Le professeur Boivin, de Strasbourg, éminent bactériologiste et biochimiste, ancien sous-directeur de l'Institut Pasteur de Paris, a fait le mardi 3 février à l'Institut A. Swaen et le 4 février à l'amphithéâtre de chirurgie deux conférences intitulées : « Les acides nucléiques dans la vie des cellules et des bactéries » et « Phagocytose et déterminisme cellulaire dans les affections ».

Sous les auspices des échanges culturels belgo-tchécoslovaques, le professeur Bohumil Prusik, professeur de clinique médicale à l'Université de Prague, a fait une série de conférences et de démonstrations.

M. Price Thomas, éminent chirurgien américain, a fait une conférence sur la chirurgie pulmonaire.

Nouvelles diverses

M. F. Schoofs a été nommé président de la Société royale des Sciences de Liège, correspondant étranger de l'Académie de Pharmacie de Paris et président de la Société de Salubrité publique et d'Hygiène de la province de Liège.

* * *

M. J. Roskam a été nommé président d'honneur de la Société d'Hématologie de Paris, membre du Comité directeur de la Ligue nationale belge contre la Tuberculose et membre du Comité de direction de l'Association des Médecins de langue française.

* * *

M. R. Vivario a été nommé président de la Commission consultative de l'inspection des denrées alimentaires (Ministère de la Santé Publique et de la Famille) et membre de la Commission permanente des industries agricoles.

Il a été invité par la Faculté de Pharmacie de Paris à donner trois conférences dans le cadre des accords culturels franco-belges.

* * *

M. C. Stainier a fait une conférence devant les pharmaciens du cercle de Bruges.

* * *

M. M. Florkin a été nommé membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur et il a pris part à la 2e Conférence générale de l'UNESCO, en qualité de délégué du Gouvernement belge et de secrétaire de la délégation de la Belgique.

A l'invitation de la Société helvétique des Sciences naturelles, il a fait à Genève une conférence dans le cadre d'un symposium sur la chimie et la biologie des dérivés d'hénatine.

M. M. Chèvremont a été nommé membre du « Tissue Culture Club ».

* * *

M. Z. M. Bacq est rentré le 16 février du Congo, où il a dirigé pendant trois mois une mission pour l'I. R. S. I. A. Au cours de son séjour à Léopoldville et à Kisantu, il eut l'occasion de faire 5 conférences aux médecins et pharmaciens, et une conférence publique honorée de la présence de Messieurs le Gouverneur général et le Vice-Gouverneur général. Il a assisté le 10 février à une réunion des Anciens Etudiants de l'Université de Liège à Léopoldville, à laquelle participèrent M. le ministre des Colonies P. Wigny et M. Jungers, gouverneur général, tous deux anciens étudiants de notre Université.

M. Bacq a été désigné par le Ministre de la Défense nationale comme agent de liaison entre l'Université de Liège et le Département de la Défense nationale.

* * *

M. Mouchet a été nommé membre titulaire de l'Institut royal colonial belge.

* * *

M. le professeur Gratia a été nommé docteur *honoris causa* de l'Institut supérieur des fermentations de Gand.

* * *

M. W. Esser a été nommé professeur ordinaire à la date du 1er janvier 1948.

* * *

M. Moureau a reçu le prix Bourceret de l'Académie nationale de Médecine de Paris (décembre 1947) pour des travaux sur les groupes sanguins.

Il a été invité à faire 2 conférences sur les facteurs Rh. et les facteurs de sécrétion salivaire à la Faculté de Médecine de Strasbourg (24-25 novembre 1947).

Il a pris part aux travaux du « Werkcomite voor Rhesus-factor », à Amsterdam et en qualité de vice-président, au 24e Congrès international de Médecine légale, à Lausanne.

* * *

MM. Vivario et Heusghem ont été invités à assister aux journées biologiques qui se sont tenues à Paris en novembre 1947.

* * *

M. Heusghem, chef de travaux de chimie médicale, a fait un séjour d'un mois dans les laboratoires du professeur Cheymol à l'hôpital Tenon de Paris.

M. A. Lambrechts, agrégé, fait actuellement un séjour d'études aux Etats-Unis.

M. C. Lapière, chef de travaux, a fait une conférence aux pharmaciens du Limbourg en octobre 1947.

Institut de Pharmacie

L'association des anciens élèves de l'Institut de Pharmacie a organisé en collaboration avec l'Union des Pharmaciens de Liège un cycle de conférences.

Les sujets suivants ont été traités :

« Les antihistaminiques de synthèse » par M. Lachaux, docteur en pharmacie, Paris.

« La méthode des isotopes en médecine et en biologie », par M. le professeur Gueben.

« Les arsénoxydes dans le traitement moderne de la syphilis » par M. Pottier, docteur en sciences.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Centenaire de l'A. I. Lg.

La faculté des Sciences appliquées a largement contribué à l'organisation du Congrès et de l'Exposition de l'A. I. Lg. en septembre 1947.

La plupart de ses membres ont fait partie des Comités des différentes sections et y ont présenté des rapports.

L'Exposition a montré les réalisations effectuées par la Faculté et les possibilités futures de celle-ci. Un nombre impressionnant d'appareils ont été réunis et exposés en marche grâce aux subsides accordés par l'A. I. Lg. Cette Association a fait, après la fermeture de l'Exposition, cadeau de ces appareils aux laboratoires universitaires. Ce don, résultant des crédits accordés par des industriels pour l'Exposition, constitue une véritable contribution des Alumni de l'Université de Liège à l'équipement de leur Alma Mater et peut être le point de départ d'une collaboration de plus en plus étroite entre l'Université et ses anciens élèves.

A l'occasion du Centenaire de l'A. I. Lg., la Faculté a publié un Mémorial renfermant, outre un exposé des institutions universitaires, une série d'articles originaux des professeurs de la Faculté. Un exemplaire relié de ce Mémorial a été solennellement remis à l'A. I. Lg., au cours de l'assemblée générale de cette Association, le 15 février 1948.

Conférences

Un grand nombre de conférences ont été données par des savants étrangers, montrant ainsi l'intérêt que ces personnalités portent à notre Université.

La chaire Francqui, attribuée cette année à la Faculté des Sciences appliquées, a été occupée par MM. les professeurs Marck, directeur de l'Institut of Polymer Research de New-Lork, Mesrobian, de Brooklyn et T. Alfrey.

Les autres conférences ont été faites par MM. Thierry, professeur à l'Université technique de Delft, Davies, professeur au King's College de Londres, Dumas, professeur à l'Université de Lausanne, Fallot, professeur au Collège de France, Moret, professeur à l'Université de Grenoble, Desch, professeur à l'Université de Londres.

Distinctions scientifiques et promotions

M. le professeur A. Gillet s'est vu attribuer le prix Wettrems par l'Académie royale des Sciences de Belgique pour les résultats de ses dernières recherches sur les houilles.

* * *

M. Labasse a été promu au rang de professeur ordinaire.

* * *

M. le professeur Bidlot a été élu « Membre of the Institution of Mining Engineers » britannique (M. I. M. E.).

* * *

M. le professeur M. Legraye a été nommé administrateur et vice-président de l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale (I. R. S. A. C.).

* * *

M. le professeur P. Fourmarier a été invité à faire, dans le cadre des accords culturels hollando-belges, une série de conférences à la Technische Hoogeschool » de Delft et à l'Université de Leiden.

* * *

M. Charles Massonet, chargé de cours à la Faculté des Sciences appliquées, a été proclamé lauréat du prix des Alumni de la Fondation universitaire.

* * *

M. G. Ubaghs, chargé de cours à la Faculté des Sciences appliquées, a été nommé membre associé de « The society of Economic Paleontologists and Mineralogists, U. S. A. » et membre de « The paleontological Society, U. S. A. ».

Thèses et mémoires présentés par les étudiants de l'Université de Liège en 1946-1947

Le lecteur trouvera ci-après la liste des thèses doctorales et des mémoires présentés par les étudiants de notre Université en 1946-47. *Cette publication sera suivie d'année en année, comme elle l'était avant la guerre.*

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Licence en Philosophie et Lettres

I. — Histoire

Etienne Helin : La population et les classes sociales à Liège à la fin de l'ancien régime.

Joseph Nols : Contribution à l'histoire politique des arrondissements de Huy et de Waremme sous le régime du suffrage censitaire, 1830-1894.

Irène Pirson : Contribution à l'étude critique de la destruction et de la reconstruction de Liège en 1468.

Gaston Davenne : Les synodes épiscopaux à Liège du X[e] au XII[e] siècle.

II. — Philologie classique

Jeannine Delhaise : Deux travaux philologiques sur le Commentaire de Proclus à l'Alcibiade premier de Platon.

Emilie Gobiet : Etude d'institutions religieuses grecques : les purifications.

Anny Joseph : La condition de l'Athénienne aux V[e] et IV[e] siècles d'après les orateurs attiques.

III. — Philologie romane

Raymonde Closset : L'observation psychologique dans le « Paysan parvenu » et la « Vie de Marianne ».

Gaston Compère : De la conception et des procédés dramatiques du théâtre de Maeterlinck de « La Princesse Maleine » à « L'Oiseau bleu ».

Louise Mousty : Henri Pourrat : « Gaspard des Montagnes ».

Jean Noiret : Etude syntaxique du Paweilhar Giffou.

Mady Ronge : André Gide, son éthique dans les écrits publiés jusqu'en 1914.

André Rouffin : Quelques aspects du Grand Meaulnes d'Alain Fournier.

Nicolas Joncker : A la rencontre d'André Chamson, romancier contemporain.

Monique Symul-Campus : L'avenir de la science (E. Renan). Essai d'analyse critique.

Alma Pieters : *Le Roman de Bérinus*, poème du XIII^e siècle et prose du XIV^e siècle.
Jules Xhignesse : Les livres d'André Baillon.
Jean Renson : Les dénominations françaises du visage.
Jeannine Brouns : *Les Lais* de Marie de France et les lais anonymes. Le lai du cort Mantel.

IV. — Philologie germanique

Edgard André : Social England in the 18th Century.
Denise Beaurang : India seen by L. Bromfield.
Léon Depreay : Die Judith Glossen.
Georges Lhoir : The Detective Novel.
Suzanne Marsia : Hanns Johsts Dramen.
Emile Renard : Vergelijking tussen De Teleurgang van den Waterhoek, door Stijn Streuvels, en De Ondergang van het Dorp, door P. H. van Moerkerken.
Arthur Rose : De Prozawerken van J. Slauerhoff.
Robert Thonon : Das Problem der Ehe im Werke Jacob Wassermanns.
Franz Van Rompay : Eduard Coenraads.
Camille Zeimes : Enkele Thema's in sommige romans uit het jaar 1904.
Paule Fonck : Shakespeare's Corolanus and Plutarch.
Jean Leroy : Glossarium en Klankleer van Mariken van Nieumeghen.
Robert Goffin : Joseph Hergesheimer and his Works.
Denise Cordonnier : Woman in some Novels of Dreiser's.
Fernand Wilkin : Beiträge zur Kenntnis der ahd. Glossen das Buch Esther.
Camille Schmit : Zum Wortschatz der Bauernsprache im belgischen Teil des oberen Sauertals.
Jany Paulus : Determinisme en individualisme in sommige Boeken uit 1903.
Jacqueline Dierickx : Gottfried Kellers Frauencharaktere in den Novellen der « Leute aus Seldwyla ».
Raymond Laguesse : Over de Opvoeding in van Schendel's Werk.
Odette Crouquet : Die Figur Mariae in den Gedichten Ruth Schaumanns.
Albert Schoels : De Franse en Waalse Woorden in het dialect van Wellen.
Reine Borms : Geschiedkundig Overzicht en Beredeneerde Bibliografie van de Studie van de Fonetiek in Nederland, vooral met Betrekking tot het Nedeflands Algemeen Beschaafd, sedert 1870.

Doctorat en Philosophie et Lettres

I. — Histoire

Pierre Lebrun : L'industrie de la laine à Verviers pendant la seconde moitié du XVIII^e et le début du XIX^e siècle.
René Van Santbergen : Les Bons Métiers des meuniers, des boulangers et des brasseurs de la Cité de Liège. Contribution à l'histoire des corporations liégeoises.

Henri Dessart : L'élection des Abbés séculiers, des Prévots et des Doyens des églises collégiales du diocèse de Liège. Contribution à l'histoire bénéficiale et à l'étude de l'ancien droit ecclésiastique liégeois.

II. — Philologie classique

Marcel Hicter : Apulée et le genre romanesque.
Charles Hyart : Les origines du style indirect latin et son développement jusqu'à l'époque de César.

III. — Philologie romane

Jules Horrent : Recherches sur la *Chanson de Roland* dans les littératures de la Péninsule ibérique.

Institut supérieur des Sciences pédagogiques

Licence

Marcel Pirot : Etude critique d'un test de Piéron.
Louis Gibelin : Contribution à la connaissance de l'échelle motrice d'Oseretzky.
Fernand Ralet : L'observation des scouts : la fiche individuelle.
Pierre Beaufort : Essai d'étalonnage du test collectif d'intelligence du Dr Coetsier en Wallonie.
Armand Hoyoux : Mesure de l'intelligence par le dessin : F. Goodenough.
Jean Lacroix : Psychologie pratique du commandement.
Raymond Maréchal : Essai d'une histoire de l'enseignement des langues vivantes en Belgique depuis 1830 jusqu'à 1914.

FACULTÉ DE DROIT

Sciences administratives

Licence

Hoven Alex : Le contentieux des établissements dangereux, insalubres et incommodes.
Thirion Pierre : Les modes de gestion des services de distribution d'eau en Belgique.
Pirlet Richard : Le contentieux des bourses d'études.

Ecole supérieure des Sciences commerciales et économiques

Licence

I. — Sciences économiques

Perick Gaspard : Industrie des armes de chasse dans le pays de Liège.
Colleye Robert : Exploitation des lignes déficitaires de la Société nationale des chemins de fer belges.

Prosmanne Raymond : Les tentatives récentes d'organisation de la distribution. Insuffisances et remèdes.
Meertens Georges : La Caisse d'épargne. Son rôle de distribution à l'économie.
Boland Raymond : Les services sociaux d'entreprise (Enquête dans le bassin liégeois).
Malaise André : Rapport sur le développement industriel et économique de la distillerie en Belgique.
Culot Marcel : La culture et l'industrie du tabac en Belgique.
Aerts Michel : La distribution de l'énergie électrique dans le cadre des régies communales et intercommunales.
Ghiette Paul : Etude sur la verrerie.
Vandermeer Tilman : Le tressage de la paille.
Gustin Armand : L'industrie et le commerce des savons durs en Belgique.
Baltus Willy : Etude de certains produits chimiques.
Yerna Jacques : Intérêt de l'apiculture dans le cadre de l'agriculture en Belgique.
Joannes Lucien : La politique sucrière du Gouvernement de 1930 à 1947.
Faniel Pierre : La distribution de l'énergie électrique dans le cadre des intercommunales d'économie mixte en Belgique.

II. — Sciences commerciales et financières

Troisfontaines Guy : Etude sur l'organisation et le financement du commerce de détail en quincaillerie.

III. — Sciences commerciales et consulaires

Legros Charles : Les circonstances actuelles sont-elles favorables à la reconstitution et au développement de la marine marchande belge ?

FACULTÉ DES SCIENCES

Licence

I. — Sciences mathématiques

Charles H. : Sur les équations aux différentielles totales.
Charles F. : Sur les fonctions implicites.
Bossrez F. : Etude de quelques surfaces algébriques.
Kies M.-L. (Mlle) : Le théorème de Malus-Dupin et ses généralisations.
Thibaut F. : Sur les surfaces dont les cyclides de Lie n'ont que deux points caractéristiques.

II. — Sciences physiques

Hans A. : Sections efficaces relatives aux neutrons lents.

III. — Sciences chimiques

J. Bischoff : Etude polarographique de l'action de la chloropicrine sur la cystéine.

Noël Doyen : Isomérisation des alcools acétyléniques secondaires : le phényl-éthynyl-carbinol.
Gilbert Dony : Essais de condensation du méthoxyméthylmalonate d'éthyle et de l'ester methylène démalonique avec l'urée.
F. Eloy : Essai d'isomérisation éthylénique cis et trans de la pentene 2 — one — 4. Action de quelques agents de chloruration sur l'acétylocétone.
Serge Cartigny : Synthèses de l'acide ortho-phénylsalicylique.
R. Grivegnée : Essai d'isomérisation des pentènes par catalyse.
E. Orban (Mlle) : Concentration critique des détergents.
Henri Sarlet : Essai d'utilisation des mesures de diffusion à des fins biologiques.
J. Hissel : Etude de la conductivité et de la densité du sconal.
H. Arnould : Etude du complexe « détergent — protéine » par mesures de tension superficielle.
Y. Lejeune (Mlle) : Etude des dérivés de la thiazolidine obtenus par condensation de la cystéine et des sucres réducteurs.
J. Fouarge : Essai d'une réaction d'échange entre un phosphore alcalin et le phosphore élémentaire marqué par son isotope radioactif $^{32}_{15}P$.

IV. — Sciences zoologiques

Demoulin Georges : La métamorphose d'un insecte trichoptère : *Stenophylax latipennis curt.*

V. — Sciences géographiques

Alexandre J. : Monographie communale : Herstal.
Bourguignon P. : Le Condroz occidental.
Dufaux, C. (Mlle) : La région de Fleurus-Gembloux.
Pyre Sybille (Mlle) : Monographie communale : Jalhay.

Doctorat

I. — Sciences mathématiques

Breny H. : Sur l'uniformisation des surfaces de Rieman hyperelleptiques.
Bragard L. : La figure de la terre tirée des observations de gravité.

II. — Sciences chimiques

Frédéricq Eug. : Recherches sur les fonctions sulfurées des protéines et la dénaturation.

III. — Sciences zoologiques

Leclercq J. : Matériaux pour une monographie écologique, physiologique et biochimique du ver de farine.

La Vie universitaire en Belgique

Université de Bruxelles

Docteurs Honoris Causa. — Le Conseil a conféré le titre de docteur *honoris causa* :

de la *Faculté de Philosophie et Lettres* à MM. Lucien Febvre, professeur au Collège de France, Daniel Mornet, professeur en Sorbonne, Thaddée Kotarbinski, recteur de l'Université de Lodz, Idriss Bell, conservateur honoraire des manuscrits du British Museum, Pierre Jouguet, membre de l'Institut de France, Albert Grenier, directeur de l'Ecole française de Rome, Vladimir Minorski, professeur émérite de l'Université de Londres, Georges Conteneau, professeur à l'Ecole du Louvre et conservateur-adjoint du Département des Antiquités orientales du musée du Louvre;

de la *Faculté de Droit* à MM. Meyers, professeur à l'Université de Leyde, Charles Rist, professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris;

de la *Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques* à lord William Beveridge et MM. Alvin Saunders Jonhson, président de la New School for Social Research de New-York, André Siegfried, professeur au Collège de France;

de la *Faculté des Sciences* à MM. David Keilin, professeur à Cambridge, sir Harold Spencerjones, Astronomer Royal, Pierre Grasse, professeur en Sorbonne, Elie Cartan, membre de l'Institut de France, Lugeon, professeur à l'Université de Lausanne, Braunstein, professeur à l'Institut A. M. Gorki de Médecine expérimentale à Moscou, Lucien Godeaux, professeur à l'Université de Liège;

de la *Faculté des Sciences appliquées* à MM. Georges Haudron, professeur en Sorbonne, sir Edward Appleton de Cambridge, Albert Caquot, professeur aux Ecoles des Mines, de l'Aéronautique et des Ponts et Chaussées de Paris, Eugène Freyssinet, ingénieur en raison des contributions importantes qu'il a apportées à la technique des constructions, J. Burgers, professeur à l'Université de Delft.

Nomination du Secrétaire général. — M. René Stenuit, professeur ordinaire, a été nommé secrétaire général de l'Université, en remplacement de M. Marcel Vauthier, démissionnaire et nommé conseiller d'Etat.

Nominations dans le personnel enseignant et scientifique. — M. E. Lecat a été chargé du cours d'« Organisation et gestion des entreprises commerciales », avec le titre de chargé de cours.

Le cours de « Technique du commerce en marchandises » a été confié à M. E. Dassel, chargé de cours.

Le titre de chargé de cours a été conféré à M. Max Cosyns, maître de conférences.

M. P. Gilbert, chargé de cours, a été nommé titulaire du cours d'Archéologie orientale.

L'enseignement des cours relatifs à l'« Histoire de la civilisation et aux littératures des peuples slaves » a été confié à M. Claude Backvis.

Mlle S. Sulzberger a été nommée directrice du « Stage pédagogique » de la section d'histoire de l'art et d'archéologie.

M. John Gilissen, chargé de cours, a été nommé titulaire du cours d'Histoire contemporaine et d'histoire du Congo belge en langue néerlandaise.

Cours nouveaux et cours libres. — Le Conseil d'administration a créé :

à la *Faculté des Sciences appliquées* deux enseignements nouveaux de formation générale intitulés : « L'homme dans la société » et les « Institutions fondamentales de la Belgique »;

un cours facultatif d'Aérodynamique et de Mécanique de l'avion, confié à M. le professeur Allard;

à la *Faculté de Philosophie et Lettres* un cours libre sur les « Notions de phonétique générale » confié à M. le chargé de cours Maurice Leroy (1947-1948);

un lectorat de langue tchèque, créé à l'intervention du Gouvernement de Prague et confié à M. Bedrick Stavos, lecteur à l'Université de Lille;

à la *Faculté de Droit* un cours de « Technique professionnelle et judiciaire » en langue néerlandaise.

Création d'une Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques. — Le Conseil a approuvé la proposition de création d'une sixième Faculté qui prendra le titre de Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques. Elle réunira l'Ecole des Sciences politiques et sociales et l'Ecole de Commerce Solvay. D'après le règlement du 4 mai 1946, l'Ecole des Sciences politiques et sociales comprend une candidature en Sciences sociales (2 années d'études) et cinq sections de licences. Ce sont respectivement les licences en Sciences sociales, en sciences politiques, et diplomatiques, en Sciences politiques et administratives, en Sciences économiques et financières, en sciences coloniales (2 années d'études). La Faculté confère également le grade de docteur dans chacune des sections précitées.

Centre d'études de la Faculté de Droit. — Ce Centre a pour but de compléter la formation scientifique des docteurs en droit (et à titre exceptionnel, avec l'autorisation du Directeur, des titulaires d'un diplôme

final d'études universitaires autre que celui de docteur en droit) en les faisant participer à des études et travaux sur des sujets d'ordre juridique.

Les travaux sont dirigés par certains professeurs ou chargés de cours titulaires d'un enseignement à la Faculté de Droit.

Aux docteurs en droit qui auront collaboré avec distinction pendant une année au moins aux travaux du Centre, la Faculté pourra conférer, sur proposition du directeur et avis conforme des professeurs intéressés, le titre de « Diplômé d'études de la Faculté de Droit de l'Université de Bruxelles ». Les travaux pourront être publiés et utilisés pour la préparation des thèses.

Création d'une licence en Sciences actuarielles. — L'Université libre de Bruxelles a créé depuis un an, à la *Faculté des Sciences*, une nouvelle licence, la *licence en sciences actuarielles*. Le grade scientifique de licencié en sciences actuarielles n'est conféré qu'aux seuls porteurs du diplôme de licencié en sciences mathématiques. La durée de l'enseignement est de 2 ans et fait l'objet de 2 épreuves.

L'Université de Bruxelles a estimé que les futurs actuaires doivent être pourvus, au préalable, d'une culture mathématique solide. Leur formation spéciale, à l'échelle universitaire, est conçue sur un plan à la fois théorique et pratique, qui ne néglige pas la culture générale. C'est ainsi qu'à côté des cours de compléments de mathématiques, de statistiques de théorie des opérations financières, de théorie des assurances, ont été prévus des cours d'économie politique et sociale, de principes généraux du droit, de droit des assurances, de statistique appliquée, de comptabilité.

Des exercices et des séances de séminaire ont été organisés. Les étudiants de seconde année doivent subir une épreuve sur les matières suivantes : comptabilité des organisations financières et questions fiscales, législation des assurances et contrôle des entreprises.

Centre de Physique nucléaire. — Le Conseil d'administration a composé le Collège du Centre de la manière suivante :

1° délégués de la Faculté des Sciences : MM. Henriot, Geheniau, Libois; Jeener et Prirogine;

2° délégués de la Faculté des Sciences appliquées : MM. Cosyns, De Keyser, Baudoux et Defay;

3° délégués de la Faculté de Médecine et de Pharmacie : MM. Rylant et E. J. Bigwood.

Colloquium international de Thermodynamique. — Le 5 janvier 1948 s'est ouvert à l'Université libre de Bruxelles un « Colloquium international de Thermodynamique » sous les auspices de l'Université et de l'Union internationale de Physique. Des savants éminents de l'Angleterre, des Pays-Bas, du Danemark et d'Italie ont participé à ces travaux.

Cette réunion a été rendue possible grâce à une intervention généreuse de l'UNESCO qui favorise ainsi la collaboration scientifique internationale.

Prix Richard Kreglinger. — Ce prix a été attribué à M. Roger Goossens, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, pour ses travaux sur l'histoire des religions.

Université de Gand

Année 1947-48 (premier semestre)

L'année académique s'est ouverte sous des auspices favorables. La population estudiantine s'élève à 2123, répartie comme suit :

	Hommes	Femmes	Etrangers
Faculté de Philosophie et Lettres	376	105	6
Faculté de Droit	214	11	—
Faculté des Sciences	379	64	5
Faculté de Médecine	325	41	3
Education Physique	25	10	—
Médecine vétérinaire	70	—	—
Ecole du Génie civil, des Mines et des Arts et Manufactures	300	2	4
Sciences commerciales et économiques	109	12	1
Sciences politiques et sociales	53	7	1
	1851	252	20

Des négociations sont en cours en vue de l'achat d'une « Maison des Etudiants » que l'on espère pouvoir mettre à leur disposition au début de l'année académique prochaine.

En attendant, l'organisation B. R. U. G. fournit aux étudiants des repas dont la qualité vient d'être améliorée (15 frs par repas).

La santé de nos étudiants continue à nous préoccuper. Le dépistage de la tuberculose sera organisé systématiquement grâce à l'acquisition par la Fondation universitaire d'un appareil radiographique qui permet la prise de microfilms et qui est mis à la disposition de chaque Université à tour de rôle.

L'Association des Anciens Etudiants AVOSUG, récemment fondée sous la présidence de M. le professeur E. Blancquaert, pro-recteur, compte actuellement 500 membres. Le premier numéro de son bulletin paraîtra prochainement.

Le Gouvernement a décidé la reprise des travaux de l'hôpital universitaire (700 lits) dont une partie devra pouvoir fonctionner endéans les trois ans.

Des postes importants sont prévus au budget de 1948 pour la construction ou pour l'aménagement d'auditoires ou de laboratoires. La Bibliothèque de l'Université s'est enrichie de collections précieuses, ayant trait à l'œuvre du poète flamand K. L. Ledeganck. L'Université a fait l'acquisi-

tion de la bibliothèque privée du professeur Bidez, le grand helléniste mort l'an dernier.

L'Université de Gand a organisé depuis l'année académique 1946-47 des échanges de professeurs avec l'Université de Lille. En exécution de cet accord, ont conférencié cette année académique, MM. les professeurs Driessens et Gernez, de la Faculté de Médecine.

Ont conférencié sous les auspices des Accords culturels :

Prof. Antonin Duraffour (Université de Grenoble). — Sujets : 1. Un nouveau dictionnaire historique du français moderne; 2. Quelques problèmes de phonétique générale et de phonétique romane vus à travers les parlers franco-provençaux.

Prof. Dr S. E. De Jongh (Université de Leyden). — Sujets : 1. Groei onder invloed van Hormonen; 2. Groeihormonen en zuurstofwisseling; 3. Groeihormonen en koolhydraadstofwisseling.

A l'initiative des Facultés et avec le concours du Patrimoine universitaire une série de leçons ont été données par :

le Dr F. T. Day, F. R. C. V. S. (School of Agriculture Cambridge). — Sujet : The clinician in equine sterility.

le prof. Dr Ir. W. Schermerhorn (Technische Hogeschool te Delft). — Sujet : De ontwikkeling van de Luchtkartering rondom de wereldoorlog.

le prof. F. C. Dodds (Londres). — Sujets : 1. New attack on the constitution of the biologically active Proteins; 2. Biochemical research on the Cander Problem.

le prof Rümke (Université d'Utrecht). — Sujet : Problèmes de psychiâtrie.

Plusieurs conférenciers étrangers sont venus parler à la tribune de « Hoger Onderwijs voor het Volk » (extension universitaire), notamment : prof. Dr A. Schierbeek (Université de Leyden); Dr A. A. Kampman (Leyden); prof. Dr J. P. Bakker (Amsterdam); prof. Dr. G. Van der Leuw (Groningen); prof. Dr H. C. Rümke (Utrecht); prof. Dr de Beaufort (Amsterdam); prof. Dr G. L. Smit Sibinga (Amsterdam).

Docteurs « honoris causa ». — En sa séance du 5 février 1948, le Conseil académique a proclamé Docteurs *honoris causa* : MM. Joliot-Curie, Berthelot, Pautrier, Buytendijk, Pickering, Linderstrôm-Lang.

Les Fondations de la rue d'Egmont

Fondation universitaire

Santé des étudiants. — 1) En avril 1947 il a été fondé un établissement d'utilité publique « Sanatorium universitaire de Belgique » ayant pour objet d'acquérir, d'équiper et de gérer un sanatorium ouvert à tous les étudiants atteints de tuberculose pulmonaire, inscrits dans une des universités ou dans un établissement d'enseignement supérieur de notre pays.

Le Conseil d'Administration de cet établissement comporte des représentants des quatre Universités.

La Fondation universitaire a inscrit à son budget un crédit important en faveur de ce sanatorium.

2) Poursuivant son effort en faveur de la santé estudiantine, la Fondation universitaire a examiné quelles sont les mesures dont il conviendrait d'envisager l'adoption en vue de convier tous les étudiants inscrits dans une université ou dans une école supérieure à se soumettre à un examen médical.

Entrant dans la voie de réalisation, la Fondation a acquis un appareil de radiophotographie construit de manière à permettre aisément son transfert d'une Université dans l'autre.

L'effort financier accompli ainsi par la Fondation en faveur de la santé estudiantine dépasse un million de francs.

Fonds national de la recherche scientifique

L'attribution de mandats et de crédits pour l'exercice 1947-1948 s'est effectuée comme il suit :

A. — Mandats

Au 1er octobre 1947 :

29 jeunes diplômés bénéficient effectivement d'un mandat d'« Aspirant »;

14 autres d'un mandat de « Chargé de recherches »;

7 sont titulaires d'un mandat de « Chercheur qualifié »;

19 jeunes chercheurs, régulièrement attachés à un de nos établissements scientifiques et qui ont donné des témoignages particuliers de leurs mérites, jouissent d'un supplément de traitement au titre « Associé ».

B. — Crédits

45 chercheurs qui se sont distingués par leurs travaux, se sont vu accorder un « Crédit aux chercheurs » et ce pour un montant total de Frs 2.062.500.

C. — Interventions extraordinaires

150.000 fr. ont été accordés à M. l'ingénieur Maurice Biquet pour l'étude du problème de la congélation des morts terrains à grande profondeur.

100.000 fr. ont été inscrits au budget pour permettre à M. le professeur F. Mayence, de l'Université de Louvain, d'accomplir une mission à Apamée dans le but de mettre au point la documentation topographique en vue de la publication des résultats obtenus au cours des fouilles pratiquées par la Mission archéologique belge.

100.000 fr. : nouveau crédit accordé à MM. les professeurs Gratia, Florkin, Massart et Desreux, des Universités de Liège et de Gand, pour compléter l'installation d'électrophorèse suivant Tisélius, par un appareil de Klett ou de Pearsons de haute qualité optique qui permettra l'électrophorèse qualitative et la détermination des gradients de concentration obtenus au cours d'une diffusion d'une substance homogène ou d'un électrophorèse d'un mélange de composants électrochimiquement séparables.

500.000 fr. : Le crédit d'un million de francs s'étant avéré insuffisant par suite de l'augmentation intervenue dans plusieurs secteurs industriels, il a été décidé d'inscrire un crédit complémentaire de 500.000 fr.

Rappelons que le bathyscaphe permettra à MM. Picard et Cosyns, ainsi qu'aux hommes de science qui les accompagneront, de procéder à l'étude de la faune abyssale (visuellement et par photographie), des sédiments (au fond et pendant la descente), des courants, du rayonnement cosmique, etc.

190.000 fr. en vue de l'acquisition de quatre appareils de lecture de microfilms et de deux appareils portatifs de prises de vues par microfilms.

Les appareils de lecture seront mis en dépôt dans les Facultés de Philosophie de nos quatre Universités, à raison d'un par Faculté. Les deux appareils de prises de vues seront mis à la disposition des chercheurs suivant les stipulations d'un règlement spécial.

200.000 fr. en vue de permettre au Comité pour l'Etude de l'Alimentation et de la Nutrition des Indigènes au Congo belge de procéder à certaines acquisitions d'appareils indispendables à l'accomplissement de sa mission d'enquête que notre Pays se doit d'effectuer à la Colonie.

120.000 fr. : renouvellement du premier crédit de même montant conféré en vue de permettre les dépouillements préalables destinés à la confection d'un dictionnaire dont le classement par notions groupées autour d'idées générales, sous forme de véritables monographies, aurait pour effet de présenter un aspect synthétique de la vie médiévale telle qu'elle se réflète dans le lexique conçu par le Comité du Dictionnaire onomasiologique de l'ancien français.

150.000 fr. : participation du Fonds national dans les dépenses que l'Université de Liège compte exposer à l'occasion de l'enseignement portant sur les polymères et les macromolécules donné par le professeur Mark, titulaire de la chaire Francqui, assisté par les professeurs Turner Alfrey et M. A. D. McLaren.

50.000 fr. en vue de permettre au professeur Th. Lefort, de l'Université de Louvain, de donner un commencement d'exécution à la reconstitution de la collection de documents coptes qui a été détruite pendant la guerre.

* * *

Le vingtième rapport annuel — qui consacre, en dehors des questions de subventions à la recherche, notamment un important chapitre à l'Institut interuniversitaire de Physique nucléaire — sortira de presse très prochainement et sera adressé aux personnalités inscrites sur les listes d'envoi du Fonds national, ainsi qu'à tous ceux qui en feraient la demande au secrétariat du Fonds.

La Jeunesse belge à l'étranger [1]

La Fondation de la Jeunesse belge à l'étranger, 11, rue d'Egmont, Bruxelles (visites uniquement le jeudi sur rendez-vous) accepte encore des demandes de correspondants, d'échanges, de séjour comme hôte payant, dans les conditions suivantes :

a) *Correspondances* avec les pays signalés antérieurement dans une certaine mesure, et en très grand nombre avec la Hollande et les Etats-Unis. Chaque demande doit être rédignée sur une fiche *ad hoc* (format carte postale ou ½ feuille de farde). Demande séparée pour chaque pays et chaque candidat, indiquant dans l'ordre suivant : nom et prénom du candidat, adresse complète, âge, établissement scolaire fréquenté, profession du père, intérêt plus particulier que le candidat prend à telle ou telle activité et enfin le pays dans lequel un correspondant désire être trouvé. Demande à transmettre *avant le 31 mars*.

b) *Echange, hote payant, invitation.* — Pays offrant de nombreuses possibilités : l'Angleterre et la Hollande. Quelques dizaines de jeunes gens pourront être placés en Suède, et *peut-être* en Suisse, en Autriche, en Tchécoslovaquie, en France, en Norvège, au Danemark, en Italie. Toutes les demandes doivent être adressées à la Fondation *avant la fin mars*. Le candidat est convié à indiquer sur sa fiche deux ou plusieurs pays dans l'ordre de ses préférences. C'est là une sage précaution, puisqu'une demande belge ne peut être répartie qu'au prorata de la qualité et de la quantité des offres étrangères.

Frais de voyage. — Angleterre : ± fr. 1500. Hollande : ± fr. 350.

Cercle des Alumni de la Fondation universitaire

Le Jury, appelé à statuer sur l'attribution du Prix des Alumni pour l'année 1947, était composé de MM. G. Firket, président, Ed. Flamme, secrétaire, F. P. Malschaert, J. Rasse, G. P. Reyntjens, R. Spronck et J. Steels, membres.

Il se trouvait en présence de trois candidats de l'Université de Liège sur quatre.

---

[1] Voir la chronique au Bulletin 1947, nº 2, p. 66 et nº 3, p. 69.

Après avoir fait rapport à l'Assemblée générale sur les titres des quatre candidats qui lui ont été présentés, et pris connaissance des observations faites à la suite de ce rapport, il a tenu à déclarer « que les carrières scientifiques de MM. Alphonse Descamps, André Jorissen, Lucien Leloup et Charles Massonnet font honneur à la clairvoyance des Fondations qui les ont assistés au cours de leurs études et de leurs recherches. Ils ont, chacun dans son domaine, contribué à l'avancement des sciences appliquées et au bon renom de l'enseignement de nos grandes Ecoles ».

« Prenant en considération les mérites éminents que le Prix des Alumni a pour objet de consacrer et, notamment :

les contributions substantielles au progrès de nos connaissances, et dont certaines sont en avance sur les publications du moment;

l'esprit de synthèse, rarement aussi marqué au début d'une carrière, et fondé au surplus sur une parfaite maîtrise du sujet;

l'intelligence claire des buts pratiques à poursuivre, alliée aux ressources d'un esprit remarquablement doué pour les recherches mathématiques;

la faveur que les travaux du candidat ont rencontrée à l'étranger, où il est reconnu comme un spécialiste de grande valeur;

le rayonnement d'une personnalité agissante, lequel est de nature à rehausser la valeur et le prestige de l'enseignement universitaire;

en témoignage de ces mérites et des services qu'il a rendus à l'avancement des sciences appliquées à la construction, particulièrement dans le domaine de la stabilité des systèmes élastiques et de l'élasticité,

le Jury décide, à l'unanimité, de décerner le Prix à M. Charles Massonnet, ingénieur civil des Constructions de l'Université de Liège et chargé de cours à la Faculté des Sciences appliquées de cette Université. »

Section liégeoise du Cercle des Alumni

La Section liégeoise du Cercle des Alumni de la Fondation universitaire s'est réunie le 14 février 1948 à la Maison des Etudiants, sous la présidence de M. Chèvremont.

Le secrétaire, M. Charlier, a fait rapport sur l'activité de la Section liégeoise des Alumni au cours de l'année écoulée. Cinq réunions ont été organisées à Liège, notamment l'Assemblée générale du Cercle qui s'est tenue au Val-Benoît. Une visite de l'Exposition des Ingénieurs a également eu lieu sous la conduite aimable de MM. Campus et Legraye; elle a vivement intéressé de nombreux Alumni venus de différentes villes.

Après avoir congratulé M. Massonnet, lauréat du prix 1947 du Cercle des Alumni, la Section a nommé son nouveau président, M. Legraye.

Activité de l'I. R. S. I. A. [1]

L'I. R. S. I. A. a accordé au cours des dernières séances de son Conseil d'Administration, plusieurs subsides à des centres de recherche dans la direction desquels les professeurs de notre Université jouent un rôle actif.

La *section : Physiologie végétale du Centre de Recherches de phyto-pharmacie* est dirigée par M. Bouillenne, qui se propose, dans le cadre des activités de l'I. R. S. I. A. de poursuivre des recherches sur les phytohormones ainsi que sur l'action physiologique de ces produits sur les végétaux traités. Grâce au subside accordé, les laboratoires de botanique de l'Université de Liège disposeront de serres climatisées.

Le *Centre belge de Métallurgie physique* a été très largement subsidié pour l'instauration de recherches dans le domaine de la métallurgie physique. Ce centre groupe de nombreux laboratoires industriels et universitaires du pays, notamment le laboratoire de M. Swing et le Centre de Métallurgie physique placé sous la direction de M. Coheur. Ce dernier laboratoire dispose, grâce aux subsides accordés, d'un spectrographe à réseau de 2 m de focale, de nombreux accessoires de spectroscopie, d'un microscope électronique et d'appareils à diffraction de rayons X.

Le centre d'analyse spectrale moléculaire dirigé par M. D'Or continue sous l'égide de l'I. R. S. I. A. la recherche commencée en 1946 pour l'établissement d'un atlas de spectres, sur les techniques d'analyse spectrale par spectres Raman, ainsi que pour l'étude et la réalisation de divers problèmes industriels.

Le *Centre belge d'étude et de documentation des eaux*, dont la création est due à l'initiative de MM. Batta et Leclerc, a été subsidié pour l'instauration et la poursuite de recherches concernant les eaux : méthodes modernes d'investigation, de recherche et de contrôle, résolution de problèmes industriels techniques et d'hygiène publique spécialement des problèmes d'analyse et de correction des eaux. La section liégeoise de ce centre est placée sous la direction de M. Leclerc et les recherches bactériologiques seront effectuées par M. Van Beneden.

Une *recherche sur le lait*, effectuée par M. Lozet, sous la direction de M. Batta, a été entreprise il y a quelque mois déjà, à la demande de l'Union nationale des laiteries et comporte l'étude d'une infection microbienne du lait, par bacilles sporulés thermorésistants.

Le *Centre d'étude des hauts polymères* groupe de nombreuses firmes industrielles et des laboratoires des quatre universités; la cinétique des phénomènes de polymérisation, les caractères des diverses fractions d'un haut polymère, la forme statistique des molécules, le comportement de la

---

[1] Voir nos chroniques précédentes, Bulletin nº 1 de 1947, p. 56 et nº 2, p. 62.

molécule en solution, etc. sont les points principaux que ce centre a à son programme d'étude.

Le laboratoire de M. Desreux participe à l'activité scientifique de ce groupement et étudiera la mise au point de certaines méthodes physico-chimiques permettant la détermination des courbes de dispersion des hauts polymères et la caractérisation de diverses fractions. Le laboratoire du génie civil de notre Université, dirigé par M. Campus, a enfin été subsidié pour l'instauration de recherche sur la composition des bétons de chaussée.

Des *bourses de spécialisation* ont été accordées à de nombreux jeunes chercheurs de nos laboratoires.

M. Bischoff poursuit des recherches sur les polymères de synthèse au laboratoire de M. Desreux.

M. Hissel travaille sous la direction de M. D'Or à la construction d'un spectrographe de masse.

M. Sarlet poursuit ses études en vue d'acquérir le grade complémentaire de licencié en biochimie. De même MM. Stienon et van der Wielen effectuent une année complémentaire d'électricité; le premier étudiera spécialement les procédés d'excitation rapide des alternateurs et le second l'étude des amplificateurs et les applications de l'électronique à la mécanique.

Le *renouvellement de leur mandat* a été accordé à M. Petit (laboratoire de M. Gillet) et à M. Tarte (laboratoire de M. D'Or); trois bourses de voyage ont été accordées; M. Désirant effectue en ce moment un séjour aux Etats-Unis (technique du froid); M. Linsman étudie dans le même pays les machines à calculer électroniques et M. Lasareff partira d'ici peu de temps (microscope électronique).

En janvier 1948, l'I. R. S. I. A. a publié une brochure « La Recherche scientifique appliquée en Belgique et à l'étranger ». Il ressort de cet exposé que cet organisme a accordé des subsides en l'année 1945 pour un montant de plus de 7 millions, en 1946 pour un montant d'environ 20 millions et en 1947, 36 millions ont été consacrés à la recherche appliquée.

Au cours de la même année, 2.960.000 fr. ont été consacrés à la *formation de chercheurs, sous forme de bourses d'études et de voyage*. Malgré le très grand effort réalisé dans notre pays pour promouvoir la recherche, on constate cependant, à la lecture de ce rapport, que le montant consacré à la recherche appliquée (6 fr. 20) par habitant en Belgique est encore très inférieur à ce qu'il est dans d'autres pays.

C'est ainsi que la Hollande a consacré 11 fr. 20, la Grande-Bretagne, 28 fr. 70 et la Nouvelle-Zélande, 58 fr. 80 par habitant, afin d'atteindre le but fixé par l'I. R. S. I. A.

L'Université dans la presse et dans les livres

F. Campus : Le service militaire des étudiants et des diplômés universitaires

Extrait de *Alumni*, t. XVI (1947), n° 3, Bruxelles, 1947

M. F. Campus, professeur à la Faculté des Sciences appliquées de Liège, présente quelques réflexions sur le service militaire des étudiants. Ses suggestions seront très utiles en un temps où le régime du service militaire préoccupe les autorités compétentes dans le cadre de la réorganisation de notre armée.

L'auteur souligne le rôle considérable que les universitaires ont joué au cours des deux guerres et la nécessité de découvrir des solutions qui correspondent simultanément aux exigences de la préparation militaire et à celles des études et de la psychologie des universitaires.

Il critique les mesures qui permettent aux étudiants de différer leur temps de service jusqu'à la fin de leurs études; il considère ce droit au sursis comme un privilège injustifié. Il montre l'avantage qu'il y aurait, au point de vue militaire comme au point de vue universitaire, à placer le service au sortir de la « candidature » (ce qui correspond à peu près toujours à vingt ans, l'âge normal de milice). Il recommande un service de courte durée, (neuf mois de préférence), mais intensif, en camp de plein air. Enfin, l'auteur estime qu'il ne faut pas imposer aux miliciens universitaires d'accepter des grades de réserve; beaucoup de bons esprits, dans les milieux militaires, ont eu aussi l'attention attirée par ce problème, dont la solution la plus heureuse, celle de la liberté, suppose de la part des universitaires, une haute conception de leur devoir national. Le passé semble garant que le sens des responsabilités est à cet égard très répandu.

On ne peut que souhaiter de voir un contact s'établir entre ceux qui travaillent à la réorganisation de l'armée et ceux qui connaissent le mieux les problèmes et la mentalité universitaire. On doit remercier M. Campus d'avoir attiré l'attention sur cet important problème.

R. C.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

ÉDITORIAL 1

Les carrières d'ingénieur, par M. Albert Dewandre, Ingénieur A. I. Lg, Président de l'Association des Amis de l'Université de Liège 3

Les carrières de médecin, par le Docteur R. Reynders 14

Les carrières de juriste, par M. M. Haversin de Lexhy, Avocat à la Cour d'Appel 29

La Vie de notre Association

L'Assemblée générale statutaire de 1948 40

Election du président 40

Le mouvement des membres 41

Prix des « Amis de l'Université de Liège » 41

La publication du mémorial consacré à « L'Université pendant la guerre » 41

L'Université dans la guerre et dans la résistance 42

L'avenir des Jeunes 42

Membre décédé 42

Les « Amis de l'Université » et la vie coloniale 43

Recouvrement des cotisations pour 1948 43

La Vie universitaire à Liège

L'UNIVERSITÉ 44

In memoriam : le professeur Maurice Brouha 44

La Manifestation Léon Graulich 45

Les Vice-Chanceliers des Universités britanniques rendent visite à l'Université de Liège 53

Population estudiantine 54

Service social et Œuvres estudiantines 60

L'extension du régime de la « Sécurité sociale » aux étudiants 65

LES FACULTÉS ET LES INSTITUTS 66

Faculté de Philosophie et Lettres 66

Le Centenaire de Godefroid Kurth 66

Manifestation Victor Bohet 68

Nouvelles diverses 71

A l'Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales 72

Faculté de Droit 76

Réunions de la commission médico-juridique du Comité international de médecine et de pharmacie militaires 76

Le VII[e] Congrès international des Sciences administratives 76

Professeurs étrangers 77

Nouvelles diverses 77

École de Criminologie 77

École supérieure des Sciences commerciales et économiques 78

Pages

Faculté des Sciences 78
Manifestation du Centenaire de la naissance de Walthère Spring 78
Nouvelles diverses 80
Conférenciers étrangers 84
Faculté de Médecine 84
2e Congrès international sous l'égide de l'Académie internationale de Médecine légale et de Médecine sociale 84
Professeurs étrangers 86
Nouvelles diverses 87
Institut de Pharmacie 89
Faculté des Sciences appliquées 89
Centenaire de l'A. I. Lg. 89
Conférences 90
Distinctions scientifiques et promotions 90
THÈSES ET MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE EN 1946-1947 91
Faculté de Philosophie et Lettres 91
Licence en Philosophie et Lettres 91
Doctorat en Philosophie et Lettres 92
Institut supérieur des Sciences pédagogiques 93
Faculté de Droit 93
Sciences administratives 93
École supérieure de Sciences commerciales et économiques 93
Faculté des Sciences 94
Licence 94
Doctorat 95

La Vie universitaire en Belgique

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES 96
UNIVERSITÉ DE GAND 99
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT 100
Fondation universitaire 100
Fonds National de la Recherche Scientifique 101
La Jeunesse belge à l'étranger 103
Cercle des Alumni de la Fondation universitaire 103
Section liégeoise du Cercle des Alumni 104
ACTIVITÉ DE L'I.R.S.I.A. 105

L'Université dans la presse et dans les livres

F. Campus : Le service militaire des étudiants et des diplômés universitaires 107

ACIOR

LE MOBILIER MÉTALLIQUE

le plus répandu...

VRAISEMBLABLEMENT....

parce que le meilleur!..

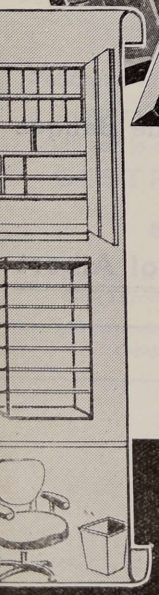

MAISON

DESOER

STÉ AME

TROOZ - LIEGE - BRUXELLES - ANVERS - GAND - COURTRAI - CHARLEROI - VERVIERS : LUXEMBOURG.

BANQUE COMMERCIALE DE LIÈGE

Successeur de René DENIS & Cie

Toutes les opérations de Banque

Téléph. 651.37 - 608.69
(2 lignes)

14, Place du Roi Albert

GESTETNER

S. A.

SUCCURSALE DE LIÈGE :

23, RUE DE JOIE

●

Pour faire vos circulaires,
imprimés, cours,
utilisez le duplicateur
GESTETNER

●

Plus de 500 références
dans la Province de Liège

Renseignements sur demande et sans engagement

LIBRAIRIE

Fernand GOTHIER

MAISON FONDÉE EN 1828

11, Place du XX Août, 11

LIÈGE

Télé 658.75

Recherches bibliographiques
Correspondants à l'étranger
Fourniture rapide et soignée
de toute commande

Organisation de Ventes Publiques

CATALOGUES MENSUELS
● A PRIX MARQUÉS ●

LIBRAIRIE

L. GOTHIER & Fils

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune

LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES
de Livres Anciens et d'occasion

Organisation de Ventes Publiques

Correspondants dans les principales
Villes Etrangères

Pour vos OPÉRATIONS

EN BELGIQUE

et

avec l'ÉTRANGER

Adressez-vous à la

BANQUE DE BRUXELLES

Société Anonyme

300 Sièges, Succursales et Agences dans tout le Pays

Siège de LIÈGE :

5, Rue Georges Clemenceau

VENTE ET ACHAT A CRÉDIT
de Véhicules Automobiles, Voitures,
Camions, Motos, Matériel Industriel,
Matériel Agricole.

201 ANNÉES D'EXISTENCE

NAGELMACKERS Fils & C°

Société en Commandite Simple
Maison de Banque fondée en 1747

Toutes Opérations de Banque
Bourse et Change

Siège Social :
LIÈGE, 32, Rue des Dominicains
(Téléphone 653.89)

Siège de BRUXELLES :
12, Place de Louvain
(Téléphone 17.22.90)

Nombreuses Agences et Bureaux

Brasserie-Hôtel « Aux Blés d'Or »
PLACE DU MARÉCHAL FOCH, 11, LIÈGE

TÉLÉPHONE : 184.42
Chèques Postaux : 2978.41
Reg. de Com. : Liège 13998

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX
DÉGUSTATION DE VINS D'ORIGINE
BIÈRES ARTOIS — BIÈRE AMSTEL
APÉRITIFS DE MARQUE
CONFORT MODERNE

JEAN TOUSSAINT & Cie

Agents de change agréés

49, rue de la Régence, 49

LIÈGE

Téléphone 618.16

exécutent tous ordres de bourses
sur les places belges
et étrangères

MAISON FONDÉE EN 1920

LES ÉTABLISSEMENTS

HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

Siège Social : **BRUXELLES, 155, Rue de Laeken**

Succursales : **LIÈGE, 11, Rue des Carmes**

Ancienne Firme LAOUREUX et Cie

Anvers, 70, Champ Vleminck — **Gand, 30, Rue Basse des Champs**

Installations complètes de laboratoires Scientifiques ou Industriels

APPAREILS, RÉACTIFS ET PRODUITS PURS

Bactériologie, Physiologie, Histologie, etc.

Appareils de mesures électriques — Pyrométrie, Thermométrie

APPAREILS DE TOPOGRAPHIE ET DE GÉODÉSIE

Compte-tours, Tachymètres et Tachygraphes

Analyseurs de Co et Co2 chimiques et électriques simples et enregistreurs

Manomètres indicateurs de vide et de pression simples et enregistreurs

Fours et Brûleurs « Mékers » pour usages industriels et de laboratoires

Machines pour essais physiques des métaux et matériaux

Ateliers de Réparation et d'Etalonnage

Etude, devis et mise en marche par techniciens spécialistes

Tout ce qui concerne l'Enseignement à tous les degrés